LOIRE
LAYON AUBANCE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil communautaire du février 2022

Version projet – VD

Annexe à la délibération DELCC 2022 n°02-XX

Table des matières

1 LE CONTEXTE 4

1.1 Le cadre règlementaire 5

1.2 Les éléments de contexte économique et financier 6

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires 6

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2022 6

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2022 8

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE 9

2.1 Bilan de l'année 2021 : 10

2.2 La situation de la CC LLA - L'état de la dette au 1er janvier 2022 16

2.2.1 Capacité de désendettement 16

2.2.2 Budget principal : situation prévisionnelle des emprunts 17

2.3 Le budget principal 2021 19

2.3.1 L'exécution budgétaire 2021 19

2.3.1.1 Dépenses de fonctionnement 19

2.3.1.2 Recettes de fonctionnement 23

2.3.1.3 Les investissements en 2021 27

2.3.1.4 Dépense d'investissement 2021 27

2.3.1.5 Recettes d'Investissement 2021 28

2.3.2 Les relations financières Communes/Communautés 29

2.4 Orientations budgétaires proposées pour 2022 30

2.4.1 L'Excédent cumulé/fonds de roulement 30

2.4.2 Les Emprunts 30

2.4.3 Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 31

2.4.4 La CAF (Capacité d'AutoFinancement) 31

2.4.5 Le projet politique pour 2022 33

2.5 Les orientations pour la section de fonctionnement 40

2.5.1 Les recettes de fonctionnement 40

2.5.1.1 Fiscalité foncière 40

2.5.1.2 La Fraction de TVA 40

2.5.1.3 La CVAE 40

2.5.1.4 La TASCOM 41

2.5.1.5 Les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) 41

2.5.1.6 La DGF 41
2.5.1.7 Le FPIC 41
2.5.2 Dépenses de fonctionnement 41
2.5.2.1 Les orientations 2022 : 41
2.5.2.2 Dépenses imprévues 43
2.5.2.3 Les Subventions versées 43
2.6 Les orientations pour la section d'investissement en 2022 44
2.6.1 Les recettes d'investissement 2022 44
2.6.2 Les dépenses d'investissement 2022 45
2.7 La prospective 2022-2025 46
3 LES BUDGETS ANNEXES 51
3.1 Le budget annexe assainissement collectif 52
3.1.1 L'exécution budgétaire 2021 52
3.1.2 Proposition d'affectation des résultats 54
3.1.3 CAF : 54
3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2021 55
3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2022 59
3.1.6 La section de fonctionnement 59
3.1.6.1 Recettes 59
3.1.6.2 Dépenses 60
3.1.7 La section d'investissement 60
3.2 Le budget annexe assainissement non collectif 61
3.3 Le budget annexe Ordures ménagères 63
3.3.1 L'exécution budgétaire 2021 63
3.4 Les budgets annexes économiques 65
3.4.1 L'exécution budgétaire 2021 65
3.4.1.1 Budget Actions économiques - exécution 2021 67
3.4.2 L'état de la dette 69
3.4.2.1 ACTIONS ECONOMIQUES : 69
3.4.2.2 ZA/LOTISSEMENT : 70
3.4.3 Projections budgétaires 2022 71
3.4.3.1 Budget actions économiques 71
3.4.3.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement) 73
FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS 74

1 LE CONTEXTE

1.1 Le cadre règlementaire

Pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, il y a obligation de débattre des orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget. Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les collectivités qui en sont membres ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Ce débat doit aussi aborder :

- le contexte national,
- les principales mesures de la loi de finances de l'année en cours.

En outre, la Communauté de Communes, comprenant une commune > à 10 000 habitants, doit présenter un rapport, joint au ROB, sur les dépenses de personnel avec notamment :

- les éléments sur la rémunération : traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la parité homme/femme,
- la durée effective de travail.

Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) par une délibération de l'assemblée délibérante, délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB est donc une formalisation de la **« commande politique** » qui va permettre de construire le budget.

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes concernées par cette obligation (communes de plus de 3 500 habitants) au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841du 24/06/2016) suivant la tenue du DOB.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption et doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...).

1.2 Les éléments de contexte économique et financier

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires

La loi de finances 2022 : une forte reprise économique

- Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021.
- Retour à l'état d'avant crise de l'investissement et du marché du travail.
- Le plan de relance se poursuivra en 2022 avec la matérialisation du soutien de l'UE.
- Mais des mesures d'urgence ayant vocation à s'éteindre progressivement.
- Réduction du déficit inédit de 2020 (9,1%du PIB) à 4,8% du PIB en 2022.

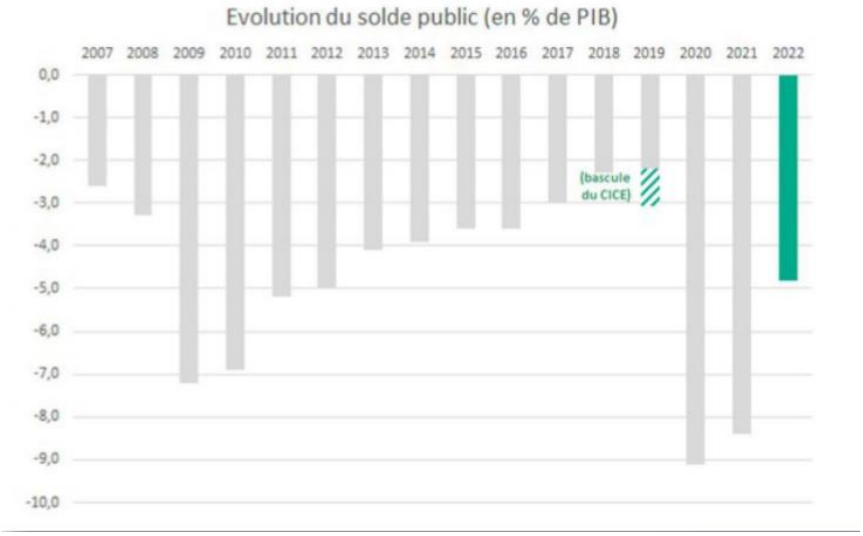

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2022

Les concours financiers de l'Etat sont évalués à 52,7 Md€ pour 2022 soit + 525 M€ par rapport à la Loi de Finance de 2021.

Les variables d'ajustement ne seraient mobilisées qu'à hauteur de 50 M€ et ne toucheraient que les régions.

Le montant de la DGF est maintenu pour 2022 (5ème année consécutive)

La Dotation Globale de Fonctionnement (article 11 PLF)

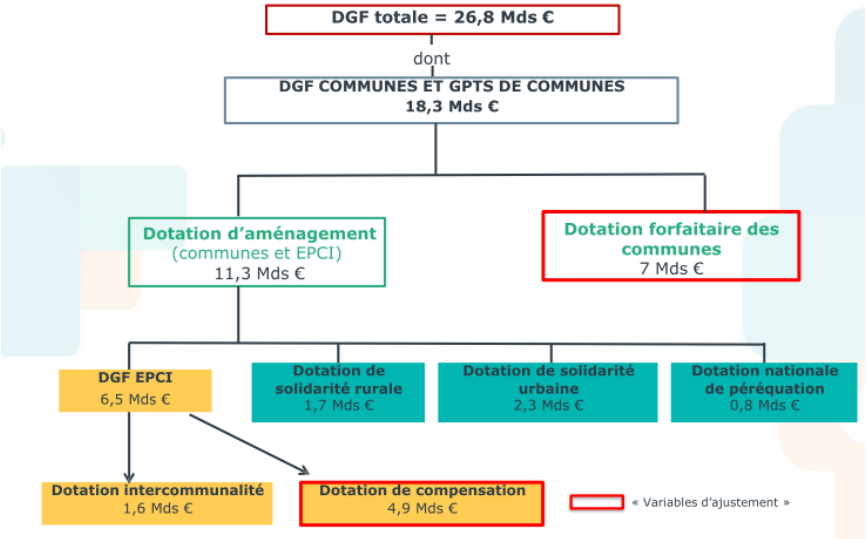

Les redéploiements de crédits opérés dans une enveloppe gelée se traduiront comme depuis 2018 par des variations de DGF individuelles (à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI)

La péréquation au sein de la DGF progresse de 190 M€ : + 95 M€ pour la DSU et +95 M€ pour la DSR. Cette progression est financée par des écrêtements sur la DGF forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation des EPCI

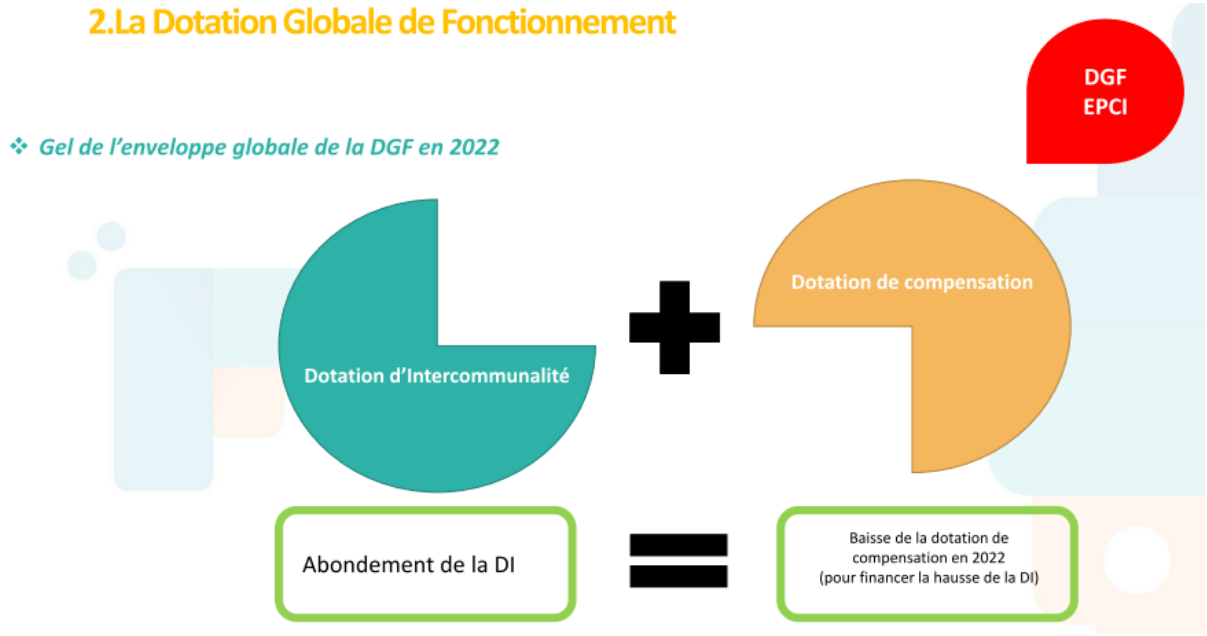

La loi de finances 2022 poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations. Il s'agit d'adapter les critères de répartition du panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels.

Ces critères concernent

- pour les communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal
- pour les EPCI : le potentiel fiscal et financier et le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF)
- pour le calcul du FPIC : le potentiel financier agrégé (PFIA) et l'effort fiscal agrégé

Il s'agit de remplacer dans le calcul des critères les impôts supprimés par les nouvelles ressources mises en place et de définir un mécanisme de lissage dans le temps permettant d'intégrer progressivement les nouveaux critères et ainsi éviter les ruptures et les évolutions brutales de montant des dotations versées.

Sont intégrées pour le calcul du potentiel fiscal et financier des communes ainsi que pour le PFIA (FPIC) : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, la moyenne des 3 derniers exercices des Droits de Mutation à Titre Onéreux, la Taxe sur la Publicité Extérieure, l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques, la majoration de Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires, la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels.

Pour l'effort fiscal des communes, il ne sera plus tenu compte des produits perçus par l'EPCI ou les syndicats intercommunaux sur le territoire de la commune ni de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Les dotations sont modifiées en conséquence :

- Potentiel fiscal et financier : DGF forfaitaire, Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
- Effort fiscal : DNP, DSR, DSU et FPIC
- CIF : Dotation d'intercommunalité

En 2022, le mécanisme de lissage introduit permettra de neutraliser les effets liés au changement de mode de calcul mais ce mécanisme de correction ne concernera que les critères des communes et du FPIC et ne s'appliquera pas aux critères des EPCI.

Stabilité du FPIC

Le FPIC est stabilisé en 2022 au même niveau depuis 2018, soit 1 Md€.

Les modalités de répartition sont modifiées dans le cadre de la réforme susvisée des modalités de calcul du PFIA notamment mais il ne devrait pas y avoir d'impact important en 2022.

La CCLLA était placée à la 600ème place en 2021 (546ème place en 2020, 509ème en 2019 et 427ème en 2017), le rang limite pour une sortie du dispositif était fixé à la 745ème place (sur 1253 EPCI en France). Les revenus des habitants du territoire sont en hausse depuis 2017 (14 997 € contre 13 300 en 2017) et se rapprochent de la moyenne nationale (= 15 800 €) et le PFIA du territoire également (+4,8 M€ en valeur absolue). Cette évolution pourrait à terme se traduire par une sortie du territoire du dispositif. A l'inverse, cela témoigne d'une dynamique fiscale en Loire Layon Aubance, alimentée par le dynamisme économique et, dans une moindre mesure, résidentiel.

DETR et DSIL

Le soutien de l'État aux collectivités a été dynamisé par le plan de Relance. Les dotations de soutien à l'investissement du bloc communal sont constituées principalement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et des enveloppes de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Année	DETR	DSIL	DSIL Relance	TOTAL
2022	1,046 Md€	907 M€		1,953 Md€
2021	1,046 Md€	570 M€	375 M€	1,991 Md€
2020	1,046 Md€	570 M€	950 M€[1] 574 M€	3,140 Md€
2019	1,046 Md€	570 M€		1,626 Md€
2018	1,046 Md€	570 M€		1,626 Md€

[1]La LFR 3 pour 2020 a ouvert un milliard d'euros de crédits en AE au titre d'un DSIL « exceptionnelle ». Ce montant a été ramené à 950 millions d'euros par un décret de transfert de crédits du 28 janvier 2021 au profit du ministère des Outre-mer

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2022

La suppression de la TH des EPCI à fiscalité propre est compensée par l'attribution d'une part de TVA.
- Cette part évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA ;
- Selon les estimations du PLF 2022, le produit de TVA augmentera de + 5,4 % en 2022 (estimation).

Des régularisations à la hausse ou à la baisse sont en effet susceptibles d'intervenir à la connaissance du produit réel de TVA perçu par l'Etat au titre de 2022.

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

2.1 Bilan de l'année 2021 :

Les orientations stratégiques pour l'année 2021 avaient été définies ; elles sont rappelées ci-dessous et comparée avec leur mise en œuvre effective :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Habitat :**

  Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de l'HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant), comprenant notamment la partie communication de l'OPAH, a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 100 k€ pour l'OPAH (la mission des Locaux moteurs a été prolongée de 3 mois de septembre à décembre 2021), à hauteur de 24 k€ pour l'HTH, et 23k€ pour le suivi Alisée.
  Une subvention de l'ANAH a été perçue pour un peu plus de 68 k€.
  (Actions 123, 125, 126, 127, 128 du projet de territoire)

- **Aménagement**.

  Charte paysagère (*action 151 du projet de territoire*) :
  La mission s'est poursuivie avec une phase 2 en 2021 (21 000 euros). Cette mission transversale s'inscrivait en lien avec l'action touristique et le projet de fil rouge artistique et a bénéficié d'une maîtrise d'œuvre technique de l'AURA ;

  Mobilité *(action 131 et 132 du projet de territoire*) :
  Le recrutement a été réalisé. Les missions s'articulent notamment autour de la finalisation du schéma cyclable, de la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et du travail de préparation du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de déplacement angevin auquel appartient la CCLLA.
  Recettes attendues hors autofinancement : Charte paysagère : 25 200 € (LEADER) ; Plan de mobilité durable : 23 100 € (LEADER).

  SCOT :
  Une première version du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été présentée. Ce document central a vocation à définir les orientations stratégiques d'aménagement et de préservation du territoire que le futur Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) devra décliner en mesures prescriptives. Le calendrier risque toutefois de glisser compte tenu de la loi Climat et Résilience qui impose de nouvelles prescriptions aux SCoT, notamment le Zéro Artificialisation Nette.

- **Bâtiment** :

  Le pré diagnostic énergétique en cours s'est poursuivi en 2021 sur 30 bâtiments communautaires. *(Action 121 du projet de territoire)*
  En investissement, les bornes pour rechargement de véhicules électriques ont toutes été installées pour 115 000 € (12 SITES) et 150 000 € de véhicules. *(Action 135 du projet de territoire)*
  Une participation de la Région est attendue pour 112 000 €.

- **Assainissement.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA assainissement).

- **Déchets.**

  Les travaux préparatoires à la création du nouveau syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers se sont achevés en 2021 (création de 3RD'Anjou au 1er janvier 2022).
  Les études relatives aux conditions financières et patrimoniales de dissolution du SMITOM ont été conduites à terme.
  Le Budget annexe Déchet 2021 était donc le dernier. Les redevances seront dorénavant perçues et reversées à partir du budget principal.
  Les conditions de la collecte ont été harmonisées à l'échelle du territoire et la redevance incitative créée en fin d'année.
  (Actions 141 et 142 du projet de territoire)

- **GEMAPI. – environnement**

  Les adhésions aux Syndicat Mixte Layon Aubance Louet (SMLAL), au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et au SMIB Evre-Thau-St Denis représentent près de 202 154 €.
  Suite à la délégation de gestion des digues à l'Etablissement Public Loire (EPL) pour l'entretien, la surveillance et les travaux des deux digues du territoire, il a été réalisé en 2021, 115 249 € en fonctionnement et 194 351 € en investissement (Etudes et programmes de fiabilisation des digues, plan de gestion de la végétation, lancement des inventaires Faune/Flore).
  Pour la mise en œuvre de la surveillance du matériel a été acheté pour un montant de 3 900 €.
  Concernant le contentieux en cours sur la digue de St Georges, des frais d'avocat (1 008€) et d'études (10 930€) ont été engagés par la CCLLA en 2021. Des travaux de remise en état seront prévus à l'été 2022.
  Un budget de 13 000€ est prévu pour un diagnostic préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et Hors GEMAPI sur les zones dites "blanches" du territoire, réalisé par le Syndicat Mixte Layon Aubance Louet. Cette étude a été finalisée en novembre mais le paiement sera réalisé sur l'année 2022.
  (Action 13.15 du projet de territoire)

2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)
- **Tourisme**.

  Le schéma directeur tourisme a fixé un plan d'actions : certaines ont été engagée alors que d'autres ont été décalées en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire.
  La subvention à l'office de tourisme (347k€) a été reconduite. La subvention du musée n'a pas été intégralement versée, la CCLLA s'étant engagée à réaliser une étude sur l'évolution de cet équipement. L'étude ne sera finalement lancée qu'en 2022.
  10 000 € avaient été inscrits en frais d'étude pour la préfiguration des actions du schéma directeur (fil artistique et création d'évènements) : ils n'ont pas été réalisés.
  En investissement, 117 k€ répartis entre :
  - Equipement des aires d'arrêt Chalonnes-St Rémy (50 k€)

- Une étude fluvestre Bouchemaine Nantes (5 k€),
- Des travaux de création d'un sentier UNESCO (Corniche angevine) pour 62 500 € (60 000 € de subvention).

(Action 221 du projet de territoire)

- **Aménagement :**

  Afin d'aider à affiner la charte d'aménagement et les futurs choix de développement des zones d'activités économiques, la CCLLA a lancé une étude prospective sur différents secteurs pré-identifiés dans le cadre de l'organisation multipolaire du territoire. Ont ainsi été impulsés un diagnostic agricole sur ces espaces ainsi qu'une première étude environnementale. Ces études doivent permettre d'éclairer les choix de localisation future et limiter l'impact des aménagements.

  (Action 2111 du projet de territoire)

- **Habitat :**

  Les aides aux particuliers en faveur de la réhabilitation énergétique des logements (OPAH) ont été versées pour un montant de 46 k€.

  (Actions 126, 127, 128 du projet de territoire)

3. La qualité de l'offre de services aux habitants

- **Voirie.**

  Le budget de fonctionnement de la voirie, augmenté de 1% par rapport au budget 2020, a été intégralement consommé.

  En investissement, les projets de Mozé, Faye d'Anjou, Chalonnes, St Germain/Champtocé (accès au centre de secours), …. ont été réalisés. Environ 1.8 M€ non consommés restent acquis aux communes.

  En matière de renouvellement des matériels et véhicules, sur le 1 400 000 € inscrits au budget, 440 k€ ont été consommés et 673 k€ seront reportés (retards de livraison en partie dus à la crise sanitaire).

- **Sport**.

  Les projets les plus importants de 2021 ont été les suivants :

  - Achèvement des travaux des salles de l'Evière et de l'Europe et réouverture des accès aux scolaires et associations.
  - La mise aux normes de la salle Calonna (remplacement des skydômes avec adjonction d'exutoires à fumées) pour un montant de 80 k€.
  - Le changement des gouttières sur la salle B du complexe du Marin pour un montant de 5.5k€.
  - La réparation de la pompe à chaleur de la salle du Layon pour un montant de 25k€.

  (Action 323 du projet de territoire)

- **Culture**.

Une démarche a été engagée en 2021 avec la commission « animation » pour définir des valeurs et objectifs culturels partagés à l'échelle de la CCLLA.
Dans ce cadre, afin de mettre en place des parcours artistiques et culturels, la CCLLA a préparé les bases d'un conventionnement avec la DRAC (état des lieu et élaboration du contenu).
Dans le domaine de la lecture publique, la mise en réseau informatique a été poursuivie (informatisation, transition vers un logiciel commun et formation des bibliothécaires). Un plan de déploiement du réseau et de la carte unique à l'horizon 2025 a été établi en concertation avec les communes.
En raison de la pandémie et d'évolution au sein du service, le programme d'action culturelle en bibliothèques a été fortement réduit en 2021.
La mission d'accompagnement pour la fusion des écoles de musique n'a pu être engagée (défaillance du prestataire).
La CCLLA a poursuivi dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens le soutien apporté aux écoles de musique, Villages en scènes et au Village d'artistes (623 462) €.
(Actions 322 du projet de territoire)

- **Actions sociales**.

En 2021, la communauté a défini avec la CAF un schéma de coopération territoriale (CTG), et a accompagné la création et le développement des instances de gouvernance de ce dispositif. Le plan d'actions est en cours de mise en œuvre, sur les nombreuses thématiques :

- enfance, familles, avec les extensions des structures Petite-Enfance de Rochefort et Brissac, le diagnostic et l'élaboration du Projet Social ;
- accompagnement numérique, avec le lancement d'un diagnostic avec Anjou numérique et l'ensemble des acteurs ;
- mobilité, avec des réflexions autour de l'articulation des transports solidaires des CCAS Centre Sociaux et de la nouvelle offre de la CCLLA (TAD…).

La CCLLA a accompagné les communes dans le cadre des 4 comités de suivi des micro-territoires, du Comité de pilotage CTG, et de la commission Développement Social, afin de définir les missions et feuilles de route des futurs postes de chargés de coopération, ainsi que leur financement. Ce travail va continuer en 2022, en lien avec la CAF.
(Actions 311 du projet de territoire)

- **Petite enfance.**

Dans le prolongement de l'année précédente, en 2021, le fonctionnement de l'accueil de la Petite-Enfance a été soutenu par les partenaires, et l'activité des gestionnaires préservée. Malgré quelques brèves fermetures COVID, l'activité a pu se maintenir et répondre aux demandes des parents pour l'accueil collectif. La CAF a maintenu ses aides exceptionnelles aux gestionnaires, pour compenser la perte de financement PSU (Prestation de Service Unique), lié à la baisse d'activité. La CCLLA a donc maintenu ses financements comme prévu.

Les actions du projet de territoire, visant l'accroissement de la capacité d'accueil, ont été lancées :

- Multi-accueil de Rochefort/Loire :
  - ✓ La halte-garderie de Rochefort sur Loire est passée en septembre, de 3 à 5 jours d'ouverture, avec une plus grande amplitude horaire, et est devenue un multi-accueil, ajoutant à un accueil occasionnel, un accueil régulier ;
  - ✓ Comme prévu pendant la phase travaux le nombre de place a été réduit de 15 à 12 enfants, puis il passera à 18 places ;
  - ✓ La fourniture des repas a été mise en place ;
  - ✓ Un visiophone digicode a été installé pour sécuriser l'accès ;
  - ✓ Une première maitrise d'œuvre a permis de préciser les besoins et de définir un planning de l'opération. La livraison a été repoussée d'un an, à juin 2023. Le financement CAF a été obtenu à hauteur d'un plafond de 80% des dépenses HT, soit 162 000 €.
- Multi-accueil de Brissac Loire Aubance
  - ✓ Les financements Etat DETR et CAF ont été obtenus pour respectivement 266 466 € (30%) et 330 00 € (53%). Une demande supplémentaire sera faite à la CAF pour la location d'une structure modulaire, en 2023, pour maintenir l'accueil des enfants pendant les travaux.
  - ✓ La livraison est prévue en janvier 2024.

(Actions 3121 du projet de territoire)

- **Accueil des gens du voyage** :

Dans le prolongement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, différentes actions ont été menées :

- Aire d'accueil de Chalonnes-sur-Loire : Différents travaux ont été réalisés pendant sa fermeture estivale pour un montant global de 5630 € TTC :
  - ✓ Installation de poteaux à linge
  - ✓ Reprise d'un trottoir en enrobé
  - ✓ Reprise d'un cheminement piéton en enrobé
  - ✓ Changement de serrures sur bloc sanitaire

Recettes : 15 019.98 TTC dont les droits d'occupation et consommations des usagers pour 4 135.63 € et le versement ALT2 (aide à la gestion locative) pour 10 884.35 €

- Renouvellement en 2021 du contrat de prestation avec l'HACIENDA pour la gestion des aires de Chalonnes-sur-Loire et de Brissac-Loire-Aubance pour un montant annuel de 34 689 € TTC.
- Achat d'un terrain sur la commune de Martigné-Briand – TERRANJOU d'un montant de 45 000 € TTC pour la création d'habitats adaptés.
- Aménagement d'un terrain d'accueil des gens du voyages sur la commune de Saint Georges sur Loire pour un montant total estimé à 139 000 €, dont participation financière de la région dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Relance investissement intercommunal » d'un montant de 73 628 €.

- Sécurisation des sites des zones d'activités (installation de blocs bétons et achat charrue) : 13 230 €

(Actions 2335 et 2336 du projet de territoire)

4 Les services ressources

- **Communication**.

Plusieurs supports et actions budgétés n'ont pas été réalisés en 2021 pour deux raisons principales : la crise sanitaire et l'absence de chargé de communication de juin à novembre. Aussi, seulement deux magazines ont été réalisés et le « P 'tit journal interne » n'a pas été diffusé.

- **Ressources numériques**.

La pandémie a, à nouveau, mobilisé le service pour améliorer la qualité du télétravail.
Le schéma directeur informatique est en cours avec un nouveau prestataire.
Un marché visant à héberger et sécuriser les serveurs de la CCLLA a été notifié en novembre 2021 pour un début d'exécution en janvier 2022.
35 k€ ont été dépensés pour du matériel, pour tous les services communautaires.

- **Les services communs**

- Services techniques : ils pèsent pour 4 660 000 € dans les charges de personnel de la CCLLA et environ 730 000 € de dépenses au chapitre 11. Les recettes de fonctionnement ont augmenté à due concurrence (part 2). Les travaux des sites techniques des secteurs 1 et 3 sont reportés à 2022 et ceux du secteur 4 sont bien avancés (940 k€ payés en 2021 pour un montant global de 1,3 M€ et 670k€ de subvention - inauguration prévue en 2022). 1 170 K€ ont été dépensés par les 5 secteurs en matériels techniques.
- ADS : en 2021, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction se poursuit. L'augmentation importante du nombre d'autorisations à instruire a nécessité le renforcement du service.
- Adressage : la mission se poursuit sur les communes dont les adresses ne sont pas encore certifiées.

2.2 La situation de la CC LLA - L'état de la dette au 1er janvier 2022

BUDGET	CAPITAL INITIAL RESTANT DU	ANNUITE 2021	CAPITAL RESTANT DU (CRD) AU 31/12/2021
PRINCIPAL	5 290 668 €	523 239 €	4 767 429 €
ASSAINISSEMENT DETTES DES COMMUNES	826 376 € 4 842 008 €	1 838 290 €	**3 830 094 €**
LOTISSEMENT (ZONES D'ACTIVITES)	0 €	0 €	0
ACTION ECO	5 323 043 €	454 320 €	4 868 722 €
TOTAL	16 282 095 €	2 815 849 €	13 466 245 €

Pour le budget principal, les conséquences du remboursement anticipé de 2020 allègent de manière importante la charge de la dette : environ 50 k€ d'intérêt et 140 k€ de capital. Un emprunt a pris fin en 2021 (reste 18 emprunts) et 3 prendront fin en 2022 faisant baisser l'annuité de plus de 80 k€ à compter de 2023.

Sur le budget annexe actions économiques, 15 emprunts restent à rembourser. En 2022, un emprunt relai de 500 000 € devra être remboursé. Les remboursements d'avance attendus d'ALTER permettront de faire face à ce remboursement. Le capital restant dû sera donc diminué d'un million d'euros en 2023. L'annuité sera ensuite relativement stable (500 k€) jusqu'en 2028 (-130 k€ d'annuité prévue en 2028).

Fin 2020, le budget assainissement collectif comptait 11 emprunts avec un capital restant dû d'environ 826 k€. Les communes ont transféré 37 emprunts pour un capital restant dû d'environ 4 842 k€. 16 ont été remboursés par anticipation et 9 ont été compactés, 5 sont arrivés à échéance en 2021 dont 2 issus de la CCLLA. Restent donc 19 emprunts, pour un capital restant dû de 3 830 k€. Une chute d'annuité de 40 k€ est attendue en 2023, une autre de 55 k€ en 2027 puis une brutale chute en 2028 qui redonnera d'importantes marges de manœuvre (160 k€) à la fin du premier volet du PPI voté fin 2020.

2.2.1 Capacité de désendettement

Ce ratio met en exergue le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette d'une collectivité en fonction de sa Capacité d'Autofinancement (CAF).

- Capacité moyenne : entre 5 et 7 ans
- Seuil critique : entre 10 et 12 ans

Cette durée était, pour le budget principal, de 2,83 années en 2019, 3,2 en 2020 avec le budget annexe actions économiques ; elle est à 2,40 en 2021.

2.2.2 Budget principal : situation prévisionnelle des emprunts

LISTE DES EMPRUNTS AU 31/12/2021

Objet du contrat	Date de réalisation	Date de fin	K initial	Code prêteur	Index de taux	Amortissement	Intérêts	Annuité	K dû début exercice	K dû fin exercice
Voirie Vauchrétien	25/12/2006	25/03/2026	270 000,00	CE	FIXE	15 226,54	3 973,30	19 199,84	100 845,12	85 618,58
Travaux d'infrastructures Juigne sur Loire	20/07/2010	15/07/2035	1 250 000,00	CA	MOY EURIBOR03M	51 567,00	0,00	51 567,00	760 612,97	709 045,97
Financement CCCL	28/05/2010	15/07/2025	900 000,00	CA	FIXE	67 340,00	6 314,36	73 654,36	368 830,00	301 490,00
Voirie Brissac – St Saturnin	20/12/2013	01/01/2029	490 000,00	POST	FIXE	31 990,42	10 429,50	42 419,92	301 615,20	269 624,78
site technique St Saturnin	16/12/2015	05/12/2035	800 000,00	CM	FIXE	36 268,66	12 499,34	48 768,00	629 274,73	593 006,07
Investissements	25/08/2016	01/10/2031	400 000,00	POST	FIXE	26 666,68	3 116,67	29 783,35	293 333,28	266 666,60
Travaux d'infrastructures Chalonne sur Loire	15/12/2009	15/12/2024	88 500,00	CA	EURIBOR03M	6 124,74	2,22	6 126,96	24 502,69	18 377,95
Salle des sports La Limousine St Jean des Mauvrets	14/09/2015	25/08/2030	292 000,00	CM	FIXE	18 923,63	2 851,41	21 775,04	197 168,66	178 245,03
Travaux d'infrastructures Juigne sur Loire	07/10/2010	15/12/2035	1 300 000,00	CA	FIXE	47 124,35	30 528,13	77 652,48	907 578,55	860 454,20
Salle de sports du Marin	25/10/2010	25/10/2035	1 300 000,00	CE	FIXE	47 124,35	30 528,13	77 652,48	907 578,55	860 454,20
Voirie Coutures	25/12/2006	25/03/2021	100 000,00	CE	FIXE	8 537,37	367,96	8 905,33	8 537,37	0,00
Dechetterie St Georges / Amg ZA la Croix des Loges Rochefort / Aire Accueil et Halte Chalonnes	26/12/2007	30/12/2022	670 000,00	CM	FIXE	57 874,35	4 540,17	62 414,52	118 504,71	60 630,36
Investissements	07/11/2013	01/01/2029	170 000,00	POST	EURIBOR03M	11 333,32	806,82	12 140,14	93 500,09	82 166,77
Travaux d'infrastructures Chalonnes sur Loire	18/12/2010	10/12/2025	122 800,00	CA	MOY EURIBOR03M	8 451,39	6,02	8 457,41	42 269,56	33 818,17
Voirie Brissac	05/12/2014	01/01/2030	300 000,00	POST	FIXE	19 095,20	4 480,12	23 575,32	210 334,12	191 238,92
Voirie St Saturnin	07/12/2007	25/12/2022	177 000,00	CE	FIXE	15 227,09	1 173,51	16 400,60	31 166,88	15 939,79
Refinancement	30/05/2008	01/03/2022	224 610,69	POST	FIXE	21 357,56	896,88	22 254,44	26 854,60	5 497,04
Réhabilitation du pont sur le Louet	02/12/2013	01/01/2029	110 000,00	POST	EURIBOR03M	7 333,32	522,06	7 855,38	60 500,09	53 166,77
Voirie Brissac	07/12/2007	25/12/2027	452 000,00	CE	FIXE	25 673,33	9 311,99	34 985,32	207 661,04	181 987,71
TOTAL			**9 416 910,69**			**523 239,30**	**122 348,59**	**645 587,89**	**5 290 668,21**	**4 767 428,91**

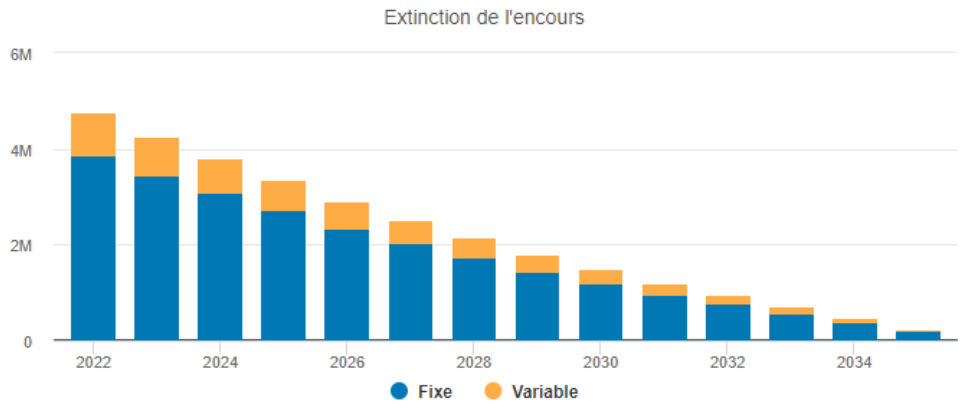

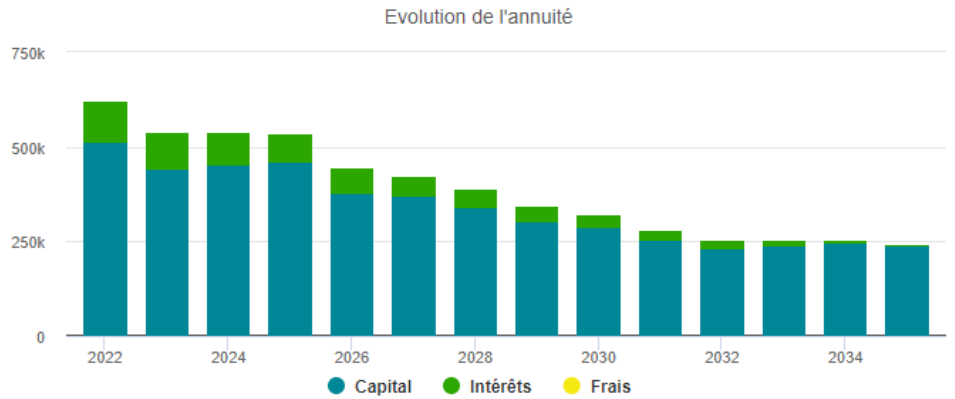

.

Le profil d'extinction de la dette laisse apparaitre des marges de manœuvre sur le budget principal en 2023, 2026 et 2029 : possibilité d'emprunter environ 1,5 M€ tous les 3 ans sans augmenter l'annuité et le montant global de la dette

Aucun nouvel emprunt ne sera nécessaire en 2022 pour financer les projets communautaires

2.3 Le budget principal 2021

2.3.1 L'exécution budgétaire 2021

2.3.1.1 Dépenses de fonctionnement

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
2020	21 554 553,26	
2021	21 880 682,98	+1.51 %

Cette augmentation de 1,5 % correspond à celle fixée dans la prospective. Sa structure est cependant différente de celle intégrée à la prospective de 2021.

La répartition des dépenses est la suivante :

	2020	% D Réelle	2021	% D Réelle	Observations
Charges à caractère général	6 185 978,41	29 %	6 156 183,06	28 %	
Charges de personnel	8 674 506,44	40 %	9 239 728,70	42 %	
Atténuations de produits	2 021 558,69	9 %	1 922 319,72	9 %	Attributions de compensation + part 2
Autres charges de gestion courante	4 338 218,26	20 %	4 434 134,37	20 %	En 2019 réorganisation des budgets éco (1 441 k€)
Autres dépenses	0,00	0 %	0,00	0 %	En 2019 provision
Total des dépenses de gestion courante	**21 220 261,80**	**98 %**	**21 752 365,85**	**99 %**	
Charges financières	319 594,20	1 %	110 726,10	1 %	En 2020 : remboursement anticipé d'emprunt
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	14 697,26	0 %	12 606,08	0 %	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**21 554 553,26**	**100 %**	**21 875 698,03**	**100 %**	
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 041 348,37		1 339 950,97		En 2019 réorganisation des budgets éco
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**22 595 901,63**		**23 215 649,00**		

- Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
2020	8 674 506,44	
2021	9 239 728,70	+6.52 %

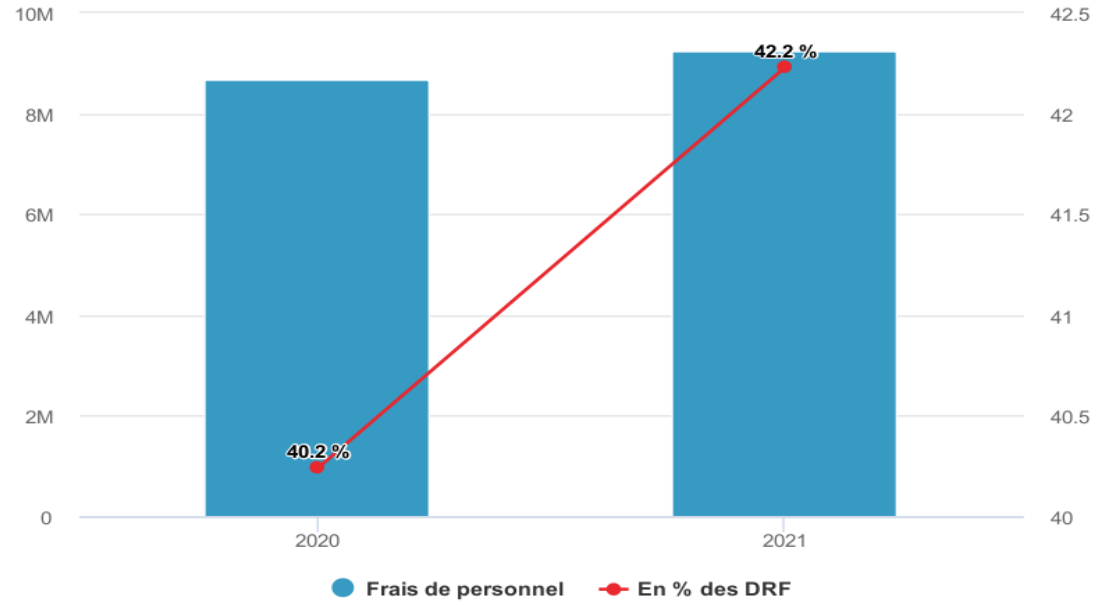

Les évolutions les plus notables concernent :

- + 140 k€ pour le centre de vaccination

- +160 k€ pour les services communautaires et notamment en voirie, en ressources numériques, en aménagement et des postes vacants en 2020 qui ont été pourvus en 2021 (CLIC, GDV) + 2 congés maternité

- +234 k€ pour les services communs techniques

- +155 k€ pour les personnels des budgets annexes notamment assainissement

- baisse de 108 k€ d'assurance

En corollaire des prises de compétence (CTG, GDV) et de l'élargissement des activités à tout le territoire (voirie, ressources numériques, lecture publique), le poids des dépenses de personnel continue de progresser en masse relative des dépenses de fonctionnement.

- Les charges de fonctionnement (chapitre 011)

	Charges à caractère général	Dont service commun	Variation charges à caractère général
2020	6 185 978,41	692 000,00	+2.75 %
2021	6 156 183,06	724 000.00	-0.48 %

Les charges liées aux services communs techniques augmentent de 4,6 % en raison notamment du « rattrapage » des habilitations et autorisations réglementaires aux agents qui n'avaient pas pu avoir lieu en 2020. La stabilité des dépenses de ce chapitre s'explique par le fait que l'année 2020 a subi, certes, un ralentissement d'activité mais également des surcouts liés à la crise sanitaire (achat de masques en commun pour 195 k€ et +35 k€ pour le contrat d'affermage piscine). En 2021, l'activité a repris mais peut-être pas à « plein régime ». On constate, d'une part, une baisse des coûts de réparation du matériel (-50 k€), grace aux renouvellements en investissement, et des batiments sportifs (-45 k€) et, d'autre part, une reprise des dépenses pour la natation scolaire et en entretien de la voirie (+130 k€). On notera également une dépense moins importante pour l'équipement de petite enfance à Chalonnes (–84 k€) liée à la baisse d'activité en 2020.
Le détail des charges à caractère général les plus importantes (chapitre 011) :

	2020	% D Réelle	2021	% D Réelle	
615231 - Voiries	1 712 801,19	28 %	1 841 526,44	30 %	
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises	1 093 204,83	18 %	1 149 312,60	19 %	Notamment suivi animation OPAH
62875 - Remboursements de frais Aux communes membres du GFP	694 406,24	11 %	610 600,67	10 %	CA 2020 de la petite enfance à Chalonnes
60622 - Carburants	263 957,55	4 %	293 590,12	5 %	
6284 - Redevances pour services rendus	254 240,46	4 %	217 293,43	4 %	Affermage piscine
61551 - Matériel roulant	285 021,87	5 %	212 612,34	3 %	Réparation de matériel
60612 - Énergie - Électricité	178 052,28	3 %	165 512,80	3 %	
6156 - Maintenance	151 559,43	2 %	139 594,77	2 %	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	126 891,03	2 %	135 303,64	2 %	
61558 - Autres biens mobiliers	103 336,03	2 %	127 962,71	2 %	Réparation de matériel
60633 - Fournitures de voirie	112 042,93	2 %	114 293,38	2 %	
615221 - Bâtiments publics	145 518,94	2 %	100 755,56	2 %	Bâtiments sportifs
6168 - Autres	84 293,30	1 %	91 788,90	1 %	
60632 - Fournitures de petit équipement	93 855,20	2 %	88 486,70	1 %	
6262 - Frais de télécommunications	77 242,50	1 %	83 074,45	1 %	
Autres	809 554,63	13 %	784 474,55	13 %	
TOTAL	6 185 978,41		6 156 183,06		

- Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2020	4 338 218,26	-
2021	4 434 134,37	+2.21 %

Le détail des autres principales charges de gestion courante (chapitre 65) :

	2020	% D Réelle	2021	% D Réelle	
65548 - Autres contributions	1 694 051,16	39 %	1 755 120,56	40 %	+36 k€ pour le SMITOM.
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 254 163,52	29 %	1 034 986,00	23 %	Chiffres à comparer 1 270 k € par rapport à 2020 (petite enfance)
6553 - Service d'incendie	996 004,00	23 %	1 001 377,00	23 %	
65737 - Autres établissements publics locaux	0,00	0 %	186 126,00	4 %	VES A ajouter au total des subventions pour comparer 2020
6531 – Indemnités élus	177 031,12	4 %	182 361,24	4 %	
657358 - Autres groupements	0,00	0 %	82 648,00	2 %	SIRSG A ajouter au total des subventions pour comparer 2020
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	45 682,13	1 %	64 969,59	1 %	
657364 - A caractère industriel et commercial	0,00	0 %	42 000,00	1 %	SPANC
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale pour élus	44 648,83	1 %	41 849,90	1 %	
6558 - Autres contributions obligatoires	75 000,00	2 %	21 000,00	0 %	Prestations AURA moins nombreuses
6533 - Cotisations de retraite élus	10 665,54	0 %	14 778,49	0 %	
65738 - Autres organismes publics	38 129,00	1 %	5 639,00	0 %	En 2020 CADC mis en 65737 en 2021
TOTAL	**4 338 218,26**		**4 434 134,37**		

2.3.1.2 Recettes de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2020	24 846 208,51	
2021	25 951 373,17	+4.45 %

Les évolutions sont les suivantes :

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	
Impôts et taxes	19 084 210,91	77 %	19 436 165,67	75 %	
Dotations et subventions	4 295 307,73	17 %	5 227 587,26	20 %	Augmentation DGF +140k€ Effet du dégrèvement de 50 % sur les valeurs locatives des bâtiments industriels. Compensé par une dotation =+ 900 k€ mais compensation TH intégrée à fraction TVA (chap.73) soit - 360 k€
Autres produits courants stricts	1 035 503,05	4 %	1 076 155,19	4 %	
Atténuations de charges	271 299,55	1 %	163 205,17	1 %	Fin de l'assurance du personnel externalisée
Total des recettes de gestion courante	**24 686 321,24**	**99 %**	**25 903 113,29**	**100 %**	
Produits financiers	5 315,28	0 %	4 326,90	0 %	Rbst budget OM
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	154 571,99	1 %	43 932,98	0 %	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**24 846 208,51**	**100 %**	**25 951 373,17**	**100 %**	
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00		28 213,61		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00		86 065,00		
Excédent de fonctionnement reporté	6 128 184,28		7 063 491,16		
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	**30 974 392,79**		**33 129 292,96**		
Excédent ou déficit de fonctionnement	8 378 491,16		**9 913 643,96**		Augmentation de l'épargne 1,5 M€

▪ En matière de fiscalité :

	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB	Base nette CFE	Variation CFE
2020	55 996 000	1.63 %	47 143 000	3.49 %	3 865 000	1.72 %	15 184 000	4.40 %
2021	0	-100.0 %	45 107 000	-4.32 %	3 870 000	0.13 %	12 452 000	-22.18 %

La Taxe d'habitation a été remplacée par une fraction de TVA et on constate la diminution des bases sur la taxe sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises, liée au dégrèvement accordé aux entreprises industrielles par la loi de finances 2021 (réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels) mais qui est compensé par une dotation (chapitre 74).

. Taux et produits

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	
7382 - Fraction de TVA	0,00	0 %	5 835 971,00	30 %	Remplace la TH et la part compensation du chap.74 (360 K€)
73111 - Taxes foncières et d'habitation	10 834 347,00	57 %	4 732 164,00	24 %	TFB et TFNB + TH sur résidences secondaires (près de 300 k€)
73211 - Attribution de compensation	3 137 183,00	16 %	3 170 895,00	16 %	Ajustement 2021 au moment des modifications de clés de répartition
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	1 984 068,00	10 %	2 198 493,00	11 %	+ 10,8 %
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 620 160,00	8 %	1 709 923,00	9 %	5,4 %
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	770 228,00	4 %	822 849,00	4 %	Part communautaire en forte évolution (cf Coefficient d'Intégration Fiscal) et réduite de 80 k€ environ selon délibération de septembre 2021
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	367 455,00	2 %	374 768,00	2 %	Stagnation malgré l'augmentation du coefficient à 1.10
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	189 772,00	1 %	222 646,00	1 %	+ 17% (saisine de la DDFIP en cours d'année)
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	43 178,00	0 %	161 448,00	1 %	Rôles supplémentaires
7328 - Autres reversements de fiscalité	78 999,20	0 %	144 825,93	1 %	Part 2
7362 - Taxes de séjour	58 820,71	0 %	62 182,74	0 %	
TOTAL	**19 084 210,91**		**19 436 165,67**		

- Les dotations et participations :

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	
74833 - État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale taxe professionnelle	101 202,00	6 %	949 986,00	40 %	Compensation réforme loi de finances 2021 sur locaux industriels
7478 - Autres organismes	558 044,90	35 %	804 220,08	34 %	CAF + rembst centre de vaccination 159k€
744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	314 882,76	20 %	354 069,84	15 %	FCTVA
7473 - Départements	108 646,00	7 %	164 079,00	7 %	
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	716,00	0 %	69 388,00	3 %	Compensation réforme loi de finances 2021 sur locaux industriels
74748 - Autres communes	26 157,40	2 %	15 014,64	1 %	
74718 - Autres	65 722,00	4 %	12 800,00	1 %	En 2020 rbst masques par les communes
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	20 000,00	1 %	8 400,00	0 %	
7488 - Autres attributions et participations	9 199,67	1 %	8 346,70	0 %	Terrains gens du voyage
Autres	385 467,00	24 %	0,00	0 %	En 2020 notamment compensation TH (360 k€)
TOTAL	**1 590 037,73**		**2 361 632,65**		

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2020	2 705 270,00	+1.58 %	46,99	49,00
2021	2 841 283,00	+5.03 %	49,35	49,00

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	Observations
70875 - Remboursements de frais par les communes membres du GFP	480 957,38	53 %	481 875,52	52 %	Convention petite enfance avec Chalonnes
70841 - Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes,	264 042,99	29 %	418 042,72	45 %	Création du service ANC et renfort AC
70845 - Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP	37 907,74	4 %	29 708,99	3 %	Remboursement secrétaire de mairie St Jean de la Croix
70388 - Autres redevances et recettes diverses	5 324,43	1 %	4 464,25	0 %	
Autres	115 476,31	13 %	2 148,352	0 %	En 2020 rbst masques par état
TOTAL	**903 708,85**		**936 230,00**		

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	Observations
752 - Revenus des immeubles	126 331,95	96 %	139 924,01	100 %	Salles de sport notamment
Autres	5462,25	83 %	1,18	0 %	
TOTAL	**131 794,20**		**139 925,19**		

2.3.1.3 Les investissements en 2021

Près de 6 millions d'investissements réalisés en 2021 (+2M€ par rapport à 2020) et près de 3 M€ de reste à réaliser et notamment :

- 1,4 M€ de travaux de voirie (800 k€ en Reste à Réaliser - RAR) et 440 k€ de matériels (670 k€ en RAR en raison de retard de livraison liés à la crise sanitaire)
- 1 070 k€ d'acquisition de matériels pour les services communs (un peu moins qu'en 2020)
- 940 k€ de travaux payés sur le secteur 4 + 100 k€ pour l'acquisition du site à la commune de Bellevigne
- 523 k€ pour la maison de la santé qui a été transféré en cours de réalisation (remboursement de la commune mis en RAR pour environ 785 k€)
- 354 k€ pour les salles de sport
- 200 k€ de travaux GEMAPI
- 120 k€ pour les bornes électriques
- 160 k€ en tourisme (sentiers, véhicule tourisme…)
- 165 k€ de travaux en co-maitrise d'ouvrage

2.3.1.4 Dépense d'investissement 2021

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	*RAR*	Observations
Dépenses d'équipement brut	4 152 846,51	68 %	5 700 782,54	87 %	*2 644 913,94 €*	
Dépenses financières d'investissement (chap. 204, 26 et 27)	328 094,79	5 %	198 465,18	3 %	*179 793,00 €*	
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	**4 480 941,30**		**5 899 247,72**			
Remboursement de capital	1 636 067,68	27 %	512 108,35	8 %		
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	0,00	0 %	156 292,21	2 %		
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	**6 117 008,98**		**6 567 648,28**		***2 824 706,94 €***	

2.3.1.5 Recettes d'Investissement 2021

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	*RAR*	Observations
Dotations et subventions	3 233 670,61	52 %	2 661 879,23	52 %	515 011,05	2,345 M€ pour AC
Réduction réelle des dépenses d'investissement	19 242,54	0 %	642 095,10	0 %		Rbst avance ALTER
Autres recettes réelles d'investissement	873 993,29	7 %	760 259,05	1 %	1 508 297,56	Chap. 10 (FCTVA) et 45 (compte de tiers) + Rbst Maison de santé en RàR (799 k€)
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	**4 166 994,69**		**4 064 233,38**			
Recettes liées à l'emprunt	40 988,25	0 %	56 118,91	0 %		Emprunt OM
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	1 041 348,37	15 %	1 454 451,31	19 %		Amortissements
Excédent d'investissement reporté	1 748 363,30	25 %	840 597,38	11 %		
Excédent capitalisé 1068	0,00	0 %	1 315 000,00	17 %		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**6 957 606,36**		**7 730 400,98**		***2 023 308,61***	

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 850 152,80 €	322 155,32
RESULTAT REPORTE	7 063 491,16 €	+ 840 697,38 €
RESULTAT CUMULE	9 913 643,96 €	1 162 752,70 €
RESTES A REALISER		+ 361 354,37

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

La section d'investissement étant excédentaire comme le delta des restes à réaliser il est proposé de ne pas affecter le résultat de fonctionnement.

S'il reste vrai que les communes versent depuis 2019 des attributions de compensation en investissement qui n'ont pas été consommées intégralement faute de projet abouti en matière d'aménagement de voirie, il est également constaté que la Communauté de commune fait l'avance des dépenses en matière d'acquisition et de travaux pour les centres techniques. Les sommes se neutralisent.

2.3.2 Les relations financières Communes/Communautés

Les montants des attributions de compensation ont été modifiés de manière très importante en 2019 pour tenir compte de l'harmonisation des compétences facultatives et optionnelles et de la création des services communs, avec la mise en place, de surcroit, d'attributions de compensation d'investissement. En 2020, les attributions avaient évolué pour tenir compte du passage en année pleine des services communs. En 2021, des ajustements de clés de répartition pour les services communs avaient également provoqué un ajustement à la marge sur certains secteurs.

Il avait été évoqué dans le courant de l'année 2021, le fait de modifier en 2022 les attributions de compensation d'investissement pour tenir compte, d'une part, des coûts réels de construction des centres techniques des secteurs 1, 3 et 4 et, d'autre part, des projets d'investissement de voirie revus par les nouvelles équipes municipales et communautaires pour la durée de ce mandat.

Les coûts définitifs n'étant pas connus, tant des projets de centres techniques que du PPI voirie communautaire (sauf ajustements spécifiques sollicités) , les AC seront maintenues provisoirement pour 2022 et pourront faire l'objet d'une modification en cours d'année.

Montants des AC provisoires

AC - : la commune verse à la CC AC + : la CC verse à la Cne	2022	
	MONTANT DES AC DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DES AC D'INVESTISSEMENT
AUBIGNE SUR LAYON	26 713	- 12 000
BEAULIEU SUR LAYON	- 101 346	- 66 710,47
BELLEVIGNE EN LAYON	- 599 794	- 214 685,59
BLAISON-SAINT SULPICE	- 163 600	- 123 162
BRISSAC LOIRE AUBANCE	- 354 902	- 369 120
CHALONNES SUR LOIRE	- 231 030	- 210 574,31
CHAMPTOCE SUR LOIRE	307 932	- 49 807,59
CHAUDEFONDS/ LAYON	- 132 478	- 29 751,69
DENEE	- 86 944	- 53 016,63
GARENNES SUR LOIRE	- 205 712	- 178 208
LA POSSONNIERE	- 183 366	- 74 946,19
MOZE SUR LOUET	- 72 815	- 43 234,08
ROCHEFORT SUR LOIRE	- 269 412	- 102 991,77
SAINT MELAINE/ AUB	78 714	- 190 205,93
ST GEORGES SUR LOIRE	- 111 597	- 155 258,96
ST GERMAIN DES PRES	- 39 546	- 18 641,25
St JEAN DE LA CROIX	- 7 647	- 3 057,45
TERRANJOU	- 485 091	- 210 958,41
VAL DU LAYON	- 125 615	- 159 261,60
	413 359 - 3 170 895	- 2 265 591,93

AUTOASSURANCE DU PERSONNEL

En 2020, il a été décidé de ne plus recourir à un assureur externe pour les frais de personnels et il a été proposé de créer une auto-assurance pour les services techniques alimentés par les communes sur la base des montants versés en 2020.

En 2021, les communes ont ainsi versé 126 083 € à la CCLLA (via leur AC et la part 2 de 2021) qui leur a reversé 26 684 € comme l'aurait fait l'assureur privé. Le solde est donc de 99 399 € qu'il est proposé de mettre en provision pour faire face à d'éventuels « sinistres » liés au personnel technique dans les années à venir.
Il est également proposé de maintenir le niveau de « cotisation » des communes en 2022 pour conforter cette provision.

2.4 Orientations budgétaires proposées pour 2022

L'année 2022 débute avec une nouvelle dégradation de la situation sanitaire qui perturbe le fonctionnement normal des services ; le centre de vaccination de Brissac a été rouvert sans perspective quant à sa fermeture.

La reprise économique permet d'espérer des recettes de TVA en augmentation de plus de 5% et une croissance des valeurs locatives (impact sur le foncier bâti et la Cotisation foncière des entreprises) de plus de 3%. Pour autant, l'effet retard de la crise sanitaire sur les recettes de CVAE se fait sentir cette année avec un recul de 3,6 %, même si le niveau de CVAE demeure supérieur à celui de 2020.

La généralisation de la redevance incitative sur tout le territoire voit disparaitre la TEOM, le budget principal assurant le transit du produit des redevances vers 3RD'Anjou.

Le budget SPANC avait nécessité, pour sa création, une subvention d'équilibre de 42 k€ qui n'a plus lieu d'être.

En 2022, et contrairement à ce qui avait été annoncé, le budget annexe actions économiques ne nécessitera pas de subvention d'équilibre.

2022 est également la dernière année de la première période triennale du projet de territoire 2020/2022. Sa mise en œuvre a été ralentie ces deux dernières années en raison de la pandémie. La réflexion sur la seconde période triennale est en cours.

2.4.1 L'Excédent cumulé/fonds de roulement

Les excédents cumulés au 31/12/2021 dépassent les 10 M€ ; et dans l'attente des projets à financer dans le cadre de la deuxième période triennale du projet de territoire, la prospective laisse des marges de manœuvre jusqu'en 2025 d'environ 2,6 M€ sans recours nouveau à l'emprunt.

2.4.2 Les Emprunts

Un emprunt visant à financer l'acquisition des sites techniques et leurs travaux avait été inscrit en 2021. La commission finances a proposé, compte tenu des excédents cumulés de la CCLLA :

- Le financement de l'acquisition des centres techniques sur les fonds propres de la CCLLA ;
- La réalisation des travaux des centres techniques, également sur les fonds propres de la CCLLA tant que celle-ci n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt pour ses propres projets.

Dans cette hypothèse, le reste à financer des travaux des centres techniques, une fois déduit le FCTVA, les subventions perçues, la part communautaire et les attributions de compensation dédiées, sera calculé et un emprunt devra alors être contracté sur les années restant à courir (financement prévu sur 25 ans à compter de 2019) et les intérêts mis à la charge de chaque secteur.

Les taux prévisionnels restent stables et assez bas pour 2022. On peut penser que les taux seront plus élevés dans quelques années mais il ne serait pas pertinent de recourir à un emprunt dont la collectivité n'a pas besoin puisqu'il générerait des frais financiers.

2.4.3 Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le CIF de 2021 a atteint 0,579 (contre 0,505 en 2020).

En 2022, le CIF devrait augmenter encore un peu du fait du décalage de 2 années (en 2022 effet des AC 2020 qui ont augmenté avec le passage à 12 mois des services communs de secteurs 1 à 4 contre 9 mois en 2019) avec pour conséquence une augmentation de la part communautaire dans le FPIC et une évolution limitée de la dotation d'intercommunalité.

2.4.4 La CAF (Capacité d'AutoFinancement)

L'écart entre l'épargne de gestion 2020 et celle de 2021 (hors cessions d'immobilisations) s'explique par les bons résultats de recettes en 2021 par rapport à 2020

La CAF prévisionnelle 2022, comme celle de 2021, doit être corrigée du poids des services communs qui pèsent pour environ 5 530 000 € en recettes comme en dépenses (avec un décalage lié à la part 2 payée ou remboursée en N+1) : cela représente environ 2,5 points ; il faut en plus corriger la CAF 2022 de la RI perçue sur le budget principal et transférée ensuite au grand Syndicat 3RD'ANJOU (5 706 000 €)

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	24 686 321,24	25 903 113,29	30 381 928,81
Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	21 220 261,80	21 752 365,85	28 172 266,82
Epargne de gestion	**3 466 059,44**	**4 150 747,44**	**2 209 661,99**
Résultats financiers (intérêts – rembt intérêts par BA)	-314 278,92	-106 399,20	-106 848,00
Résultats exceptionnels 77 (hors cessions immo) - 67 .	139 874,73	31 326,90	-92 200,00
Epargne brute	**3 291 655,25**	**4 075 675,14**	**2 010 613,99**
Remboursement courant du capital de la dette	1 636 067,68	512 108,35	514 700,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 695 675,82**	**3 619 185,70**	**1 495 913,99**
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	13.25 %	15.71 %	6.60 %
Dette au 31 12	5 290 668,21	4 779 259,86	4 265 259,86
Capacité de désendettement	**1,61**	**1,17**	**2,12**

Ratios corrigés des services communs techniques + OM	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	*- 5 448 193.44* 19 237 660,20	*- 5 560 000,00* 20 515 113,29	– *5 974 000,00* – *5 706 000,00* 19 145 928,81
Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	15 772 068,36	16 364 365,85	16 930 266,82
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	13.12 %	19,90 %	10.70 %

Avec la constitution d'une provision « auto-assurance du personnel » à hauteur de 99 399 € le taux de CAF brute serait de 10,17 %.

L'évolution de l'épargne brute et de son taux [2]:

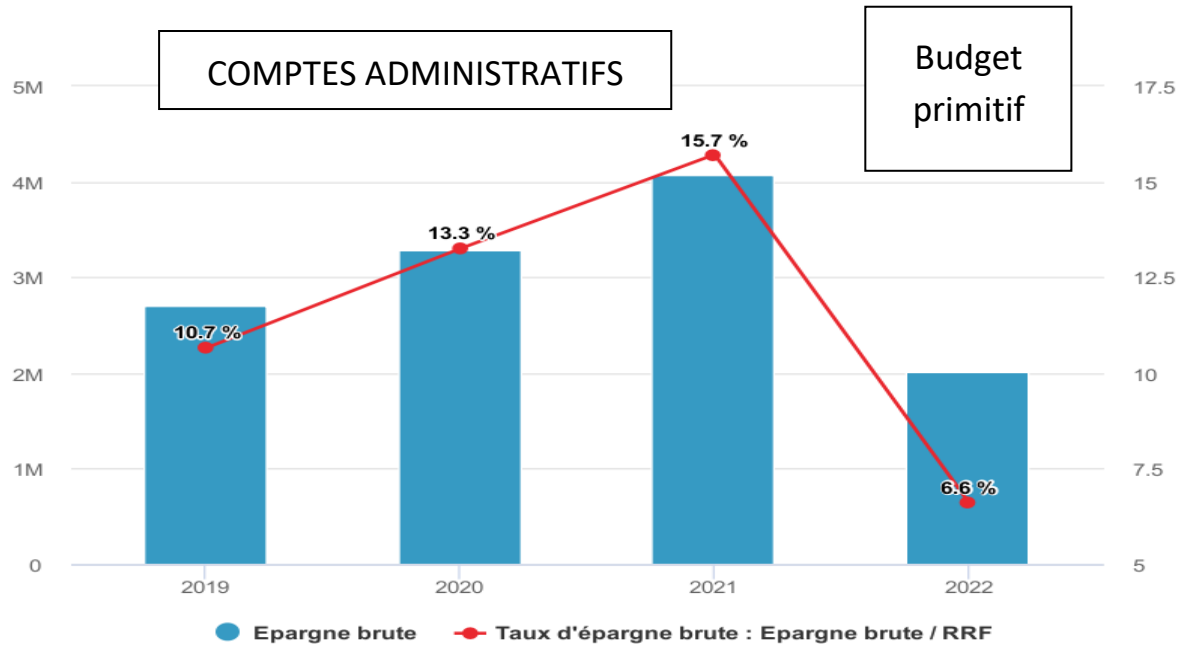

[2] Définitions

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/autofinancement :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette ou autofinancement net

2.4.5 Le projet politique pour 2022

La Communauté de communes a défini ses compétences en procédant à l'harmonisation de celles-ci à l'échelle de son territoire. Elle a par ailleurs impulsé la démarche d'élaboration d'un projet de territoire et d'un Plan Climat Air Energie qui définissent une stratégie à 10 ans et un plan d'actions 2020-2022 ayant fait l'objet d'un vote du conseil communautaire le 24 octobre 2019. La crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre de certains projets mais d'autres ont pu se poursuivre.
2022 est la troisième année de mise en œuvre du plan d'actions du projet de territoire ; elle sera également l'année d'élaboration du plan d'action 2023/2025.
Sur ces bases, les orientations stratégiques pour l'année 2022 sont les suivantes :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Habitat :**

  Pour 2022, la CCLLA élargit ses actions sur la rénovation énergétique en s'inscrivant dans les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux, dans une logique de plateforme de rénovation énergétique pour tous les habitants, du premier conseil à l'accompagnement individuel et avec un volet animation auprès des particuliers et du petit tertiaire. (72 000 €)
  Ce dispositif continue de s'appuyer sur les Maisons France Services comme lieu de permanences sur le territoire.

  Le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant, pour soutenir la recherche de logement pour les jeunes actifs (apprentis…) se poursuit en 2022.

  Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) continue pour les ménages modestes, et le traitement des situations de logements dégradés, créations de locatifs sociaux en réhabilitation et l'adaptation des logements pour les personnes âgées.

  (Actions 123, 125, 126, 127, 128 du projet de territoire)

- **Aménagement**.

  Pour l'année 2022, une nouvelle mission a été confiée à l'AURA dans le cadre de son programme de travail 2022. La mission 2022 concerne les dynamiques paysagères des territoires habités. L'identité territoriale associée au grand paysage sera traitée ultérieurement.
  Ce travail doit permettre d'énoncer des recommandations au regard des spécificités urbaines et paysagères du territoire. Ces recommandations concerneront/proposeront des principes à prendre en compte pour accompagner les évolutions de la trame urbaine et les conditions de développement de nouveaux projets d'extension.

  (*Action 151 du projet de territoire*)

  Mobilité :
  L'année 2022 devrait permettre de disposer des premières conclusions de l'enquête EMC² sur les pratiques et les modes de déplacement des habitants du territoire. Ces données permettront d'éclairer les choix quant à la politique mobilité de la CCLLA et permettront l'engagement des travaux du plan de mobilité simplifié qui sera adopté dans les prochains mois.

La négociation du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la région doit par ailleurs s'engager.
(Actions 131 et 132 du projet de territoire)

SCOT :
Le Projet d'Aménagement Stratégique doit être mis en débat au sein des instances du Pôle Métropolitain Loire Angers.

- **Bâtiment** :

  Le suivi des consommations énergétiques sur les 24 bâtiments communautaires se poursuit en 2022 avec la définition des bâtiments pour lesquels un audit énergétique est nécessaire dans le cadre de la convention pour le service de conseil en énergie partagé avec le SIEML.
  Une enveloppe budgétaire a été inscrite en 2022 d'un montant de 75 000 € TTC pour établir une qualification immobilière de l'ensemble des bâtiments communautaires, afin d'établir un programme pluriannuel de travaux.
  31,2K € en fonctionnement et 27,5K € en investissement sont également prévus pour la réalisation de travaux afin de remédier aux dysfonctionnements constatés sur les sites administratifs notamment électriques, de sécurité et d'isolation thermique.
  235K€ ont été prévus pour l'installation d'un modulaire sur le site administratif de St Georges pour accueillir de nouveaux agents, dans l'attente d'une décision sur le regroupement des services en un site unique.
  Une enveloppe prévisionnelle de 150K€ a été estimée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le programme travaux du site unique, si ce projet est validé.

- **Assainissement.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA assainissement).

  (Action 137 du projet de territoire)

- **GEMAPI – Environnement.**
  Les adhésions aux Syndicat Mixte Layon Aubance Louet (SMLAL), au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et au SMIB Evre-Thau-St Denis représentent près de 205 000 €.
  2022 verra le démarrage d'actions sur les zones dites « blanches » du territoire. Le Syndicat Layon Aubance Louet sera missionné pour les réaliser avec le partanariat de la Chambre d'Agriculture. Des budgets de 4 777€ en fonctionnement et de 3 320 € en investissement ont été inscrits.
  Il est projeté la mise en place d'éco-pâturage sur une parcelle en bordure de cours d'eau jouxtant la ZA du Léard. Une étude de la biodiversité du site sera réalisée en 2022 ainsi que la pose des clôtures pour accueillir un troupeau.
  Suite à la délégation de gestion des digues à l'Etablissement Public Loire (EPL) pour l'entretien, la surveillance et les travaux des deux digues du territoire, il a été porté 204 657 € en fonctionnement et 208 013 € en investissement pour 2022. Le budget annuel d'investissement a été augmenté par rapport à 2021 pour inscrire la réalisation de premiers travaux de fiabilisation sur la digue de St Georges.

L'entretien et les travaux dits « d'urgence » ne rentre pas dans le cadre de la convention avec l'EPL. En cas de besoin, les sommes seront prélevées sur la ligne « dépenses imprévues ».
Les 170 000 € de travaux d'urgence 2021 réalisés post-crue ont été inscrits en report et seront payés en 2022.
Dans le cadre des conventions avec l'EPL, démarrées au 1er juillet 2019, certaines sommes en investissement n'ont toujours pas été versées à l'EPL pour cause d'études non terminées et de décalage dans le temps des subventions. Ainsi, il a été ajouté 57 000 € en dépenses d'investissement ce qui correspond aux soldes des années 2019 à 2021, ainsi que 71 000 € de recettes d'investissement correspondant aux subventions attendues pour les études menées.
Concernant le contentieux en cours sur la digue de St Georges, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été commandée pour un budget de 19 000 €. Elle visera à définir les travaux de remise en état du site. Ces frais seront portés à la charge du propriétaire responsable. C'est pourquoi des sommes en recettes ont été indiquées (12 000 € des premiers frais engagés en 2020-2021 + l'AMO).
Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le territoire de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de la Loire, la CCLLA démarrera avant la labellisation du PAPI, des actions de formation des élus et agents aux DICRIM et PCS (1 500€), ainsi que des groupes de travail par val inondé afin de mettre à jour et en cohérence les PCS et de les rendre opérationnel entre eux (temps d'animation interne).
Une étude complémentaire sur le remblai de l'île de Chalonnes, pour un budget de 25 000 €, est programmé en 2022 afin d'identifier d'éventuels désordres sur le remblai, de vérifier la pertinence d'interventions, de les chiffrer et de prioriser celles-ci.
En investissement, il est prévu une étude et des travaux sur Le Creuzil sur 2022 pour 81 k€.
Un budget de 5 000 € est prévu pour des prestations d'animations en vue de promouvoir et de développer les Energies Renouvelables sur le territoire.

(Actions 1311, 1315, 129, 153 du projet de territoire)

La CCLLA, avec et pour le compte des communes, engage une étude sur la gestion des eaux pluviales en agglomération. L'objectif est double : améliorer la gestion des eaux à travers l'établissement d'un diagnostic et d'un programme de travaux sur les installations d'une part, et d'autre part, identifier les zonages dorénavant nécessaires au PLU et étudier les conditions de régularisation règlementaire.
(Action 139 du projet de territoire)

2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)
  (Actions 211 et 212 du projet de territoire)

- **Tourisme**.
  Le plan d'actions du schéma de développement Touristique dans le projet de territoire se poursuit avec :
  - La réalisation d'une étude de marché et de potentiel pour l'implantation d'un complexe « oenoparc » intégrant de l'hôtellerie / restauration au sein de la CCLLA sur le site actuel du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou à Saint-Lambert-du-Lattay pour

un montant estimé à 40 000 €. Cette étude aboutira à un projet d'investissement ou à la fermeture du musée.

- Des travaux d'entretien à réaliser dans le Musée pour un montant total de 5 000 €. Le montant de la subvention Musée, dans l'attente des résultats de l'étude, est reconduite pour un montant de 26 000 €.
- Des travaux d'entretien à réaliser sur le bâtiment de Brissac pour un montant total de 6 050 €. La subvention à l'office de tourisme est reconduite pour un montant de 347 200 €.
- Le budget alloué pour le balisage et le petit entretien des sentiers de randonnée diminue en 2022, il sera de 16 100 € au lieu de 22 790 € en 2021 avec une nouvelle entreprise d'insertion et une réalisation plus importante du petit entretien en régie (technicien tourisme).
- En recette, sont attendus 74 710 €.

En investissement, 100 976 € répartis sur des actions issues du SDT entre :

- Une étude de faisabilité schéma fluvestre entre Bouchemaine et Nantes (8 400 €),
- Une étude de simulation thermique sur le bâtiment de l'OT à Chalonnes (1 200 €)
- L'acquisition de box vélos sécurisés pour les aires d'arrêt Loire à Vélo Chalonnes et Saint-Rémy qui devait être réalisée en 2021 est reportée en 2022 (50 000 €),
- Le projet de Fil artistique paysager avec le financement de l'acompte (50%) pour une première œuvre (41 375 €)

En recette, sont attendus 88 565 €.

(Action 221 du projet de territoire)

- **Aménagement :**

  Finalisation des études agricoles et environnementales sur les secteurs pouvant éventuellement accueillir des zones d'activités économiques.
  (Action 2111 du projet de territoire)

- **Habitat :**

  Le Programme Local de l'Habitat va démarrer avec la phase de diagnostic dès le premier trimestre 2022, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre confiée à l'AURA.
  En complément du dispositif d'OPAH, un soutien financier est apporté à la ville de Chalonnes pour une étude OPAH-RU à réaliser dans le cadre des actions Petites Ville de Demain.

  (Actions 2322, 2332, 2333 du projet de territoire).

3. La qualité de l'offre de services aux habitants

- **Voirie.**

  Le budget de fonctionnement de la voirie est augmenté de 4,57% par rapport au budget 2021 en raison notamment d'une étude sur le diagnostic voirie et l'établissement du programme pluriannuel de fonctionnement (200 k€) et de l'assistance à la rédaction du règlement de voirie (15 k€).

En investissement, les crédits non consommés sont inscrits en crédits nouveaux pour 1 873 k€ auxquels s'ajouteront les attributions de compensation 2022 minorées des frais de maîtrise d'œuvre (8,4 %) et de la part des remboursements d'emprunt pour Brissac Loire Aubance et Les Garennes Sur Loire (152 683,20 €) et majorées du FCTVA, soit un budget total inscrit de près de 4 742 k€.
En matière de renouvellement des matériels et véhicules, 886 000 € sont inscrits en crédits nouveaux et 673 000 € en crédits reportés.

- **Sport**.

Le dé-transfert de la compétence sport a été acté par les élus en Décembre 2021, le principal objectif en 2022 sera donc de définir les modalités de redescente des équipements aux communes et d'établir des états des lieux des bâtiments concernés. Des travaux de sécurisation sur des points déjà identifiés tel que la ligne de vie sur le toit de la salle St Exupéry à Chalonnes et la remise aux normes de la SAE de la salle de l'Europe à St Georges sur Loire seront mené au cours de cette année.
(Action 323 du projet de territoire)

- **Culture**.

Le service culture définira avec la commission « animation » un plan d'actions en vue de l'acte 2 du projet de territoire.
La CCLLA portera dès la rentrée 2022 une nouvelle action pour mettre en place des parcours artistiques et culturels coordonnés (Conventionnement avec la DRAC et l'Education Nationale en lien avec Villages en Scène).
En matière de lecture publique, les priorités seront :

- la mise en place d'un plan d'action culturelle en lien avec les bibliothèques ;
- la poursuite de la mise en réseau informatique (informatisation de Brissac et Blaison, préparation du portail internet commun) ;
- la préparation du déploiement de la carte unique (élaboration d'une charte de lecture, travail sur l'identité du réseau, préparation de la fusion « lire en layon » et « 1001 pages ») ;
- l'équipement du service pour assurer les rotations de documents (véhicule, rayonnages….).

La mission d'accompagnement des écoles de musique doit être engagée avec un nouveau prestataire. Le plan d'harmonisation des subventions aux écoles de musique sera réajusté.
Les conventions d'objectifs et de moyens des écoles de musique seront renouvelées et prendront en compte les orientations définies en 2021.
Une acquisition de véhicule pour les coordinatrices (20 000 €) est programmée.
(Actions 322 du projet de territoire)

- **Actions sociales**.

2022 sera l'année de préparation de la bascule du CEJ au Bonus Territoire pour 2023, avec des changements de flux financiers, redirigés par la CAF, des communes vers les gestionnaires d'accueil (crèches, ALSH…). Mais les montants resteront globalement stables par territoire de compétence.

La mise en œuvre du schéma de coopération va conduire à la création en 2023, de postes de chargés de coopération sur chacun des 4 micro-territoires. Ceux-ci auront pour mission de piloter les projets (Cf plan d'actions de la CTG). Ils seront co-financés par la CAF (50%), les communes et la CCLLA. La part communautaire sera donc définie en 2022, pour une mise en œuvre début 2023. Ces créations de postes s'inscrivent dans la transition du CEJ vers le dispositif Bonus Territoire entre 2022 et 2023, en reprenant une partie des missions des coordinateurs Enfance-Jeunesse CEJ.

(Actions 311 du projet de territoire)

- **Petite enfance.**

  Pour 2022, les 2 opérations de Rochefort et Brissac commencées en 2021 vont pouvoir se poursuivre. D'autres réflexions concernant les structures Petite-Enfance sont menées. Il s'agit de la halte-garderie Piccolo pour laquelle une transfert dans un bâtiment disponible (ancien Ephad) pourrait venir compléter un pôle enfance à Val du Layon-St Lambert, et la micro-crèche Bambinid à Terranjou-Martigné, installée actuellement dans un bâtiment loué à un bailleur social. Ces projets pourraient faire l'objet d'une inscription dans l'acte 2 du projet de territoire.

  Concernant Chalonnes, les travaux d'amélioration thermique et de rénovation de la toiture sont programmés en 2022, ainsi que l'installation d'une nouvelle structure de jeux.

  2022 sera également l'année de relance du marché public de délégation de gestion de 5 structures d'accueil et 2 Relais Petite-Enfance. Une réflexion sera menée sur les modes de gestion, et leur coût.

  Enfin la CCLLA continue d'accompagner les porteurs privés de micro-crèches et MAM, en coordonnant les acteurs dans le cadre d'une procédure interne regroupant les décideurs. Une micro-crèche privée sera ouverte à St Melaine-sur-Aubance, et une MAM à Terranjou-Notre Dame d'Allençon.

  (Action 3121 du projet de territoire)

- **Accueil des gens du voyage** :

  L'année sera marquée par :

  - Des dépenses nouvelles liées à la gestion du nouveau terrain d'accueil des gens du voyage de Saint Georges sur Loire qui accueille 7 ménages depuis janvier, pour un montant estimé à : 19 844 € (fluides, OM, gestion et travaux d'entretien).
  - La mise en place de la redevance incitative sur les communes de Terranjou, Brissac-Loire-Aubance et Bellevigne en Layon nécessite de prévoir un budget pour la gestion des déchets ménagers sur les différents sites plus conséquents : augmentation du budget de 6k€.

  En matière d'investissement, sont inscrits :

  - La reprise de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), confiée au prestataire Tzigane Habitat, pour la mise en œuvre d'une politique d'habitat adapté au mode de vie des gens du voyage ; nécessité de réaliser un diagnostic complémentaire à la phase 1 du marché, pour un montant de 5 310 €.

- Des travaux de réparation des réseaux d'assainissement sont à prévoir sur l'aire d'accueil de Chalonnes-sur-Loire, pour un montant de 3 096 €.
- Afin de répondre aux préconisations inscrites au schéma départemental 2018-2023, la communauté de communes doit poursuivre les projets d'aménagement, sur Brissac Loire Aubance : création d'une aire d'accueil (35k€) ; sur Bellevigne en Layon : création d'une aire de petits passages (12k€).
- L'installation de sanitaires sur l'aire de petits passages de Martigné-Briand – TERRANJOU.
- Pour l'aire de petits passages estivaux de Rochefort sur Loire, la mise en conformité de l'installation électrique.

(Actions 2335 et 2336 du projet de territoire)

4 Les services ressources

- **Communication**.

La Communauté de communes Loire Layon Aubance souhaite élaborer une stratégie de communication globale, interne et externe, cohérente avec son projet de territoire. Elle constituera sa feuille de route en matière de communication et répondra à plusieurs objectifs :

- renforcer l'identité territoriale Loire Layon Aubance ;
- valoriser l'action publique et expliquer les politiques conduites ;
- faciliter l'usage des services publics ;
- nourrir l'expression de la citoyenneté et la participation au débat démocratique.

Une enveloppe de 21 500 € a été inscrite pour la conception de cette stratégie de communication et de son plan d'actions.
Dans l'attente de sa mise en œuvre, une attention particulière sera portée à la communication interne en 2022, notamment en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le maintien du lien entre les sites et les services : un événement fédérateur sera organisé, si l'évolution épidémique le permet. Une enveloppe de 8 750 € est prévue, comprenant les repas et animations pour l'organisation de ces deux événements.
La parution de 4 magazines et de deux hors-séries est prévue en 2022 pour un montant global de 64 300 €.
Enfin, une enveloppe de 10 000 € est prévue pour harmoniser la signalétique des bâtiments communautaires.

- **Ressources numériques**.

A l'exception des logiciels métiers dont les coûts sont inscrits dans les espaces budgétaires dédiés aux politiques publiques concernées (ex : culture, tourisme…) et à l'exception des services communs techniques, le budget des ressources numériques regroupe tous les besoins communs des services (téléphonie, internet, hébergement, photocopieurs, …) et tous les besoins des services ressources tels que le SIG, les finances, les marchés… en matière de logiciels métiers. Soit 183 K€ (= au BP 2021).

Il faut ajouter à ce budget 100 k€ pour 2022 en raison de la sécurisation des données informatiques de la collectivité grâce au marché passé avec la société AVITI (hébergement sur serveurs sécurisés)

En investissement, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 30 k€ pour l'acquisition des licences serveurs
Il est également prévu 40k€ pour du matériel pour tous les services et 40 k€ pour le PCRS

- **Les services communs**

- Services techniques : ils pèsent pour 5 087 000 € dans les charges de personnel de la CCLLA et environ 870 000 € de dépenses au chapitre 11. Les recettes de fonctionnement sont augmentées à due concurrence (part 2). Les travaux des sites techniques secteurs 1 et 3 sont prévus pour respectivement 1 850 k€ (subvention attendue 397 k€) et 1 136 k€ (dont 376 k€ d'acquisition de bâtiment et subvention attendue de 313 k€) et pour le secteur 4 les crédits inscrits pour achever le bâtiment s'élèvent à 307 k€ (509 k€ de subvention attendue). Quelques travaux sont aussi prévus sur le secteur 2 pour 165 k€. 1 162 k€ sont inscrits pour acquérir du matériel technique.

  Un audit va être lancé en 2022, à la charge de la CCLLA (60 k€), pour faire le bilan du fonctionnement des services communs après 3 années de mise en œuvre.

- ADS : en 2022, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction se poursuit. Une réflexion sur l'organisation des activités entre les communes et la communauté est engagée. Malgré le renforcement du service en 2021, celui-ci reste soumis à une forte activité sous l'effet conjugué de l'accroissement des demandes et de la mise en œuvre de la dématérialisation.

- Adressage : la mission se poursuit sur les communes dont les adresses ne sont pas encore certifiées (dernière année). En 2022, les communes seront facturées de la mission des 2 dernières années.

2.5 Les orientations pour la section de fonctionnement

2.5.1 Les recettes de fonctionnement

2.5.1.1 Fiscalité foncière

Les valeurs locatives (ou bases) 2022 devraient augmenter selon la loi de finances 2022 de 3,4 %, hors évolution physique des bases. Chaque point équivaut à environ 45 k€

Il est proposé de ne pas augmenter les taux taxes foncières et de CFE en 2021.

Ces taux sont de :

FB : 2,54 FNB : 9,8 CFE : 22,75

A noter que le taux de CFE fait l'objet d'un lissage sur 6 ans, 2022 sera donc la dernière année.

2.5.1.2 La Fraction de TVA

La TH a été remplacée par une fraction de TVA ; la loi de finances pour 2022 fait état d'une augmentation prévisible de 5,5 %. Il a été retenu 5 % pour établir le budget et la prospective.

2.5.1.3 La CVAE

La DGFIP a notifié le montant prévisionnel 2022 pour 2 119 593 € soit un recul de 3,6% par rapport à 2021 mais son montant reste supérieur à celui perçu en 2020 (1 984 k€).
Ce recul s'explique par l'effet retard de la taxation : les valeurs ajoutées prises en compte sont en majeure partie celles de 2020 pour la taxation 2022.

2.5.1.4 La TASCOM

Il est proposé pour 2022 d'inscrire la même somme qu'en 2021.

Pour mémoire, le coefficient a été modifié en 2020 par le Conseil Communautaire lors de la séance du 15 septembre 2020. (DELCC-2020-09-174) : il est passé de 1,05 à 1,10.

Le Conseil Communautaire peut l'augmenter chaque année au maxi de 0,05 dans la limite du plafond de 1,30.

2.5.1.5 Les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)

Plusieurs questions avaient été posées en 2021 sur la taxation en matière d'IFER. Aucune réponse n'ayant été apportée, il est proposé de réinscrire en 2022 le montant de 2021 (+32K€).

	2017	2018	2019	*2020*	2021	*2022*
TH/TVA+THRS	**5 312 490,00 €**	**5 442 874,00 €**	**5 603 638,00 €**	**5 792 460,00 €**	**6 128 857,00 €**	*6 429 563*
TFPB	**1 076 489,00 €**	**1 111 751,00 €**	**1 156 912,00 €**	**1 199 500,00 €**	**1 214 434,00 €**	*1 255 725*
TFNPB	**420 669,00 €**	**433 611,00 €**	**443 211,00 €**	**448 332,00 €**	**447 734,00 €**	*462 957*
CFE	**2 905 367,00 €**	**3 205 662,00 €**	**3 308 824,00 €**	**3 428 280,00 €**	**3 665 738,00 €**	*3 757 381*
TASCOM	**423 322,00 €**	**321 861,00 €**	**400 213,00 €**	**367 455,00 €**	**374 768,00 €**	*375 000*
CVAE	**1 598 730,00 €**	**1 680 284,00 €**	**1 975 712,00 €**	**1 984 068,00 €**	**2 198 493,00 €**	*2 119 593*
IFER	**196 669,00 €**	**193 829,00 €**	**187 256,00 €**	**189 772,00 €**	**222 646,00 €**	*223 000*
TOTAL	**11 933 736,00 €**	**12 389 872,00 €**	**13 075 766,00 €**	**13 409 867,00 €**	**14 252 670,00 €**	*14 623 220*
évolution/N-1	5,79%	3,68%	5,25%	2,49%	5,91%	***2,53%***

2.5.1.6 La DGF

Il est proposé de retenir par prudence et alors même que la dotation d'intercommunalité devrait augmenter légèrement du fait de l'augmentation du CIF :

- 100% de la dotation d'intercommunalité 2021 = 1 707 160 €
- 98 % de la dotation de compensation 2021 = 1 111 000 €

2.5.1.7 Le FPIC

Par délibération de septembre 2021, le conseil communautaire a voté une répartition dérogatoire transitoire pour la répartition du FPIC en 2021. Il a été décidé lors de la même séance que pour 2022, ce seraient les règles de droit commun qui s'appliqueraient jusqu'à ce que le Pacte Financier et Fiscal soit discuté puis adopté.

Aussi, est-il proposé d'inscrire le montant équivalent au droit commun 2021 pour la part communautaire au budget primitif 2022.

2.5.2 Dépenses de fonctionnement

2.5.2.1 Les orientations 2022 :

2022 est la dernière année de mise en œuvre de l'Acte 1 du projet de territoire.

Les dépenses récurrentes/opérationnelles engagées correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et aux programmes d'actions en cours et qui se poursuivent en 2022. Toutes les catégories de dépenses sont concernées : charges à caractère générale, charges de personnel (personnel actuels de la CCLLA, charges annexes, GVT, cotisations, ...), subventions et participations diverses dans lesquelles la collectivité est d'ores et déjà engagée.
Les opérations nouvelles correspondent aux plans d'actions, créations de poste, subventions, études, ... supplémentaires qu'il est proposé d'initier en 2022.

En 2022, l'Acte 2 du projet de territoire sera préparé, ouvrant une nouvelle phase de mise en œuvre.

Il est proposé de retenir 5,55 % d'augmentation des dépenses (de BP à BP) à mettre en relation avec la hausse des recettes de 4,17%. Ces orientations permettent de tenir la CAF à un niveau supérieur à 10%, correction faite de la redevance incitative et des services communs (dépenses et recettes équivalentes). Ce niveau, cumulé au fond de roulement de plus de 10M€, permet de maintenir une capacité d'investissement.

Les services communs pèsent sur le chapitre 011 pour 870 k€ (+90k€ par rapport au réalisé 2021).

Les autres services proposent une augmentation du chapitre 011 de 1,27 M€ soit +20 % (une augmentation de 2% représente 123 k€) :

- Voirie : +120 k€ (200 k€ pour une étude complète de la voirie afin de préparer un plan pluriannuel de fonctionnement ; réduction concomitante des travaux d'entretien pour maitriser l'augmentation)
- Etudes diverses : 240 k€ (Audit des services et en particulier des services communs, Document unique, pacte financier et fiscal, assistance à maitrise d'ouvrage pour renouvellement des contrats d'assurance)
- Etude Musée : 40 k€
- Communication : +70 k€
- CLEA et bibliopole : +60 k€
- Petite enfance : +180 k€ (places supplémentaires à Rochefort, +43 k€ pour Chalonnes et +19 k€ pour des vérifications électriques et mises aux normes des bâtiments)
- Gemapi : +50 k€
- TAGV : +36 k€ (intégration de nouveaux équipement)
- Sport : +150 k€ (entrée piscine en année pleine, +40 k€ en nettoyage des locaux, 40 k€ de remboursement de frais à Chalonnes)
- Habitat Aménagement : +210 k€ (mais 197 k € de subventions)
- Ressources numériques : +90 k€ (nouveau système d'hébergement et sécurisation des données)

Quant aux frais de personnel (chapitre 012), il est nécessaire de stabiliser les services communautaires et de les renforcer pour les adapter au projet politique, notamment les services ressources (RH, finances, numériques) et les services techniques (voirie, bâtiments). Certains services communs ont également validé des renforts.

Les charges de personnel des agents du service développement économique seront, à compter de 2022, directement imputées sur le budget annexe.

Le vaccinodrome a pesé pour 140 k€ en 2021 et est inscrit à nouveau pour 80 k€.

Les évolutions de la masse salariale entre 2021 et 2022 (corrigé du développement économique et du vaccinodrome) sont donc de 866 k€ (soit 9,6 %) répartis comme suit :

- + 250 k€ (+5,7 %) pour les services techniques communs validés par les commissions de gestion,
- + 42 k€ pour ADS (un poste)
- + 66 k€ pour les services assainissement collectif et assainissement non collectif ;
- + 175 k€ pour les postes créés en 2021 en année pleine
- + 212 k€ pour les postes permanents à créer en 2022 pour les services communautaires :
    - urbaniste

- Chargé de mission culturelle
- Directeur du système d'information + un agent en ressources numériques
- Archiviste
- Un poste en voirie secteur 3
- Brigade de deux postes de remplacement dans les services techniques

- + 75 k€ pour les postes non permanents à créer en 2022 pour les services communautaires
  - chargé de collections (subvention DRAC)
  - SIG voirie
  - Technicien bâtiment CDD
- +65 k€ = enveloppe CIA et avancement de grade

Voir annexe RH pour plus de détail page 75

L'augmentation du chapitre 012 pour les postes permanents des seuls services communautaires - hors Services communs et budgets annexes) est égale à **9,7 %.**

Le poids relatif des dépenses de personnel au sein des dépenses de fonctionnement baisse à 34,8 %, pour se situer à un niveau inférieur à la moyenne national (40,6 %)

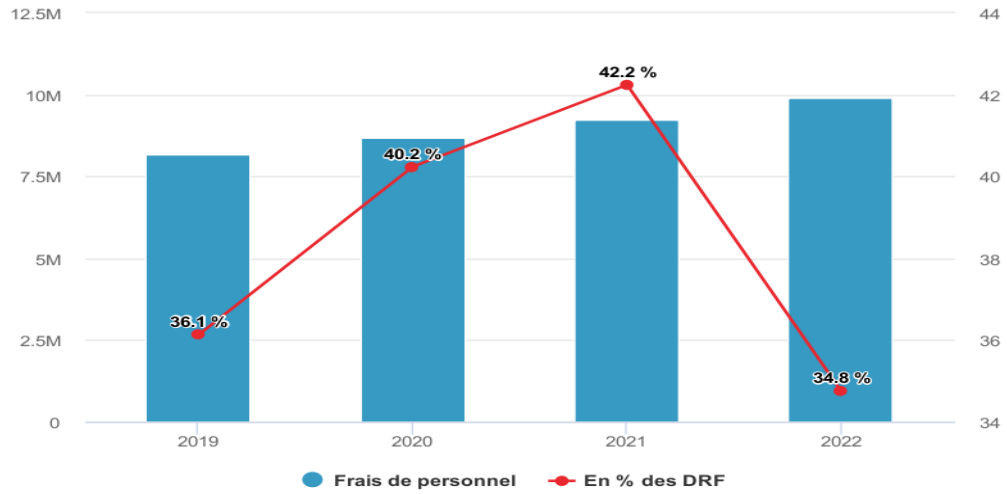

Pour le chapitre autres charges de gestion courante (chap. 65), on constate une baisse d'environ 1 150 k€ qui correspond à la suppression de la contribution au SMITOM (1,3 M€) mais en partie compensée par les contributions GEMAPI (+90 k€) et quelques augmentations de contribution (SDIS, SIRSG, AURA, ADIL …)

2.5.2.2 Dépenses imprévues

Une enveloppe dépenses imprévues peut être maintenue en Fonctionnement pour 2022 à hauteur de 7,00 % des DRF (2 000 k€).

2.5.2.3 Les Subventions versées

Elles sont en légère augmentation + 3 % en 2022 :

	VERSEE 2020	VERSEE 2021	PROPOSEE POUR 2022	OBSERVATIONS
ECOLES DE MUSIQUE	430 849	429 674	442 070	416 k€ en FCT et 25 k€ en INV
CULTURE	201 204 €	213 720	213 990	Village d'artistes 32 500 ; VES 136 500 € ; CADC : 44 990
TOURISME	367 140 €	351 296	367 140	Baisse en 2021 au musée car financement étude
PETITE ENFANCE	309 614	324 396	335 498	
	1 307 814 €	**1 319 086 €**	**1 358 698 €**	

2.6 Les orientations pour la section d'investissement en 2022

Il est proposé comme en 2021 de voter le budget par opération afin de gérer en transparence les enveloppes voirie par commune, en recettes comme en dépenses, et de suivre les dépenses par politique publique ou grands projets. L'opération Maison de la santé est terminée puisque la compétence a été transférée à la commune en 2021.

540	MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN	91014	TRAVAUX VOIRIE ST GEORGES
~~554~~	~~MAISON SANTE MARTIGNE~~	91015	TRAVAUX VOIRIE ST GERMAIN
901	MATERIELS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	91016	TRAVAUX VOIRIE ST JEAN
902	BATIMENTS SIEGES	91018	TRAVAUX VOIRIE TERRANJOU
904	VOIRIE MATERIELS MOE DIVERS	91019	TRAVAUX VOIRIE VAL DL
91001	TRAVAUX VOIRIE AUBIGNE	915	TOURISME
91002	TRAVAUX VOIRIE BEAULIEU	920	AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE
91003	TRAVAUX VOIRIE BELLEVIGNE	939	FONDS DE CONCOURS
91004	TRAVAUX VOIRIE BLAISON	941	HABITAT
91005	TRAVAUX VOIRIE BRISSAC LA	944	GEMAPI
91006	TRAVAUX VOIRIE CHALONNES	947	CRECHES - HALTE GARDERIES
91007	TRAVAUX VOIRIE CHAMPTOCE	95001	INV SECTEUR 1
91008	TRAVAUX VOIRIE CHAUDEFONDS	95002	INV SECTEUR 2
91009	TRAVAUX VOIRIE DENEE	95003	INV SECTEUR 3
91010	TRAVAUX VOIRIE GARENNES	95004	INV SECTEUR 4
91011	TRAVAUX VOIRIE MOZE	95005	INV SECTEUR 5
91012	TRAVAUX VORIE POSSONNIERE	960	SPORT
91013	TRAVAUX VOIRIE ROCHEFORT	970	CULTURE
91017	TRAVAUX VOIRIE ST MELAINE		

2.6.1 Les recettes d'investissement 2022

Les restes à réaliser en recettes concernent : la maison de la santé (799k€), les salles de sport (50k€), le centre technique du secteur 4 (210k€), la Gémapi (95 k€), le tourisme (40k€) et le fonds de concours de la commune de Mozé (119k€).

Il est envisagé environ 3 M€ de nouvelles subventions ou réinscription (modification d'imputation) en investissement :

- Réinscription

- 735 k€ en voirie

- 112 k€ pour les bornes électriques et voitures électriques

- 250 k€ en sport

- 298 k€ pour le centre technique secteur 4, 313 k€ pour le secteur 3 et 397 k€ pour le secteur 1

- 51 k€ pour le TAGV de St Georges

- Nouvelle subvention à percevoir

- 88 k€ en tourisme
- 53 k€ pour de nouvelles voitures électriques
- 64 k€ en Aménagement et mobilité
- 71 k€ en GEMAPI
- 582 k€ en petite enfance

2.6.2 Les dépenses d'investissement 2022

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022 avec RAR

POLITIQUE PUBLIQUE	PROJET	MONTANT	
	FONDS DE CONCOURS + versement remboursement avance ALTER sur BP au BA actions éco.	**561 000,00 €** **600 000,00 €**	
voirie	toutes les communes y compris MOE	4 912 000,00 €	**6 357 000,00 €**
	Matériels de voirie	1 445 000,00 €	
service commun	travaux sur site technique secteurs1, 3, 4	3 588 000,00 €	**4 750 000,00 €**
	acquisitions de matériels/renouvellement	1 162 000,00 €	
batiment	siège unique	150 000,00 €	
	modulaires St Georges et audit général des batiments	355 000,00 €	
sport	remise en état d'équipement	100 000,00 €	
/Amgt/Mobilité	PLH et étude liaison douce	120 000,00 €	
gens du voyage	MOUS et Tx divers	204 000,00 €	
Gemapi/ENV	TRAVAUX ET ETUDES étude eaux pluviales	530 000,00 € 600 000,00 €	
petite enfance	projet Rochefort et BLA + divers travaux	1 040 000,00 €	
tourisme	sentier unesco + divers	180 000,00 €	
informatique	schéma directeur/matériel/logiciel	85 000,00 €	
Culture	informatisation/véhicule	60 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT 2022	**15 692 000,00 €**	

- Les opérations en cours à terminer – restes à réaliser

- La construction du site technique secteur 4 : 230 k€
- Matériels des services communs : 180 k€
- Matériels voirie : 673 k€
- Terrains d'accueil des gens du voyage de St Georges : 120 k€
- Gemapi : 170 k€ (travaux d'urgence du Petit Louet)
- Les fonds de concours 180 k€
- Tourisme (panneaux de signalisation et travaux sur sentiers) : 60 k€

- Les fonds de concours et subventions d'équipement

2019 était la dernière année pour engager les dépenses éligibles au fonds de concours de l'ex CCLL. En 2021, aucune opération n'a fait l'objet de demande de versement. Pour 2022, les restes à réaliser s'élèvent à 180 00 € comme en 2021.

FONDS DE CONCOURS		2021	2021		2022
Communes	Projets	montants à inscire	montants versés		montants à inscire
Chalonnes	Aménagement école Joubert	23 756,00 €	0,00 €		23 756,00 €
St-Georges	Médiathèque	23 037,00 €			23 037,00 €
Champtocé	Presbytère	63 000,00 €	0,00 €		63 000,00 €
Denée	Aménagement des remparts (repoussé à 2018)	20 427,00 €	0,00 €		20 427,00 €
	restaurant	49 573,00 €	0,00 €		49 573,00 €
DIVERS	SIEML	39 200,00 €	31 043,00 €	pcrs	39 600,00 €
Brissac Loire Aubance	Terrain de foot	196 000,00 €	0,00 €		196 000,00 €
OPAH et prime vélo		200 000,00 €	46 144,00 €		120 000,00 €
culture	informatisation blibliothèques communales pour mi	44 138,00 €	42 778,00 €	instruments	25 460,00 €
	TOTAL	689 131,00 €	119 965,00 €		560 853,00 €

2.7 La prospective 2022-2025

En 2021, 2 scénarii avaient été présentés :

- Le premier : une baisse des recettes économiques en 2022 (-9% soit 500 k€ de recettes en mois en 2022) puis un redressement conformément aux prévisions de la loi de finances
- Le second plus optimiste faisait suite aux échanges entre les élus de la commission des finances et au maintien du « filet de sécurité » de l'Etat prolongé en 2021 : progression 0% pour les impôts économiques

Avec les données de l'année 2021 (+800 k€ de recettes de fonctionnement par rapport aux prévisions et une exécution à 98 % du prévisionnel de fonctionnement soit -500 k€ par rapport aux prévisions), celles transmises par la DDFIP et les perspectives de la loi de finances 2022, le scénario optimiste se réalise au-delà des prévisions.

La nouvelle prospective s'établit en fonction des prévisions budgétaires 2022 puis des progressions et projets intégrés comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

- Progression des dépenses de fonctionnement : +22 % en 2022 pour le chapitre 011 puis +1,5 % sauf dépenses exceptionnelles (par exemple : 400 k€ d'études en 2022, montant ramené à 200 k€ d'étude/an) ; pour le chapitre 65 : -27 % en 2022 (contribution SMITOM) puis progression de 1,5 %. Pour le personnel, 7 % en 2022 (augmentation globale sans correction) puis à compter de 2023, 2%/an.
- Les dépenses nouvelles du projet de territoire sont prises en compte uniquement pour le plan mobilité à compter de 2022 = +150 k€/an. Les dépenses nouvelles de la prochaine période triennale sont à définir.
- Une subvention annuelle au budget Actions Economiques étaient prévue à hauteur de 300 k€/an à compter de 2022. Elle n'est finalement pas nécessaire en 2022, elle le devient en 2023 à hauteur de 200 k€ puis 400 k€/an à compter de 2024.
- Recettes :

- ✓ Progression des produits de taxe foncière : 3.4 % en 2022 comme annoncé en loi de finances puis +2% par an. Compensation de TH : + 5 % en 2022 (5,4 % annoncé en loi de finances) puis 2%/an à compter de 2023 ; CFE = +2,5 % en 2022 (cf : prévision pour les dominants envoyée par la DDFIP) puis +2%/an ensuite. Pour la CVAE = -3,6 % en 2022 et +3% à compter de 2023.
- ✓ à compter de 2022, suppression de la TEOM (harmonisation du mode de financement de la compétence déchet, sachant que la dépense correspondante pour le SMITOM est également supprimée).
- ✓ Progression de la part des attributions de compensation conformément aux prévisions sur les chapitres 011 (+1,.5%) et 012 (+2%).
- ✓ Stabilité des dotations (sauf compensation des valeurs locatives des bâtiments industriel : même progression que les bases fiscales) et subventions.

▪ Pour la section d'investissement :

- 500k€ de dépenses de matériels technique/an avec les recettes correspondantes (AC service commun)
- 2,3 M€ de travaux de voirie /an avec un niveau de subvention de 472k€/an et la recette d'AC
- 600 k€/an de matériel voirie : correspond aux dépenses actuelles
- 600k€ / an en OPAH, Mobilité, tourisme (projet de territoire arrondi à la centaine de millier d'euros supérieure)
- 600 k€/an en GEMAPI
- 210 K€ /an pour le gros entretien des bâtiments communautaires
- Un niveau de subvention global perçue de 250 k€/an
- Un projet Gens du voyage à 300 k€ en 2023.
- Une hypothèse d'investissement supplémentaire de 5 000 000 € sur 2023/2024 avec une recette de 2 M€
- Les centres techniques sont financés sans recours à l'emprunt (2 M€ d'avance de la CCLLA pour acquisition et travaux = reste à charge des communes en 2021)
- Aucun emprunt nouveau dans cette prospective contrairement à la prospective établie en 2021 qui comptait sur 4,2 M€ d'emprunt sur la période.

Sur ces bases, les budgets communautaires évolueraient de la façon suivante :

Analyse	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	24 686 321,24	25 903 113,29	30 381 928,81	29 020 660,48	29 377 232,72	29 741 462,37
Dépenses de fonctionnement courant	21 220 261,80	21 752 365,85	28 169 266,82	27 247 635,42	27 802 797,01	28 162 188,33
Epargne de gestion	**3 466 059,44**	**4 150 747,44**	**2 212 661,99**	**1 773 025,06**	**1 574 435,71**	**1 579 274,04**
Résultats financiers	-314 278,92	-106 399,20	-106 848,00	-94 848,00	-84 848,00	-73 848,00
Résultats exceptionnels	139 874,73	31 326,90	-92 200,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Epargne brute	**3 291 655,25**	**4 075 675,14**	**2 013 613,99**	**1 689 177,06**	**1 500 587,71**	**1 516 426,04**
Remboursement courant du capital de la dette	1 636 067,68	512 108,35	514 700,00	443 700,00	454 700,00	460 700,00
Remboursement du BA déchets	40 088,25	55 618,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 695 675,82**	**3 619 185,70**	**1 498 913,99**	**1 245 477,06**	**1 045 887,71**	**1 055 726,04**
Dépenses réelles d'investissement	4 480 941,30	5 899 247,72	16 465 013,76	7 316 500,00	7 728 923,74	5 365 544,14
Recettes réelles d'investissement	4 127 806,44	4 064 733,38	8 481 520,06	5 360 131,86	5 460 560,45	3 948 207,88
Besoin de financement	**353 134,86**	**1 834 514,34**	**7 983 493,70**	**1 956 368,14**	**2 268 363,29**	**1 417 336,26**
Emprunts nouveaux	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat de l'exercice N au 31/12	**9 219 088,54**	**11 076 396,66**	**4 315 940,00**	**3 605 048,92**	**2 382 573,34**	**2 020 963,12**
Dette au 31 12	5 290 668,21	4 779 259,86	4 265 259,86	3 822 259,86	3 368 259,86	2 908 259,86
Capacité de désendettement	1,61	1,17	2,12	2,26	2,24	1,92
Fonds de roulement en jours de DRF	153,98	182,28	54,61	47,34	30,68	25,70

Rappel du SCENARIO 2 dit « optimiste » de 2021

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	25 225 147,56	24 685 853,64	24 998 860,23	23 622 508,30	23 716 347,74	24 006 401,17
Dépenses de fonctionnement courant	22 501 602,20	21 220 262,01	22 288 428,19	21 837 889,73	21 879 844,42	22 173 620,11
Epargne de gestion	**2 723 545,36**	**3 465 591,63**	**2 710 432,04**	**1 784 618,57**	**1 836 503,32**	**1 832 781,06**
Résultats financiers	-175 698,43	-314 278,92	-115 000,00	-134 252,76	-131 314,80	-129 780,37
Résultats exceptionnels	103 876,24	161 654,65	4 400,00	5 300,00	5 300,00	6 000,00
Epargne brute	**2 651 723,17**	**3 312 967,36**	**2 599 832,04**	**1 655 665,81**	**1 710 488,52**	**1 709 000,69**
Remboursement courant du capital de la dette	1 511 527,75	1 635 967,68	465 500,00	511 506,01	667 150,73	626 413,97
Remboursement d'emprunt du BA déchets		40 088,25	42 000,00	43 832,27	6 968,17	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 140 195,42**	**1 717 087,93**	**2 176 332,04**	**1 187 992,07**	**1 050 305,96**	**1 082 586,72**
Dépenses réelles d'investissement	3 815 937,45	4 480 941,30	15 075 861,82	8 526 700,00	7 520 695,58	4 892 721,78
Recettes réelles d'investissement	4 385 275,57	4 128 385,80	7 470 761,66	6 085 719,46	4 833 814,48	4 119 289,51
Besoin de financement	**-569 338,12**	**352 555,50**	**7 605 100,16**	**2 440 980,54**	**2 686 881,10**	**773 432,27**
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	2 225 840,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	**7 926 707,34**	**9 241 080,01**	**5 196 875,36**	**3 943 886,89**	**4 307 311,75**	**4 616 466,20**
Dette au 31 12	7 240 329,62	5 290 668,21	7 051 508,21	6 540 502,20	7 873 851,47	7 247 437,50
Capacité de désendettement		1,60	2,71	3,95	4,60	4,24
Fonds de roulement en jours de DRF	125,71	154,34	83,43	64,56	70,40	74,47

Le décroché que l'on observait en 2022 dans le scénario du ROB 2021 était lié principalement à 3 événements : la mise en place d'une subvention au budget annexe actions économiques (300k€), le transfert de la TEOM et de la dépense correspondante sur un budget annexe déchets (300k€), la mise en œuvre du projet de territoire (mobilité et tourisme pour + de 250 k€). Le scénario ajusté prévoit les dépenses 2022 telles que proposées par les services ; le budget annexe Actions économiques n'a pas besoin de subvention en 2022 ; il ne reste que l'effet TEOM. De plus, sauf pour la CVAE où on observe une baisse de 3,6 % en 2022, les autres recettes fiscales augmentent plutôt bien.

La collectivité n'ayant pas mis en place les Autorisations de programme et crédits de paiement, on observe chaque année que les dépenses d'investissement inscrites au budget sont très importantes et ne sont jamais intégralement dépensées. Ainsi pour 2022, le niveau de dépenses est de 16,5 M€ (à comparer aux 15 M€ inscrits en 2021 et réalisés à hauteur de 6 M€) qui engendre un besoin de financement de près de 8 M€. **Il en résulte une diminution du fonds de roulement de 6,7 M€ en 2022.**

Dans la prospective 2022/2025, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire sur la période ce qui conduit à un très fort désendettement de la collectivité.

Le fonds de roulement serait encore de 2M€ en 2025.

On constate, dans cette prospective, que la consommation du fonds de roulement sert à financer les centres techniques des communes (environ 2M€), un projet de 3 M€, des crèches (1 M€ pour Rochefort et Brissac), un terrain d'accueil des gens du voyage (pour 300 k€), des travaux sur des digues (1,8 M€), et évite ainsi le recours à l'emprunt qui pourra être envisagé pour financer d'autres projets.

S'agissant des dépenses d'investissement récurrentes (travaux sur bâtiments communautaires 200 k€/an, l'OPAH 200k€/an, le tourisme 200k€/an, la mobilité 200k€/an et le renouvellement du matériel de voirie 600 k€/an) elles s'élèveraient à 1,4 M€/an ; la CAF nette semble donc insuffisante. Il faudra donc rechercher des sources d'économie dans les dépenses ou des nouvelles recettes.

SCENARIO 2022

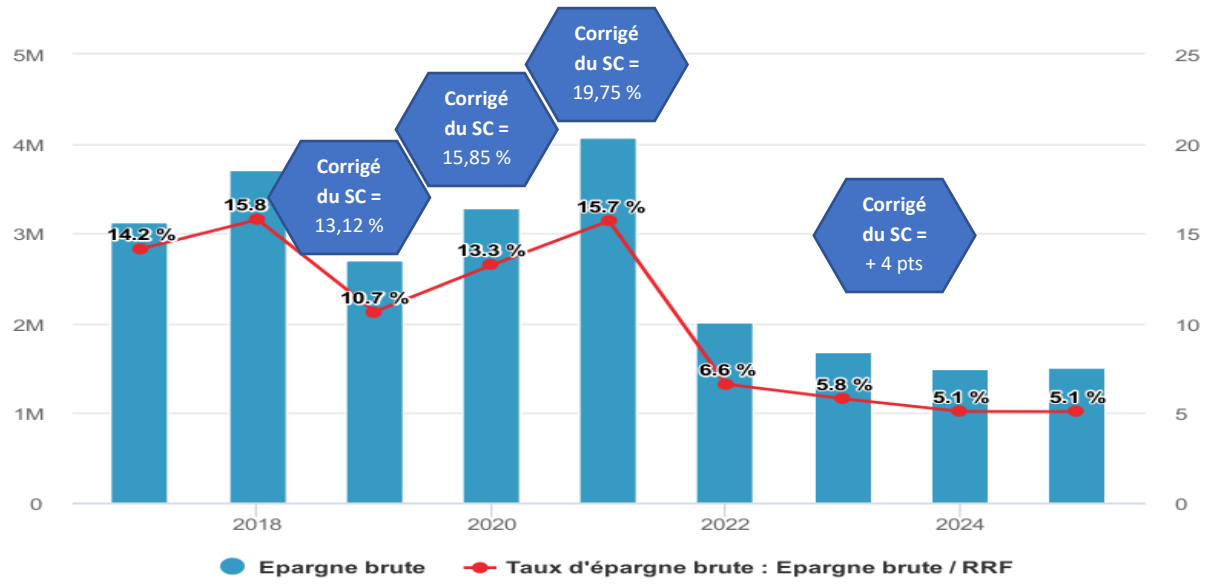

Rappel : SCENARIO 2 dit « optimiste » de 2021

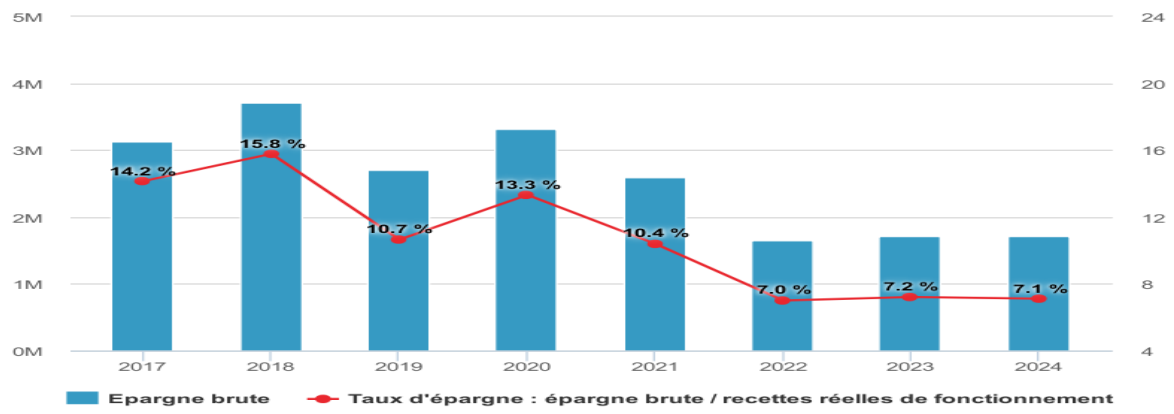

- Capacité de désendettement

S'agissant de la dette, la situation est confortable :

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2017	1 860 051,66	1 476 916,37	0,00	383 135,29
2018	1 096 142,95	839 728,57	0,00	256 414,38
2019	1 694 290,77	1 511 527,75	0,00	182 763,02
2020	1 811 419,18	1 636 067,68	0,00	319 594,20
2021	622 834,45	512 108,35	0,00	110 726,10
2022	621 548,00	514 700,00	0,00	106 848,00
2023	538 548,00	443 700,00	0,00	94 848,00
2024	539 548,00	454 700,00	0,00	84 848,00
2025	534 548,00	460 700,00	0,00	73 848,00

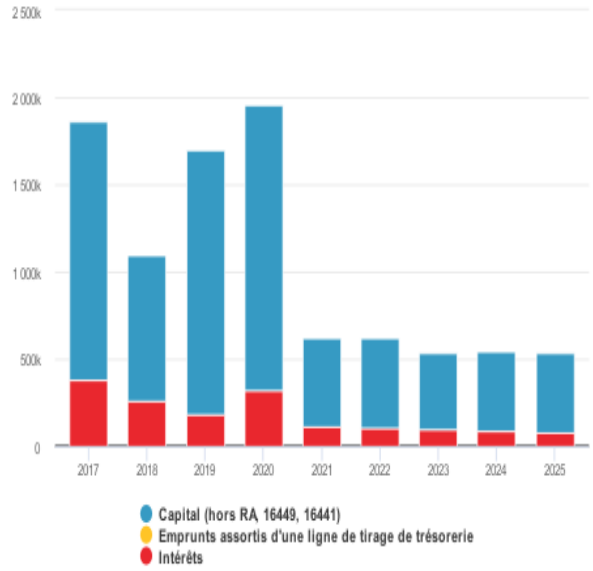

Comme en 2021, il reste nécessaire :

- De renforcer le suivi des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre et dans le prolongement du contrôle d'exécution budgétaire mis en place en 2018, il doit être mis en place un contrôle de gestion sur les dépenses les plus significatives (charges de fonctionnement des bâtiments, réparation et entretien des matériels, carburant, achats de matériels et de prestations, frais de déplacement dans le cadre de la politique de renouvellement des véhicules de service …). Il s'agit d'impulser et de concevoir des dispositifs de suivi et d'analyse des coûts pour engager des actions permettant la maîtrise des évolutions les plus significatives. Le renforcement des effectifs du service des finances devrait permettre d'atteindre cet objectif.

- D'optimiser les recettes de fonctionnement : relance des services fiscaux sur l'optimisation des bases, réflexions sur une éventuelle taxe Gemapi en fonction des scenarii de PPI dans ce domaine.

Par ailleurs, l'engagement du Pacte fiscal et financier viendra affiner la prospective.

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le budget annexe assainissement collectif

3.1.1 L'exécution budgétaire 2021

Fonctionnement

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	DM	CA 2021
011	charges à caractère général	151 370,00	20 000,00	159 067,15
012	charges de personnels et frais assimilés	192 000,00	0,00	124 929,72
65	autres charges de gestion courantes	6 000,00	0,00	2 968,75
66	charges financières	127 000,00	430 000,00	520 504,20
67	charges exceptionnelles	53 000,00	134 000,00	116 681,16
022	dépenses imprévues	35 000,00	-35 000,00	0,00
dépenses réelles totales		**564 370,00**	**549 000,00**	**924 150,98**
023	virement à la section d'INVT	3 845 069,52	-308 000,00	0,00
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*1 364 668,00*	*105 000,00*	*1 464 767,78*
dépenses d'orde totales		**5 209 737,52**	**-203 000,00**	**1 464 767,78**
Total		**5 774 107,52**	**346 000,00**	**2 388 918,76**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	DM	CA 2021
70	vente produits fabriqués, prestations	312 000,00	0,00	229 066,95
74	dotations et participations	0,00	46 000,00	0,00
75	autres produits de gestion courante	1 680 000,00	0,00	1 829 111,35
77	produits exceptionnels	1 851 000,00	300 000,00	2 178 510,14
recettes réelles totales		**3 843 000,00**	**346 000,00**	**4 236 688,44**
042	Op. d'ordre entre sect.	627 483,00	0,00	544 153,55
recettes d'orde totales		**627 483,00**	**0,00**	**544 153,55**
Total		**4 470 483,00**	**346 000,00**	**4 780 841,99**
excedent d'exploitation		1 303 624,52		1 303 624,52
		5 774 107,52	**346 000,00**	**6 084 466,51**

Investissement

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2021+RAR	DM	CA 2021
1068	déficit d'investissement transféré	190 000,00	190 000,00	0,00	187 646,78
16	emprunts	545 000,00	545 000,00	1 400 000,00	1 898 075,87
20	immob. Incorporelles	16 000,00	53 000,00	0,00	18 458,80
21	immob. Corporelles	84 250,00	109 359,24	30 000,00	98 686,29
23	immob. En cours	4 975 000,00	6 505 984,92	-93 000,00	875 968,64
45	Op. pour compte de tiers	25 000,00	1 134 615,49	0,00	5 302,61
dépenses réelles totales		**5 835 250,00**	**8 748 661,15**	**1 497 000,00**	**3 084 138,99**
040	op. d'ordre entre sect.	627 483,00	627 483,00	0,00	544 153,55
041	op. d'ordre patrimoniale	306 196,98	306 196,98	0,00	62 040,54
dépenses d'ordre totales		**933 679,98**	**933 679,98**	**0,00**	**606 194,09**
Total		**6 768 929,98**	**9 682 341,13**	**1 497 000,00**	**3 690 333,08**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2021+RAR	DM	CA 2021
13	subventions d'invt	402 500,00	1 130 357,49	0,00	290 531,29
16	emprunts	730 000,00	730 000,00	0,00	0,00
1068	excédent de fct	487 286,24	487 286,24	1 700 000,00	2 472 090,11
23	immob. En cours	0,00			19 351,56
27	autre ilmmob. Financière	306 196,98	306 196,98		62 040,54
45	Op. pour compte de tiers	25 000,00	1 121 557,66	0,00	0,00
recettes réelles totales		**1 950 983,22**	**3 775 398,37**	**1 700 000,00**	**2 844 013,50**
021	virement de la sect. de FCT	3 845 069,52	3 845 069,52	-308 000,00	0,00
040	op. d'ordre de transfert entre sectior	1 364 668,00	1 364 668,00	105 000,00	1 464 767,78
041	op. d'ordre patrimoniale	306 196,98	306 196,98		62 040,54
recettes d'ordre totales		**5 515 934,50**	**5 515 934,50**	**-203 000,00**	**1 526 808,32**
Total		**7 466 917,72**	**9 291 332,87**	**1 497 000,00**	**4 370 821,82**
excedent d'invt		391 008,26	391 008,26	0,00	391 008,26
		7 857 925,98	**9 682 341,13**	**1 497 000,00**	**4 761 830,08**

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT AVEC RAR
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 391 923,23 €**	**+ 680 488,74 €**	**479 884,30 €**
RESULTAT REPORTE	1 303 624,52 €	**391 008,26 €**	**391 008,26 €**
RESULTAT CUMULE	**3 695 547,75 €**	**1 071 497,00 €**	**870 892,56 €**

3.1.2 Proposition d'affectation des résultats

La section d'investissement fait apparaitre un solde excédentaire y compris avec les restes à réaliser. Il est en conséquence proposé de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement.

3.1.3 CAF :

CAF brute 2020 : **778 596,63 €** soit 79 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2020 : **594 989,40 €**

CAF brute 2021 : **3 312 537,46 €** soit 78,2 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2021 : **1 414 461,59 €**

3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2021 (en jeune les emprunts remboursés par anticipation ou terminés)

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE RESIDUELLE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/21	INTERETS 2021	CAPITAL 2021	ANNUITE 2021	FRAIS
Investissement 2006	Crédit Agricole	23 ans	TAM	15/03/2006	15/03/2028	6 ans, 2 mois	287 948,00	127 099,00	0,00	14 573,00	14 573,00	0,00
Financement : Lagune	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/11/2016	01/08/2021	Termin	120 000,00	0,00	1 237,86	83 775,54	88 033,64	3 020,24
Travaux d'assainisement 2015-Chalon	Caisse Française de Financement Loca	10 ans 3 mois	FIXE	01/03/2021	01/03/2031	9 ans, 2 mois	151 016,73	136 283,41	2 371,50	14 733,32	17 104,82	0,00
Travaux d'assainissement / Chalonnes	Caisse Française de Financement Loca	9 ans 3 mois	FIXE	01/03/2021	01/12/2021	Termin	52 416,59	0,00	1 030,97	52 416,59	59 066,44	5 618,88
Investissements 2016 / Chalonne	Credit Mutuel	16 ans	FIXE	31/03/2021	21/06/2021	Termin	72 000,00	0,00	474,47	72 000,00	72 970,59	496,12
Programme de travaux d'assainisseme	Crédit Agricole	10 ans	TEC3	15/01/2021	15/07/2021	Termin	107 284,04	0,00	91,55	6 214,12	6 305,67	0,00
Investissements 2002 / Chalonnes	DEXIA Crédit Local	12 ans	FIXE	01/01/2021	01/12/2032	10 ans, 11 mois	268 000,24	245 666,92	13 377,96	22 333,32	35 711,28	0,00
Travaux 2003 / Chalonnes sur Loire	Credit Mutuel	13 ans 1 mois	FIXE	27/01/2021	27/01/2034	12 ans	226 166,93	213 045,49	9 578,72	13 121,44	22 700,16	0,00
Investissements 2006 / Chalonnes	Caisse d'Epargne	16 ans	FIXE	25/01/2021	26/09/2021	Termin	53 332,96	0,00	1 547,07	53 332,96	75 956,03	21 076,00
Investissements 2008 / Chalonnes	Caisse d'Epargne	7 ans 11 mois	EURIBOR03M	27/03/2021	27/12/2028	6 ans, 11 mois	140 000,00	122 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	0,00
Station d'épuration St Melaine	Agence de l'eau	17 ans	FIXE	31/08/2015	31/08/2031	9 ans, 8 mois	463 259,26	278 439,51	0,00	27 843,95	27 843,95	0,00
Travaux d'infrastructure / Chalonnes su	Crédit Agricole	18 ans	FIXE	15/01/2021	16/08/2021	Termin	180 000,48	0,00	6 139,67	180 000,48	246 178,66	60 038,51
Traavaux d'infrastructures / Chalonnes	Crédit Agricole	19 ans	FIXE	15/01/2021	15/07/2021	Termin	411 666,08	0,00	10 403,38	12 638,92	161 042,30	138 000,00
Réhabilitation station d'épuration / Chal	Crédit Agricole	20 ans	EURIBOR03M	15/03/2021	15/12/2040	18 ans, 11 mois	616 000,00	585 200,00	661,34	30 800,00	31 461,34	0,00
Investissements 2012 / Chalonnes	Crédit Agricole	7 ans 3 mois	TEC5	15/03/2021	01/08/2021	Termin	48 333,23	0,00	763,70	48 333,23	52 462,92	3 365,99
Budget assainissement / Chalonnes	Crédit Agricole	8 ans 6 mois	MOYEURIBOR03M	15/01/2021	01/08/2021	Termin	49 866,60	0,00	401,46	49 866,60	50 268,06	0,00
Restructuration prêts budget assainisse	Crédit Agricole	10 ans	FIXE	30/01/2021	01/08/2021	Termin	196 022,06	0,00	3 128,44	196 022,06	199 768,49	617,99
Travaux d'assainissement / St Georges	Credit Mutuel	3 ans 3 mois	FIXE	10/03/2021	21/06/2021	Termin	29 549,47	0,00	660,20	29 549,47	32 134,95	1 925,28
Travaux d'assainissement / St Georges	Caisse d'Epargne	8 ans	FIXE	25/03/2021	25/12/2028	6 ans, 11 mois	128 000,00	112 000,00	5 758,40	16 000,00	21 758,40	0,00
ZA La Potherie	Crédit Agricole	8 ans	FIXE	23/03/2021	01/07/2021	Termin	34 730,10	0,00	1 667,04	34 730,10	36 397,14	0,00
Refinancement de l'emprunt / St Germa	Crédit Agricole	10 ans 6 mois	FIXE	14/01/2021	15/07/2021	Termin	115 921,07	0,00	1 434,32	8 280,09	9 714,41	0,00
Travaux	Caisse Française de Financement Loca	25 ans	FIXE	01/08/2001	01/12/2032	10 ans, 11 mois	106 714,31	46 687,45	1 878,41	3 347,99	5 226,40	0,00

Travaux d'infrastructure / Rochefort sur	Crédit Agricole	13 ans	TEC10	15/01/2021	01/07/2021	Termin	64 263,30	0,00	713,32	4 622,59	21 335,91	16 000,00
Construction station d'épuration / Terra	Crédit Agricole	16 ans	FIXE	02/03/2021	01/08/2021	Termin	222 460,84	0,00	6 067,71	222 460,84	232 538,69	4 010,14
Travaux d'assainissement / Terranjou	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	26/01/2021	01/08/2021	Termin	62 718,86	0,00	3 950,82	62 718,86	79 195,19	12 525,51
Travaux d'infrastructure / Chaudefonds	Crédit Agricole	9 ans	MOYEURIBOR03M	15/03/2021	01/07/2021	Termin	32 802,42	0,00	249,32	1 705,76	1 955,08	0,00
Travaux d'assainissement / Terranjou	Caisse d'Epargne	2 ans	FIXE	25/02/2021	25/11/2022	10 mois	3 220,00	1 610,00	129,25	1 610,00	1 739,25	0,00
Travaux d'infrsatructure / Val du Layon	Crédit Agricole	13 ans	FIXE	15/04/2021	01/07/2021	Termin	298 599,77	0,00	14 601,53	16 975,98	97 577,51	66 000,00
Agence Eau construction STEP Thouar	Agence de l'eau	11 ans	FIXE	31/01/2021	31/01/2031	9 ans, 1 mois	287 995,62	261 814,20	0,00	26 181,42	26 181,42	0,00
Station d'épuration de Jumeau Faye / B	Crédit Agricole	10 ans 9 mois	MOYEURIBOR03M	15/01/2021	15/07/2021	Termin	111 666,70	0,00	232,11	7 680,87	7 912,98	0,00
Reprise encours pret CM Rablay assain	Crédit Agricole	11 ans	FIXE	15/03/2021	01/08/2021	Termin	50 529,60	0,00	353,10	50 529,60	52 389,37	1 506,67
Assainissement Faveraye STEP et rése	Crédit Agricole	13 ans	FIXE	25/09/2021	01/08/2021	Termin	112 860,97	0,00	4 760,94	112 860,97	143 679,26	26 057,35
Travaux infrastructures	Crédit Agricole	20 ans	MOYEURIBOR12M	15/11/2005	15/05/2025	3 ans, 4 mois	200 000,00	42 463,43	618,95	11 810,84	12 429,79	0,00
Travaux assainissement champ / Bellev	Crédit Agricole	0 an 6 mois	FIXE	15/02/2021	15/05/2021	Termin	1 063,90	0,00	14,15	1 063,90	1 078,05	0,00
Travaux station d'épuration / Denée	Crédit Agricole	10 ans	FIXE	15/07/2021	15/07/2021	Termin	172 787,67	0,00	2 591,82	16 144,27	18 736,09	0,00
Construction de la nouvelle station	Agence de l'eau	15 ans	FIXE	31/01/2021	31/01/2035	13 ans, 1 mois	224 294,00	209 341,07	0,00	14 952,93	14 952,93	0,00
Restructuration du réseau de	Agence de l'eau	13 ans	FIXE	31/01/2021	31/01/2033	11 ans, 1 mois	89 378,18	82 502,94	0,00	6 875,24	6 875,24	0,00
Financement des investissements / Terr	DEXIA Crédit Local	10 ans	FIXE	01/08/2021	01/08/2021	Termin	75 287,14	0,00	2 936,20	6 299,89	25 701,89	16 465,80
Financement des investissements / Terr	DEXIA Crédit Local	11 ans	FIXE	01/03/2021	01/09/2021	Termin	83 256,36	0,00	2 947,84	83 256,36	109 890,19	23 685,99
Financements d'investissements / La P	Caisse Française de Financement Loca	1 an	FIXE	01/02/2021	01/02/2021	Termin	13 898,68	0,00	560,07	13 898,68	14 458,75	0,00
Investissements / Terranjou	Crédit Agricole	10 ans	TAM	15/10/2021	15/10/2030	8 ans, 9 mois	27 948,00	25 153,20	0,00	2 794,80	2 794,80	0,00
Restructuration dette	Crédit Agricole	6 ans	FIXE	01/10/2021	01/07/2027	5 ans, 6 mois	1 271 795,44	1 218 803,96	2 702,57	52 991,48	58 864,05	3 170,00
Investissement 2021	Caisse d'Epargne	15 ans 3 mois	EURIBOR03M	25/01/2021	25/01/2036	14 ans	64 589,88	60 713,56	581,98	3 876,32	4 458,30	0,00
Investissements	Crédit Agricole	4 ans	FIXE	15/01/2018	15/10/2021	Termin	15 702,90	0,00	145,73	4 249,80	4 395,53	0,00
Refinancements	Caisse d'Epargne	14 ans 3 mois	FIXE	25/06/2007	25/06/2021	Termin	703 058,64	0,00	575,28	33 214,17	33 789,45	0,00
Refinancement	Caisse d'Epargne	16 ans	EURIBOR03M	25/06/2007	25/03/2023	1 an, 2 mois	156 059,37	16 186,52	0,00	12 367,64	12 367,64	0,00
Investissements	Caisse d'Epargne	20 ans	FIXE	25/03/2008	26/09/2021	Termin	100 000,00	0,00	1 570,11	45 942,60	56 680,71	9 168,00
Financement des investissements 2007	Caisse d'Epargne	15 ans 3 mois	EURIBOR03M	25/01/2008	25/01/2023	1 an	393 000,00	44 583,89	0,00	33 791,45	33 791,45	0,00
TOTAL: ASSAINISSEMENT							**8 697 466,39**	**3 830 094,55**	**108 909,26**	**838 290,44**	**2 359 948,17**	**412 748,47**

EVOLUTION DE LA DETTE

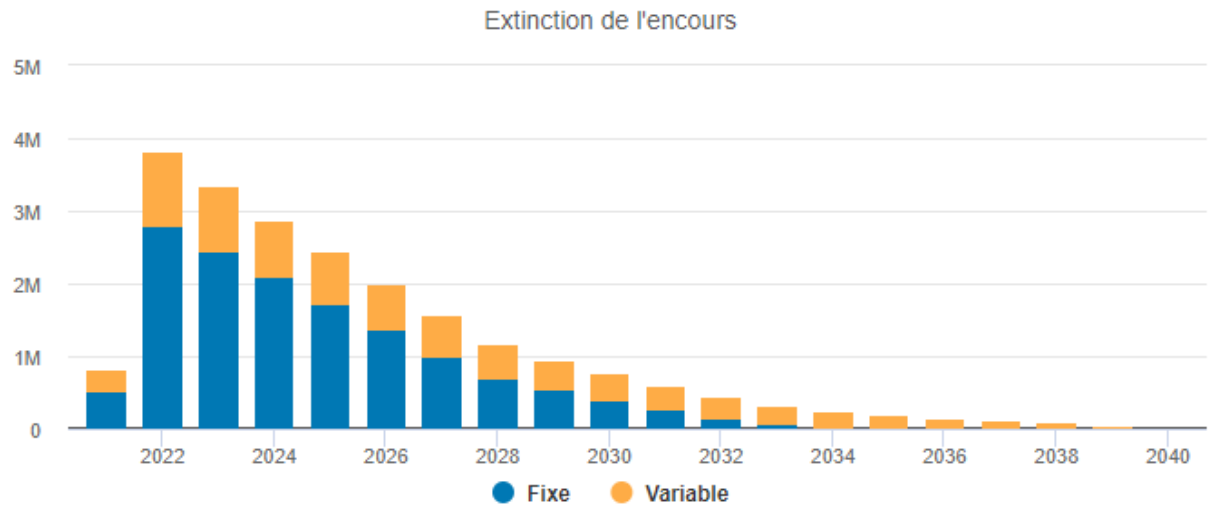

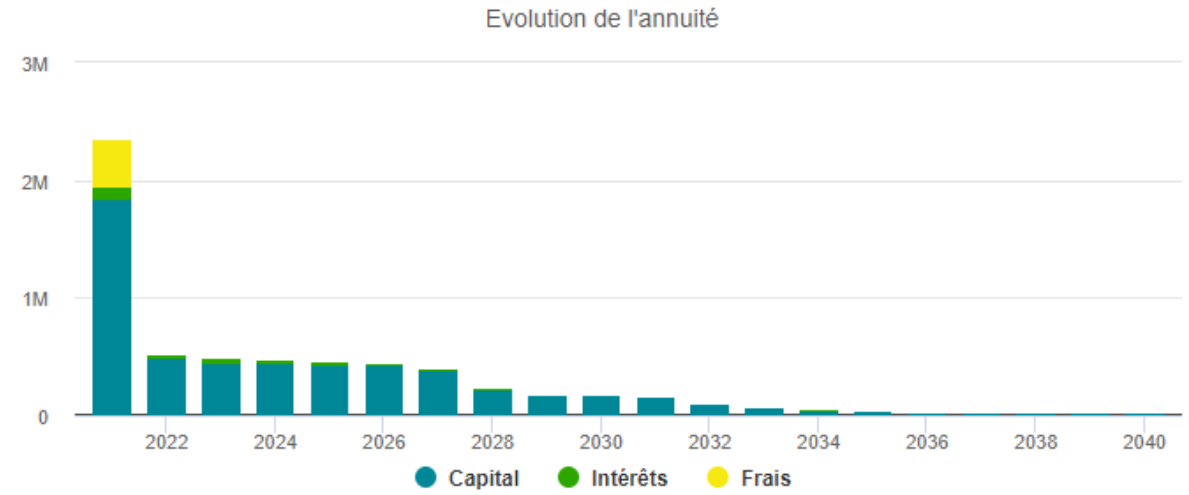

On constate que la « pente » de l'extinction de la dette est assez accentuée et dégage de nouvelles marges de manœuvre en 2028 au moment de lancer la deuxième tranche du PPI

Les annuités sont soutenables et conformes à la prospective initiale.

La prospective d'Investissement

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AUBIGNE SUR LAYON	21 000,00 €		105 700,00 €				
BEAULIEU SUR LAYON	2 550 000 €	977 750,00 €	838 750,00 €	202 000,00 €			365 000,00 €
BLAISON		40 000,00 €					
BRISSAC LOIRE AUBANCE	875 000,00 €	56 500,00 €	1 300,00 €	863 500,00 €	480 600,00 €	1 649 200,00 €	882 000,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	2 477 000,00 €	652 300,00 €	680 100,00 €	112 900,00 €		- €	
BELLEVIGNE SUR LAYON	281 250,00 €	47 500,00 €	382 750,00 €	562 500,00 €			695 000,00 €
TERRANJOU	850 000,00 €	72 500,00 €	420 300,00 €	30 000,00 €			
DENEE	192 000,00 €				6 000,00 €		
LA POSSONNIERE							
ROCHEFORT SUR LOIRE	405 000,00€	41 200,00 €	190 600,00 €	247 300,00 €	1 408 000,00 €	92 700,00 €	
VAL DU LAYON		32 800,00 €	338 700,00 €	195 500,00 €	285 300,00 €	226 300,00 €	34 600,00 €
Opération non ciblées sur le territoire de la CCLLA	150 000,00 €	182 500,00 €	387 500,00 €	407 500,00 €	387 500,00 €	387 500,00 €	387 500,00 €
CHALONNES SUR LOIRE	606 000,00 €			624 800,00 €	154 100,00 €		
CHAMPTOCE SUR LOIRE							95 300,00 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON		2 000,00 €		800,00 €			
MOZE SUR LOUET	132 000,00 €	900,00 €					113 700,00 €
ST GEORGES SUR LOIRE		65 000,00 €					
ST GERMAIN DES PRES		- €					
ST MELAINE SUR AUBANCE	107 000,00 €	146 300,00 €	2 400,00 €				
Total général	**8 646 250,00 €**	**2 317 250,00 €**	**3 348 100,00 €**	**3 246 800,00 €**	**2 721 500,00 €**	**2 355 700,00 €**	**2 573 100,00 €**

3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2022

L'année 2022 sera marquée par la réalisation du programme pluriannuel d'investissement avec le début de la construction de 2 stations d'épuration (Beaulieu-Rablay et Juigné sur Loire). L'accent de ce PPI est également mis sur la protection du milieu naturel avec la mise en séparatif des réseaux unitaires (Chalonnes, Chemellier, les Alleuds Martigné- Briand, Champ sur Layon).

Toutefois, le budget est bâti sur des prix observés sur les années passées et ne prend pas en compte les évolutions de prix obtenus par les appels d'offres en 2021. La tendance à la hausse n'étant pas certaine et très variable d'un appel d'offre à l'autre.

La convergence tarifaire se poursuit selon le rythme définit en décembre 2020 pour arriver à un tarif de l'assainissement collectif unique en 2028. En 2022, sur les 24 tarifs appliqués sur le territoire de la CC LLA, 4 sont au tarif cible, 14 sont inférieurs au tarif cible et 6 sont supérieurs au tarif cible.

3.1.6 La section de fonctionnement

3.1.6.1 Recettes

Redevances des particuliers

Proposition 2022 : Les instructions faite en 2021 des dossiers d'urbanisme évalue à 360.000€ la somme recouvrable pour les constructions neuves à l'échelle du territoire.

Pour mémoire, l'étude conduite en 2019/2020 fait état d'une PFAC potentielle sur le territoire de **300 000 €** ; elle a été inscrite au BP2021. La réalisation au 31 décembre 2021 fait état de 228 311.41 € de sommes mises en recouvrement. L'hypothèse de départ est donc surévaluée pour la première année. Cet écart vient du fait de la difficulté de connaitre les projets soumis à la PFAC avant la fusion.

Redevances perçues par le fermier et reversée

2020	2021	2022	
823 598,57 €	1 829 111,39 €	1 700 000 €	**Prévisions de l'étude conduite sur 2019/2020 ET résultant du lissage des tarifs pratiqués sur l'ensemble du territoire de LLA – hypothèse qui sera vérifiée dans l'année et les exercices à venir L'année 2021 est une année particulière car la CCLLA a récupéré des sommes de facturation des communes issues de l'année antérieure. La prévision 2022 s'établit à 1 700 000 €HT**

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement

L'année 2021 a été une année exceptionnelle en recette avec la reprise des excédents des budgets des communes jusqu'alors sous convention de gestion. L'année 2022 sera une année de routine avec la perception des redevances de la part communautaire et la perception des subventions Agence de l'eau et départementales.

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	DM	CA 2021	BP 2022
70	vente produits fabriqués, prestations	312 000,00	0,00	229 066,95	379 249,60
74	dotations et participations	0,00	46 000,00	0,00	0,00
75	autres produits de gestion courante	1 680 000,00	0,00	1 829 111,35	1 700 000,00
77	produits exceptionnels	1 851 000,00	300 000,00	2 178 510,14	0,00
recettes réelles totales		**3 843 000,00**	**346 000,00**	**4 236 688,44**	**2 079 249,60**
042	Op. d'ordre entre sect.	627 483,00	0,00	544 153,55	544 000,00
recettes d'orde totales		**627 483,00**	**0,00**	**544 153,55**	**544 000,00**
Total		**4 470 483,00**	**346 000,00**	**4 780 841,99**	**2 623 249,60**
excedent d'exploitation		1 303 624,52		1 303 624,52	3 495 361,00
		5 774 107,52	**346 000,00**	**6 084 466,51**	**6 118 610,60**

3.1.6.2 Dépenses

Les principales dépenses de fonctionnement sont liées à la fin de l'étude sur les modes de gestion de la compétence et au remboursement d'emprunt par anticipation. Les charges de personnel ont augmenté en 2021 avec le recrutement d'un technicien supplémentaire à compter de la fin septembre 2021. Les charges de personnel vont augmenter en 2022 avec le renforcement du service d'un ETP en 2022 pour l'instruction et le recouvrement de la PFAC. Le transfert des budgets des communes augmente la charge des intérêts d'emprunts et le montant des amortissements ; ce qui porte l'estimation des dépenses réelles de fonctionnement à :

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	DM	CA 2021	BP 2022
011	charges à caractère général	151 370,00	20 000,00	159 067,15	174 870,00
012	charges de personnels et frais assimilés	192 000,00	0,00	124 929,72	195 000,00
65	autres charges de gestion courantes	6 000,00	0,00	2 967,48	17 000,00
66	charges financières	127 000,00	430 000,00	520 087,78	42 600,00
67	charges exceptionnelles	53 000,00	134 000,00	116 681,16	10 000,00
022	dépenses imprévues	35 000,00	-35 000,00	0,00	1 500,00
dépenses réelles totales		**564 370,00**	**549 000,00**	**923 733,29**	**440 970,00**
023	virement à la section d'INVT	3 845 069,52	-308 000,00	0,00	4 177 640,60
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*1 364 668,00*	*105 000,00*	*1 464 767,78*	*1 500 000,00*
dépenses d'orde totales		**5 209 737,52**	**-203 000,00**	**1 464 767,78**	**5 677 640,60**
Total		**5 774 107,52**	**346 000,00**	**2 388 501,07**	**6 118 610,60**

3.1.7 La section d'investissement

Des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) sont inscrites en reste à réaliser pour les communes de Chalonnes sur Loire (831k€), de Rochefort sur Loire (245€), des Garennes sur Loire (34k€) et de Terranjou (231k€).

La réalisation du PPI mis à jour est prévu avec des subventions à hauteur de 1 008 k€

Il est prévu un emprunt d'équilibre de 944 k€ qui ne se réalisera qu'en fonction des dépenses effectives sur l'exercice ce qui est peu probable puisque certains projets seront réalisés sur au moins deux exercices budgétaires.

- Les opérations en cours à terminer

- Mise en place de séparatifs aux Alleuds : 300k€
- Fin de la construction de TERRANJOU (Chavagnes) : 1.2M€
- Les travaux de mise en séparatif de Rochefort sur Loire : 473k€

- Les principales opérations en cours ou nouvelles

Les priorités 2022 sont définies comme suit :

- opération d'études STEP des Alleuds (Dossier Loi sur l'Eau et Maitrise d'œuvre Externe)
- opération Maitrise d'oeuvre STEP de Beaulieu et construction de la nouvelle station ainsi que des postes de transfert
- opération Maitrise d'oeuvre et travaux de Beaulieu Opération réseau prévu au SDA
- opération Maitrise d'oeuvre STEP de Juigné sur Loire et construction de la nouvelle station ainsi que du poste de transfert
- Première tranche de la mise en séparatif de Champ sur Layon.
- Première tranche de la mise en séparatif de Martigné Briand
- Mise en séparatif de Chemellier

3.2 Le budget annexe assainissement non collectif

Pour mémoire, le budget assainissement non collectif pour 2022 a fait l'objet d'un vote le 12 décembre 2021.

L'année 2021 n'a pas été une année pleine. Le service est monté progressivement en charge au cours de l'année 2021 avec l'arrivée de 2 agents en Février 2021 et du responsable en mai 2021.

La volumétrie des contrôles prévu en 2021 a été correctement estimé pour les ventes et les neufs.

Le nombre de contrôles périodiques de fonctionnement a été revu en 2022 pour coller au mieux à la réalité (80% de réalisation de l'optimum programmable). La recherche des pénalités pour les propriétaires n'ayant pas mis en conformité leur installation dans les délais impartis sera une des priorités de l'année 2022 pour pouvoir équilibrer les comptes du SPANC. Les tarifs n'ont pas été changés, ils sont cohérents avec les dépenses prévues et la volumétrie de l'activité d'une année pleine.

Le budget du SPANC est principalement axé sur des charges de fonctionnement et des charges liées à l'amortissement des investissements faits en 2021.

Un véhicule électrique est encore prévu en acquisition pour 2022.

Section d'exploitation	BP 2021	CA 2021	Projet BP 2022
Dépenses d'exploitation	**150 000,00**	**117 474,30**	**172 427,54**
002 résultat d'exploitation reporté			4 472,87
011 Charges à caractère général	43 000,00	13 474,30	38 549,00
012 Charges de personnel	104 000,00	104 000,00	114 500,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	2 586,41
022 Dépenses imprévues	2 000,00		7 093,69
023 **Virement à la section d'investissement**	-		
042 **Amortissement**			**5 225,56**
Recettes d'exploitation	**150 000**	**113 001,43**	**172 427,54**
70 Vente prod. fab., prest. serv., mar.	98 000	71 001,43	172 427,54
74 Subventions d'exploitation	52 000	42 0000,00	

Section d'exploitation		BP 2021	CA 2021	Projet BP 2022
Dépenses Investissement		**60 000 €**	**30 336,00 €**	**34 889,56**
1678	Remboursement du budget principal			5 225,56
2051	Mise à jour application carto	18 000 €	15 088,15 €	3 000,00
2182	Véhicules	38 000 €	14 728,68 €	21 000,00
2183	Renouv. Matériel informatique	4 000 €	519.17	5 664,00
Recettes Investissement		**60 000 €**	**60 000, 00 €**	**34 889,56**
001	Solde d'exécution reporté			29 664,00
1687	dotation initiale	60 000 €	60 0000,00 €	
040	Amortissement			5 225,56

3.3 Le budget annexe Ordures ménagères

3.3.1 L'exécution budgétaire 2021

2021 est la dernière année d'exécution du budget déchets. Avec la création du grand Syndicat 3R D'ANJOU, la RI continuera d'être perçue par la CCLLA mais sur son budget principal et sera intégralement reversée au syndicat qui exercera la compétence pour le compte de la CCLLA

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021+dm	atterrissage 21
011	charges à caractère général	75 480,00	57 592,73
012	charges de personnels et frais assimilés	64 119,80	63 317,28
65	autres charges de gestion courantes	2 679 320,00	2 623 206,14
66	charges financières	5 000,00	4 326,90
67	charges exceptionnelles	48 656,20	48 385,96
022	dépenses imprévues	152 500,00	
dépenses réelles totales		**3 025 076,00**	**2 796 829,01**
023	virement à la section d'INVT	836 221,30	0,00
dépenses d'orde totales		**836 221,30**	**0,00**
Total		**3 861 297,30**	**2 796 829,01**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021+dm	atterrissage 21
70	vente produits fabriqués, prestations	2 900 360,00	1 531 150,67
75	autres produits de gestion courante		27 320,00
77	produits exceptionnels	26 156,20	26 204,17
78	reprise amort., dépréciations et provisions	0,00	0,00
recettes réelles totales		**2 926 516,20**	**1 584 674,84**
excedent d'exploitation		934 781,10	934 781,10
		3 861 297,30	**2 519 455,94**

Les recettes de REOM et RI du second semestre n'ont pas pu être perçues sur ce budget ; elles seront perçues sur le budget principal pour un montant attendu d'environ 1,5 M€.

La section de fonctionnement est donc déficitaire à hauteur de 277 373,07 €

Ce déficit sera repris au budget principal.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	atterrissage 21
16	emprunts	42 000,00	55 618,91
21	immob. Corporelles	150 000,00	0,00
23	immob. En cours	756 221,10	0,00
Total		**948 221,10**	**55 618,91**
déficit d'invt		38 827,19	38 827,19
		987 048,29	**94 446,10**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	atterrissage 21
13	subventions d'invt	112 000,00	0,00
1068	excédent de fct	38 827,19	38 827,19
recettes réelles totales		**150 827,19**	**38 827,19**
021	virement de la sect. de FCT	836 221,30	
recettes d'ordre totales		**836 221,30**	**0,00**
	TOTAL	**987 048,49**	**38 827,19**

La section d'investissement est donc déficitaire de 55 618,91 €. Ce déficit sera repris au budget principal

Il est prévu de reverser, par convention, au Grand Syndicat la REOM et la RI du second semestre 2021 qui seront perçues sur le budget principal.
Seront déduits de ces recettes les déficits de fonctionnement et d'investissement constatés sur le budget annexe déchets.
Seront également déduits les charges de l'emprunt relatif à la déchetterie de St Georges imputées sur le budget principal et dont la dernière échéance est prévue en 2022 : annuité de 38 191,20 €

3.4 Les budgets annexes économiques

La communauté de communes disposait en 2018 de 8 budgets de zones. En 2019, il a été procédé à leur regroupement dans un budget dit « Lotissements » : il comporte actuellement 15 zones à aménager.

3.4.1 L'exécution budgétaire 2021

Le budget lotissement est donc globalement déficitaire en 2021 de 3 845 450,76 € €. Ce montant correspond aux stocks des différentes zones historiques.

Zones communautaires

ZI les ACACIAS

stocks =	5 650,00 €
Reste à vendre :	117 163,50 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 108 925,83 €**

ZA le BREGEON

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 :	5 776,42 €
Reste à vendre :	288 361,50 €
Subvention :	39 102,00 €
Reste à aménager :	52 257,56 €
Stocks :	289 239,73 €
Résultat prévisionnel de la zone **:**	**+ 15 845,19 €**

ZA la CROIX DES LOGES

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	3 463,34 €
Terrains vendus en 2021 =	5 590,00 €
Subvention perçue en 2021 =	122 015,27 €
Reste à vendre :	102 015,27 €
Reste à aménager :	151 784,51 €
Stock :	237 306,70 €
Résultat prévisionnel de la zone **:**	**+ 51 100,80 €**

ZI le BIGNON

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	3 860,55 €
Vente de terrain en 2021 :	36 254,50 €
Reste à vendre :	133 116,10 €
Stocks :	433 143,08 €
Résultat prévisionnel de la zone **:**	**- 137 082,56 €**

ZA la MURIE

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	12 230,18 €
Vente de terrain en 2021 :	0 €
Reste à vendre :	606 042,50 €
Stocks :	1 167 951,73 €
Reste à aménager :	12 300,00 €
Résultat prévisionnel de la zone **:**	**- 80 865,08 €**

ZI le LEARD

stock :	**532 884,96 €**
Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	4 243,52 €
Reste à vendre :	218 471,50 €
Reste à aménager :	137 877,00 €
Résultat prévisionnel de la zone **:**	**- 221 912,19 €**

ZA le RABOUIN

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	5 362,57 €
Vente :	46 669,50 €
Reste à vendre :	13 446,00 €
Reste à aménager/frais annexes :	4 900,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 114 503,77 €**

Actiparc Anjou Atlantique

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	30 582,23 €
Vente :	151 776,10 €
Reste à vendre :	889 943,90 €
Reste à aménager (hors 3ème tranche) :	103 468,75 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 1 161 998,75 €**

Zones communales

ZA la POTHERIE

Acquisition de terrain auprès de la commune :	10 837,55 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	293,95 €
Reste à vendre :	87 480,00 €
Résultat prévisionnel de la zone	**+ 92 394,45 € - atelier(58,75k€) = + 33 644,45 €**

ZA les GABORIES

Acquisition de terrain auprès de la commune :	5 940,50 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	24,00 €
Reste à vendre :	24 048,00 €
Reste à aménager :	10 000,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 8 095,50 €**

ZA la MINEE

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	53,47 €
Reste à vendre :	0,00 €
Reste à aménager :	54 249,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 54 394,14 €**

ZA les CHAMPS BEAUCHERS

Acquisition de terrain auprès de la commune :	3 013,90 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	77,00 €
Reste à vendre :	12 290,00 €
Reste à aménager :	3 080,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 21 119,10 €**

ZA les GUERIVEAUX

Reste à vendre :	130 090,00 €
Reste à aménager :	355 778,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 166 408,00 €**

ZA le MILON

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	39 213,79 €
Terrains vendus en 2021 =	0,00 €
Subvention attendue :	46 866,00 €
Reste à vendre :	11 776,00 €
Reste à aménager :	20 604,45 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 13 186,98 €**

ZA la PROMENADE

Acquisition de terrain auprès de la commune :	4 077,10 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	2 234,27 €
Reste à vendre :	50 748,90 €
Subvention perçue en 2021 :	93 672,00 €
Reste à aménager :	12 227,17 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 107 237,42 €**
Restitution commune prévue en 2021 réalisé en 2022	60 000 €

3.4.1.1 Budget Actions économiques - exécution 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	CA 2021
011	charges à caractère général	207 214,00	157 474,38
012	charges de personnels et frais assimilés	159 434,00	158 245,05
65	autres charges de gestion courantes	257 207,00	184 752,91
66	charges financières	57 000,00	82 168,19
67	charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	0,00
022	dépenses imprévues	0,00	
dépenses réelles totales		**700 855,00**	**582 640,53**
023	virement à la section d'INVT	127 012,78	
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*138 801,20*	*1 118 267,28*
dépenses d'orde totales		**265 813,98**	**1 118 267,28**
Total		**966 668,98**	**1 700 907,81**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	CA 2021
70	vente produits fabriqués, prestations	19 000,00	31 645,52
74	dotations et participations	39 616,00	22 280,00
75	autres produits de gestion courante	443 000,00	398 253,58
76	produits financiers	3 100,00	3 147,83
77	produits exceptionnels	22 501,20	1 191 209,90
78	reprise amort., dépréciations et provisions	0,00	
recettes réelles totales		**527 217,20**	**1 646 536,83**
042	Op. d'ordre entre sect.	0,00	258 295,52
recettes d'orde totales		**0,00**	**258 295,52**
Total		**527 217,20**	**1 904 832,35**
excedent d'exploitation		439 451,78	439 451,78
		966 668,98	**2 344 284,13**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2021+rar	CA 2021	report
16	emprunts	501 721,92	501 721,92	454 320,68	
20	immob. Incorporelles	59 970,00	59 970,00	46 913,00	49 057,00
204	Subv. D'équipement	57 865,00	68 765,00	7 500,00	
21	immob. Corporelles	5 000,00	5 000,00	596,70	10 000,00
23	immob. En cours	1 624 000,00	1 778 998,06	598 080,43	134 701,86
	Dépense imprévues		146 769,15		
27	avance de trésorerie	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
dépenses réelles totales		**2 748 556,92**	**3 061 224,13**	**1 107 410,81**	**693 758,86**
040	op. d'ordre entre sect.			258 295,52	0,00
dépenses d'ordre totales		**0,00**	**0,00**	**258 295,52**	
Total		**2 748 556,92**	**3 061 224,13**	**1 365 706,33**	

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2021+RAR	CA 2021	report
10	**Dotation fonds divers**			**14 030,01**	**0,00**
13	subventions d'invt	498 000,00	699 063,09	152 164,05	254 582,44
16	emprunts	696 221,92	696 221,92	50 317,44	
1068	excédent de fct				
recettes réelles totales		**1 194 221,92**	**1 395 285,01**	**216 511,50**	**254 582,44**
021	virement de la sect. de FCT	127 012,78	127 012,78		
024	cessions d'actifs	426 661,00	1 054 238,38	0,00	
040	op. d'ordre de transfert entre se	138 801,20	138 801,20	1 118 267,28	
recettes d'ordre totales		**692 474,98**	**1 320 052,36**	**1 118 267,28**	
Total		**1 886 696,90**	**2 715 337,37**	**1 334 778,78**	
excedent d'invt			345 886,76	345 886,76	
		1 886 696,90	**3 061 224,13**	**1 680 665,54**	

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT AVEC RAR
RESULTAT DE L'EXERCICE	**203 924,54 €**	**- 30 927,55 €**	**- 470 103,97 €**
RESULTAT REPORTE	439 451,78 €	**345 886,76 €**	**345 886,76 €**
RESULTAT CUMULE	**643 376,32 €**	**314 959,00 €**	**- 124 217,21 €**

3.4.2 Proposition d'affectation des résultats

La section d'investissement fait apparaitre un solde déficitaire avec les restes à réaliser. Il est en conséquence proposé d'affecter 124 217,21 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

3.4.3 L'état de la dette

3.4.3.1 ACTIONS ECONOMIQUES :

Les emprunts sur les budgets annexes sont les suivants :

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/21	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE 2021
Investissements	POST	15 ans	FIXE	01/04/2014	01/01/2029	552 500,00	267 041,77	9 833,12	36 833,32	46 666,44
Financement bâtiments relais ZA La Mûrie Saint Georges	CE	15 ans	FIXE	15/03/2013	15/12/2027	233 200,00	112 691,06	5 633,00	15 960,56	21 593,56
Investissements	CDC	15 ans	EURIBOR03M	01/07/2012	01/04/2027	398 124,00	145 978,80	2 389,81	26 541,60	28 931,41
Investissements	CE	3 ans	FIXE	15/07/2019	15/04/2022	500 000,00	500 000,00	3 100,00	0,00	3 100,00
Construction Atelier Relais	CA	15 ans	FIXE	15/02/2017	15/02/2031	526 000,00	357 226,16	4 299,31	33 619,99	37 919,30
Travaux d'infrastructures	CA	15 ans	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	236 500,00	65 130,35	11,60	16 276,48	16 288,08
Travaux d'infrastructures	CA	20 ans	EURIBOR03M	15/03/2010	15/12/2029	114 000,00	47 438,55	25,56	5 916,48	5 942,04
Investissement	CFFIL	15 ans	FIXE	01/07/2015	01/04/2030	780 000,00	469 854,70	9 827,05	50 317,35	60 144,40
23 - V Graveur - transféré après cession COM INJECT	CE	10 ans 3 mois	FIXE	25/01/2013	25/01/2023	560 686,36	45 901,00	2 099,25	35 474,31	37 573,56
Investissements 2019	CA	20 ans	FIXE	15/03/2020	15/12/2039	2 000 000,00	1 814 248,27	15 167,97	93 251,63	108 419,60
Bâtiments relais	CA	3 ans 3 mois	FIXE	17/12/2020	17/12/2023	46 721,92	28 751,97	83,02	14 375,96	14 458,98
Travaux d'infrastructure	CA	15 ans	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	95 000,00	26 162,27	4,66	6 538,12	6 542,78
Batiment relais	CA	15 ans	FIXE	15/10/2016	15/07/2031	688 000,00	461 704,07	6 117,58	44 254,82	50 372,40
Financement bâtiments relais La Croix des Loges	CE	15 ans	FIXE	15/03/2013	15/12/2027	95 500,00	46 149,10	2 306,81	6 536,19	8 843,00
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/05/2013	01/05/2027	1 000 000,00	480 444,38	24 753,96	68 423,88	93 177,84
TOTAL: ACTION ECONOMIQUE						**7 826 232,28**	**4 868 722,45**	**85 652,70**	**454 320,69**	**539 973,39**

En 2022, un emprunt relai de 500k€ sera à rembourser (surligné en jaune dans le tableau)

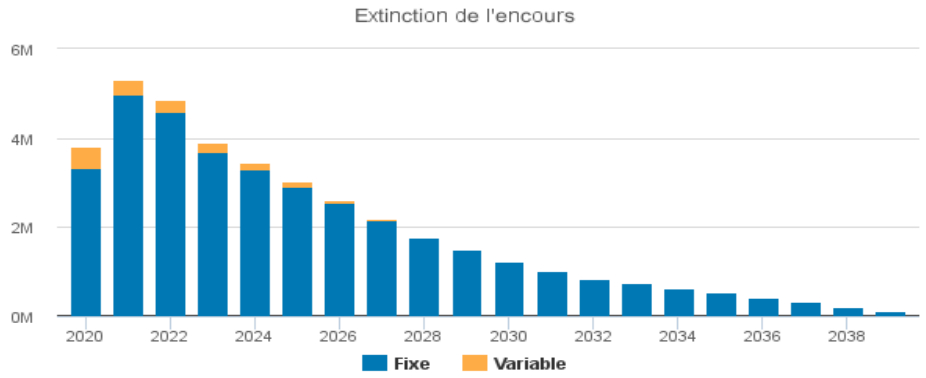

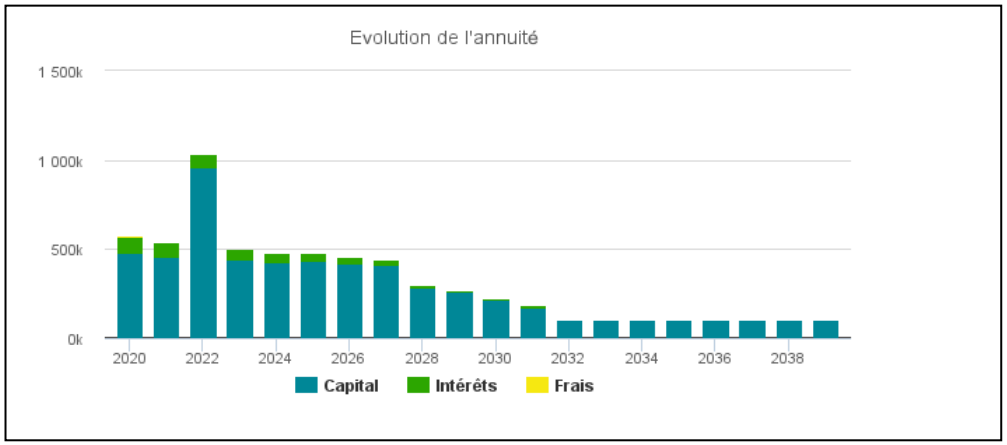

3.4.3.2 ZA/LOTISSEMENT :

Le dernier emprunt du budget lotissement et lié à l'Actiparc de Champtocé (300 000 €) a été remboursé en 2020.

3.4.4 Projections budgétaires 2022

3.4.4.1 Budget actions économiques

Fonctionnement :

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2021	CA 2021	bp 2022
011	charges à caractère général	207 214,00	157 474,38	253 849,99
012	charges de personnels et frais assimilés	159 434,00	158 245,05	177 000,00
65	autres charges de gestion courantes	257 207,00	184 752,91	224 430,54
66	charges financières	57 000,00	82 168,19	71 000,00
67	charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	0,00	0,00
022	dépenses imprévues	0,00		50 000,00
dépenses réelles totales		**700 855,00**	**582 640,53**	**776 280,53**
023	virement à la section d'INVT	127 012,78		128 194,88
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*138 801,20*	*1 118 267,28*	*138 501,20*
dépenses d'orde totales		**265 813,98**	**1 118 267,28**	**266 696,08**
Total		**966 668,98**	**1 700 907,81**	**1 042 976,61**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2021	CA 2021	bp 2022
70	vente produits fabriqués, prestations	19 000,00	31 645,52	19 300,00
74	dotations et participations	39 616,00	22 280,00	64 000,00
75	autres produits de gestion courante	443 000,00	398 253,58	375 771,00
76	produits financiers	3 100,00	3 147,83	0,00
77	produits exceptionnels	22 501,20	1 191 209,90	50 000,00
78	reprise amort., dépréciations et provisions	0,00		
recettes réelles totales		**527 217,20**	**1 646 536,83**	**509 071,00**
042	Op. d'ordre entre sect.	0,00	258 295,52	15 000,00
recettes d'orde totales		**0,00**	**258 295,52**	**15 000,00**
Total		**527 217,20**	**1 904 832,35**	**524 071,00**
excedent d'exploitation		439 451,78	439 451,78	518 905,61
		966 668,98	**2 344 284,13**	**1 042 976,61**

Investissement :

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2021	report	BP 2022	
16	emprunts	454 320,68		963 000,00	Rbst prêt relai
20	immob. Incorporelles	46 913,00	49 057,00	37 257,00	
204	Subv. D'équipement	7 500,00		34 865,00	
21	immob. Corporelles	596,70	10 000,00	25 500,00	
23	immob. En cours	598 080,43	134 701,86	2 038 000,00	
27	avance de trésorerie	0,00	500 000,00	600 000,00	Treillebois
dépenses réelles totales		**1 107 410,81**	**693 758,86**	**3 698 622,00**	
040	op. d'ordre entre sect.	258 295,52	0,00	15 000,00	
dépenses d'ordre totales		**258 295,52**		**15 000,00**	
Total		**1 365 706,33**	**693 758,86**	**3 713 622,00**	**4 407 380,86**

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2021	report	bp 2022	
10	**Dotation fonds divers**	**14 030,01**	**0,00**	**12 000,00**	
13	subventions d'invt	152 164,05	254 582,44	829 280,00	versement du BP de 600 k€
16	emprunts	50 317,44		2 566 775,42	802 000 € d'emprunt + rbst ALTER
1068	excédent de fct			124 217,21	
recettes réelles totales		**216 511,50**	**254 582,44**	**3 532 272,63**	
021	virement de la sect. de FCT			128 448,38	
024	cessions d'actifs	0,00		38 617,00	
040	op. d'ordre de transfert entre section	1 118 267,28		138 501,20	
recettes d'ordre totales		**1 118 267,28**		**305 566,58**	
Total		**1 334 778,78**		**3 837 839,21**	
excedent d'invt		345 886,76		314 959,21	
		1 680 665,54	**254 582,44**	**4 152 798,42**	**4 407 380,86**

Les projets :

Bassins tampons Lanserre (nettoyage 6 100 € HT + Travaux 34 K€ HT) soit 40 100 € HT et 48 120 TTC	40 100
Ronds points Beaulieu	12 800
Amélioration ouvrages BV Beaulieu	90 000
Bande boisée Actiparc Champtocé	4 000
Eco-Paturage	53 000
Travaux CA Décap	150 000
MOE + SPS + Etudes complémentaires CA Décap	75 000
– Atelier relais Actiparc Champtocé	1 100 000
– 2 Ateliers relais artisanaux	500 000
Etudes de sols G1 (5,32 HA X 0,48 € le m² Réf devis FLI Cadegeau)	26 000

La prospective du budget actions économiques :

BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES

hypothèses retenues en fonctionnement :
- amortissement de tous les batiments éco pendant 25 ans
- +1,5% pour le 011 (ajusté au regard des dépenses n-1) et +2% pour le 012 et 1% pour le 65
- l'équilibre de la section de fonctionnement se fait avec une subvention du budget principal
hypothèses retenues en investissement :
- intégration des CRAC (remboursement ou constitution d'avances et participations)
- investissement annuel selon projet de territoire

SECTION DE FONCTIONNEMENT HT	CA 2021 provisoire	Projet BP 2022	2023	2024	Commentaires
DEPENSES	1 700 907,81	865 500,00	863 100,00	865 986,70	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	157 474,38 €	254 000,00 €	257 810,00 €	261 677,15 €	+1,5%
012-CHARGES DE PERSONNEL	158 245,05 €	177 000,00 €	180 540,00 €	184 150,80 €	+2%
65- autres charges	184 752,91 €	225 000,00 €	227 250,00 €	230 658,75 €	+ 1%
042-DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO+cession	1 118 267,28 €	138 500,00 €	138 500,00 €	138 500,00 €	calcul des amortissments sur 25 ans de tous les AR
66-CHARGES FINANCIERES -	82 168,19 €	71 000,00 €	59 000,00 €	51 000,00 €	
RECETTES	2 344 284,13 €	1 049 276,32 €	883 269,32 €	869 857,25 €	
002-EXCEDENT REPORTE	439 451,78 €	524 976,32 €	183 776,32 €	20 169,32 €	
70-produit des services	31 645,52 €	19 300,00 €	19 493,00 €	19 687,93 €	antennes relais
74751-SUBVENTIONS BUDGET DE RATTACHEMENT		- €	200 000,00 €	400 000,00 €	subvention du BP
74-subvention	22 280,00 €	64 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
75-REVENUS DES IMMEUBLES	398 253,58 €	376 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €	Loyers ajustés en fonction des ventes
76-REMB CHARGES FINANCIERES	3 147,83 €				remboursement des frais financiers de l'avance Fontenelles
7788 - recettes exceptionnelles		50 000,00 €	50 000,00 €	- €	remboursement fonds résilience
775- CESSION	1 191 209,90 €				
042- opération d'ordre	258 295,52 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	amortissement subventions
RESULTAT	643 376,32 €	183 776,32 €	20 169,32 €	3 870,55 €	

SECTION INVESTISSEMENT HT	2021	2022	2023	2024	
DEPENSES	1 365 706,33 €	4 406 500,00 €	1 203 639,59 €	1 050 000,00 €	
001-DEFICIT REPORTE			136 639,59 €		
040 - moins value de cession/ Amortissement	258 295,52 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
1641-EMPRUNT	454 320,68 €	463 000,00 €	442 000,00 €	425 000,00 €	annuité couverte par les ressources propres
1641-EMPRUNT ALTER CITES (2019)	- €	500 000,00 €			
204- subvention d'équipemenent/participation/	7 500,00 €	35 000,00 €			
20-étude	46 913,00 €	86 000,00 €			
21- immob. corporelles	596,70 €	35 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
2313-TRAVAUX	598 080,43 €	2 172 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
2764 - avance de trésorerie		1 100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Treillebois : avance 2x500k€ en 2021 (report)/2022 +100k€ pendant 5 ans à compter de 2022
RECETTES	1 680 665,54 €	4 269 860,41 €	1 204 001,20 €	1 050 362,81 €	
excédent	345 886,76 €	433 359,21 €		361,61 €	
024- CESSION		38 000,00 €			
040 - dotation aux amortissements	1 118 267,28 €	116 000,00 €	138 500,00 €	138 500,00 €	
040 - écriture cession + charges Covid	,	22 501,20 €	22 501,20 €	22 501,20 €	dernière année =2024
10- taxe d'aménagement	14 030,01 €	12 000,00 €			
13- Subvention	152 164,05 €	1 083 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	Fontenelles+Léard ; 2022 nouveau projet Actiparc puis 16% par atelier
16878remboursement avance aménageurs		1 707 000,00 €			Rbt avances fontenelles 2022 (500k€) et Beaulieu(600k€ +837k€)
1641-EMPRUNTS	- €	800 000,00 €	905 000,00 €	751 000,00 €	Emprunt 1M€ en 2022 pour avance Treillebois prêt relai sur 5 ans ?
1676-crédits baux	50 317,44 €	58 000,00 €	58 000,00 €	58 000,00 €	crédit bail Léard (cadre et light) avenant
RESULTAT	314 959,21 €	- 136 639,59 €	361,61 €	362,81 €	

3.4.4.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement)

Les orientations proposées pour ce budget restent comme les années précédentes de limiter le déficit global des zones, notamment en augmentant le prix des mètres carrés restant à vendre

FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS

Les effectifs de la Communauté de communes sont caractérisés par la prédominance de la filière technique en lien avec les compétences communautaires (principalement dans les services communs des secteurs techniques, voirie, assainissement). L'année 2021 a été marquée par une augmentation des effectifs de près de 5% en lien avec la structuration de plusieurs services.

1) *Structure des effectifs*

1.1)Évolution des effectifs (nombre de postes pourvus)

Ce tableau reprend le nombre d'agents sur postes permanents ou assimilés, quelle que soit la durée de leur service (temps complet ou non complet)

CATÉGORIE	EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
	EMPLOIS FONCTIONNELS	**3**	**3**	**3**	**2**
A	Directeur général des services	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	2	2	2	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE	**32**	**34**	**34**	**38**
A	Directeur territorial	1	1	1	0
	Attaché principal	1	1	1	1
	Attaché	5	6	6	6
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	
	Rédacteur principal 2ème classe				
	Rédacteur	9	9	8	12
C	Adjoint adm. principal 1ère classe	7	7	7	8
	Adjoint adm. principal 2ème classe	3	4	5	7
	Adjoint adm.	5	5	5	4
	FILIERE TECHNIQUE	**153**	**161**	**160**	**167**
A	Ingénieur hors classe	0	1	1	1
	Ingénieur principal	4	3	4	5
	Ingénieur	3	3	4	7
B	Technicien principal 1ère classe	6	6	4	3
	Technicien principal 2ème classe	3	2	1	2
	Technicien	6	10	9	8
C	Agent de maîtrise principal	6	9	10	10
	Agent de maîtrise	13	11	10	14
	Adjoint tech. Principal 1ère classe	32	39	38	36
	Adjoint tech. Principal 2ème classe	32	26	26	36
	Adjoint tech.	48	51	53	45
	FILIERE CULTURELLE	**3**	**3**	**4**	**4**
A	Attaché principal de conservation du Patrimoine			1	1
	Attaché de conservation du Patrimoine	1	1		0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe				2
	Assistant de conservation	1	1	1	0
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1	1
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe			1	0
	Adjoint du patrimoine			1	0
	FILIERE ANIMATION	**1**	**1**	**1**	**1**
B	Animateur	1	1	1	1
TOTAL DES EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS		**192**	**202**	**202**	**212**

Au 1er janvier 2022, 212 agents communautaires sont employés sur des postes permanents au sein de la Collectivité, (augmentation de 10 agents). Cette augmentation, s'explique, outre les mouvements de personnel liés à la vie de toute collectivité, par des créations de postes en 2021 ou des arrivées d'agents en cours d'année sur des postes qui n'étaient pas précédemment pourvus.

Catégorie / Filière	Arrivées entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022	Départs entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022	Mouvements 2021 focus 01/01/2022 postes pourvus
Catégorie A / Technique	Adjoint DST responsable voirie responsable bâtiments		+ 3 postes + 1 promotion interne
Catégorie A / Administrative		1 départ en retraite et 1 mutation	- 2 postes
Catégorie B / Administrative	1 poste petite enfance 1 poste ADS 1 poste RH Responsable communication Agent CLIC	1 démission avant fin de contrat 1 disponibilité	+ 3 postes
Catégorie B / Technique	Responsable SIG 3 techniciens voirie	1 mutation 2 départs en retraite	+ 1 poste
Catégorie B / Culturelle	1 coordinateur lecture publique		+ 1 poste
Catégorie C / Administrative	1 poste Gens du voyage 1 poste assistant assainissement 1 agent comptabilité finances	1 mutation	+ 2 postes
Catégorie C / Technique	1 poste technicien ANC 1 poste contrôleur ANC 9 postes pour les services techniques	1 départ en mutation 4 départs en retraite 2 démissions 1 fin de détachement 1 fin de mise à disposition	+ 2 postes
Catégorie C / Culturelle		1 fin de contrat	- 1 poste

Parmi les évolutions marquantes de l'année 2021, figurent :

- pour le service assainissement : les postes créés en 2020 ont été pourvus (3 postes pour l'ANC + 2 postes au Bureau d'Etudes (assainissement collectif) ;
- pour la voirie : création du poste de responsable et un poste de technicien bureau d'études voirie pourvus en 2021
- au niveau du pôle service à la population, les deux postes (Gens Du Voyage – Convention Territoriale Globale - social et Petite enfance) ont été pourvus en 2021 ;
- pour les services techniques : des recrutements sont intervenus sur des postes qui n'étaient pas pourvus au 1er janvier 2021 (départs en retraite ou mutations).
- des créations de postes sont intervenues en 2021 :
    - service ADS : 2 postes (1 seul pourvu au 1er janvier 2022) ;
    - service RH : 1 poste ; 1 renfort
    - service Finances : 2 postes (1 seul pourvu au 1er janvier 2022) ;

Ne figurent pas dans les 212 postes permanents pourvus mentionnés dans le tableau précédent, des mouvements qui ont eu lieu sur des missions limitées dans le temps.

En dehors des mouvements d'agents en 2021, les avancements de grade et les promotions internes intervenus en 2021 ont changé la photographie des cadres d'emplois de catégorie C de la filière technique puisque le nombre d'agents de maîtrise a augmenté (+4 pour des agents sur un poste d'encadrants), ainsi que les adjoints techniques principaux de 2eme classe (+10). Le nombre d'adjoints techniques principaux de 1ère classe est en baisse, cela s'explique pour la promotion interne d'agents en agent de maîtrise non compensée par des avancements à ce grade.

Les 212 postes permanents occupés au 1er janvier 2022 sont répartis de la façon suivante :

- 205 sont sur un poste à temps complet parmi lesquels 10 agents exercent leur service à temps partiel (augmentation de 40% du nombre de temps partiel en 2021) ;
- 7 agents travaillent sur un poste à temps non complet.

TEMPS	Taux agent	FILIERES					Nombre d'agents
		Fonctionnelle	Administrative	Technique	Culturelle	Animation	
Temps complet	70%						**0**
	80%		3	3			**6**
	85%						**0**
	90%		2	2			**4**
	100%	2	30	158	4	1	**195**
	Total TC	***2***	***35***	***163***	***4***	***1***	***205***
Temps non complet	9/35èmes			1			**1**
	11/35èmes			1			**1**
	17,5/35èmes			1			**1**
	21/35èmes						**0**
	24/35èmes						**0**
	25/35èmes						**0**
	28/35èmes		2	1			**3**
	30/35èmes		1				**1**
	31,5/35èmes						**0**
	Total TNC		***3***	***4***			***7***
Nombre d'agents		**2**	**38**	**167**	**4**	**1**	**212**

Comparaison par situation statutaire des agents employés sur poste permanent au 1er janvier 2021

212 agents au 1er janvier 2022 sont répartis comme ainsi qu'il suit :

Statut	Nombre
Fonctionnaire	187
Contractuel	25
Total	**212**

Pour rappel 2021

Statut	Nombre
Fonctionnaire	182
Contractuel	20
Total	**202**

À noter qu'en 2021, pour faire face à des besoins ponctuels ou des remplacements, ont été rémunérés :

- 19 contractuels en remplacement
- 15 contractuels en renfort
- 15 contractuels saisonniers

Ces agents ne figurent pas dans le total des 212 agents.

En 2021, le nombre d'apprentis est de 3 et 26 stagiaires école ont été accueillis.

1.2)Répartition par filière, catégorie et sexe des agents employés sur poste permanent au 1er janvier 2022

1.2.1) Par catégorie et par filière

La prédominance de la filière technique et des agents en catégorie C est toujours prégnante au regard des missions confiées aux agents communautaires.

Il est à noter, cependant, une hausse des agents en catégorie B, contrairement à 2021 qui avait vu une baisse des agents de cette catégorie. Cette évolution est liée au niveau des recrutements sur des postes nouveaux créés au sein de la CCLLA ou à la revalorisation des compétences techniques nécessaires aux postes.

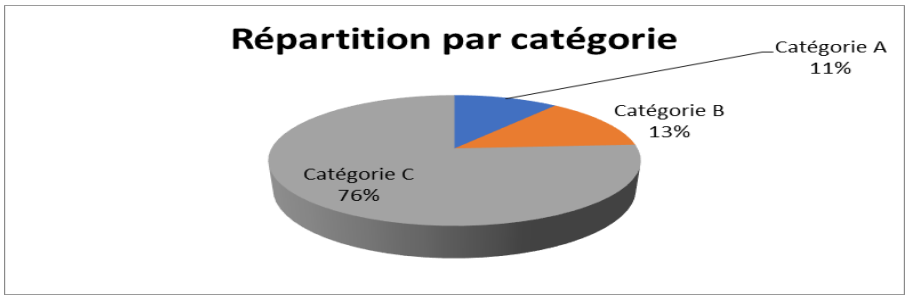

Rappel en 2021 :

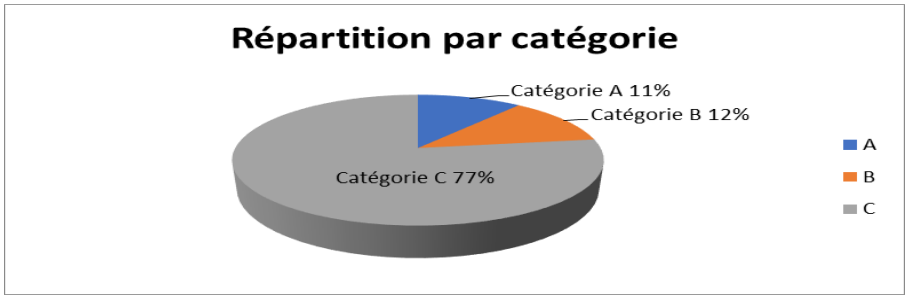

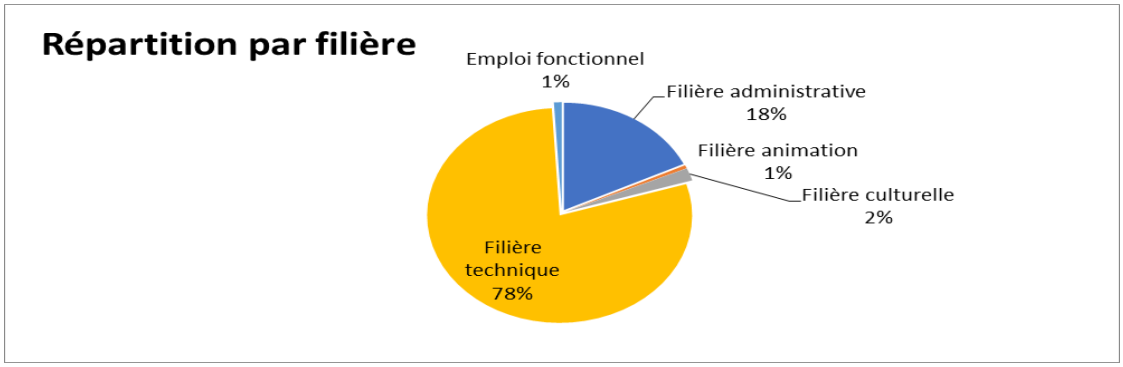

Pour rappel en 2020

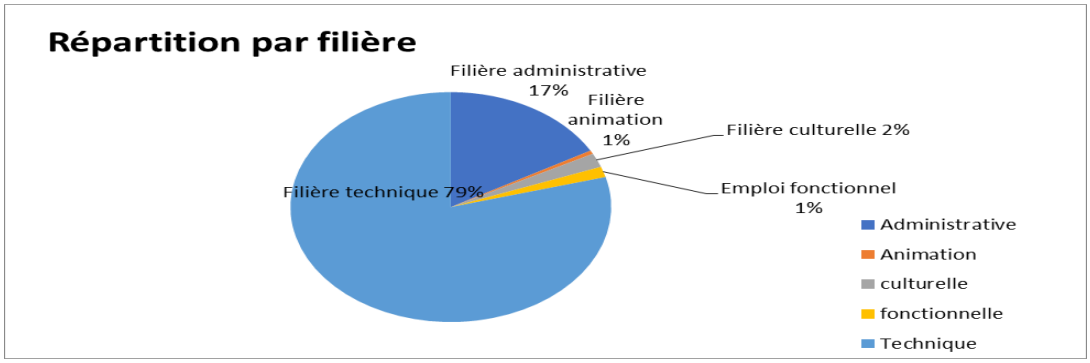

1.2.2) Comparaison par catégorie et filière

Comparaison 2021 - 2022 des postes permanents pourvus par catégorie et filière								
Filière	A		B		C		Total général	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Fonctionnelle	3	2	*sans objet*				3	2
Administrative	8	7	9	12	17	19	34	38
Technique	9	13	14	13	137	141	160	167
Culturelle	1	1	1	2	2	1	4	4
Animation	0	0	1	1	0	0	1	1
Total	21	23	25	28	156	161	202	212
Pourcentage	10%	11%	12%	13%	77%	76%	100%	100%

1.2.3 Par sexe et par âge

1.2.3.1) Toutes filières confondues, l'effectif au 1er janvier 2022 reste masculin à 77% (78% en 2021). Le manque de candidatures féminines est prégnant dans la filière technique et encore plus marqué sur des profils d'agents opérationnels.

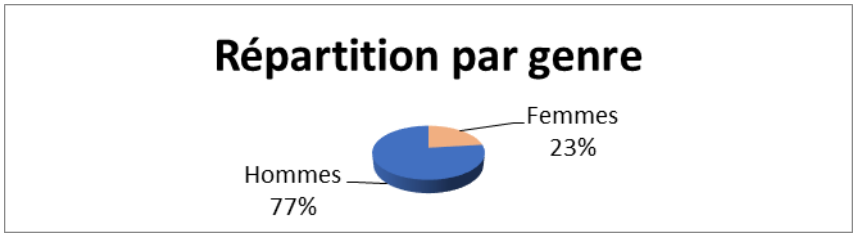

Rappel en 2020 :

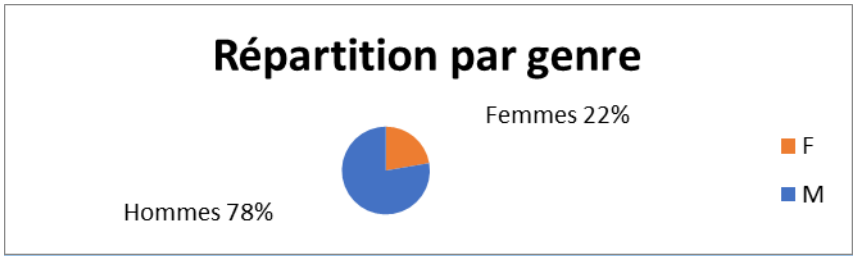

1.2.3.2) Au 1er janvier 2022, les agents de plus de 55 ans représente 21,2% des effectifs (contre 30% en 2021). Il est, tout de même, à noter que plus de 40% des agents ont plus de 50 ans.

La tranche de 45 à 49 ans reste la tranche la plus importante avec 44 agents (48 en 2021), cette tranche d'âge est suivie par la tranche de 50 à 54 ans (43 agents). Ces éléments seront à prendre en compte dans le cadre de la GPEEC et, pour les postes opérationnels, en matière de prévention à l'usure professionnelle.

Malgré cela, l'âge moyen a encore diminué : 45 ans et 8 mois (46 ans en 2021, 46 ans et 4 mois en 2020 et 47 ans en 2019). Plus de 37% des agents ont moins de 40 ans, ce qui dynamise la pyramide des âges.

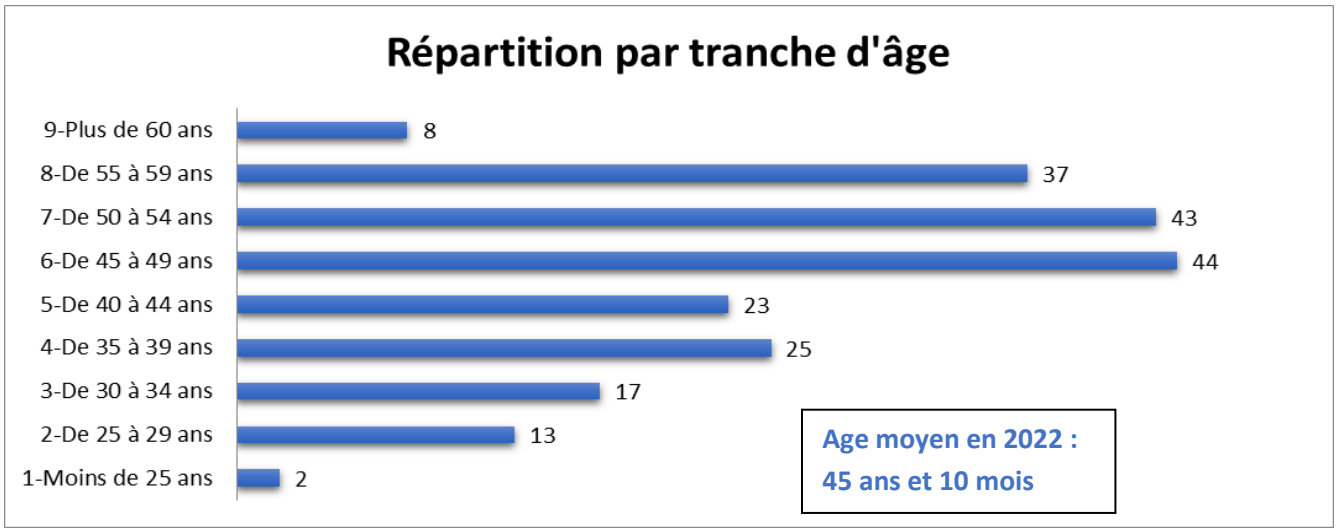

Pour rappel 2021 :

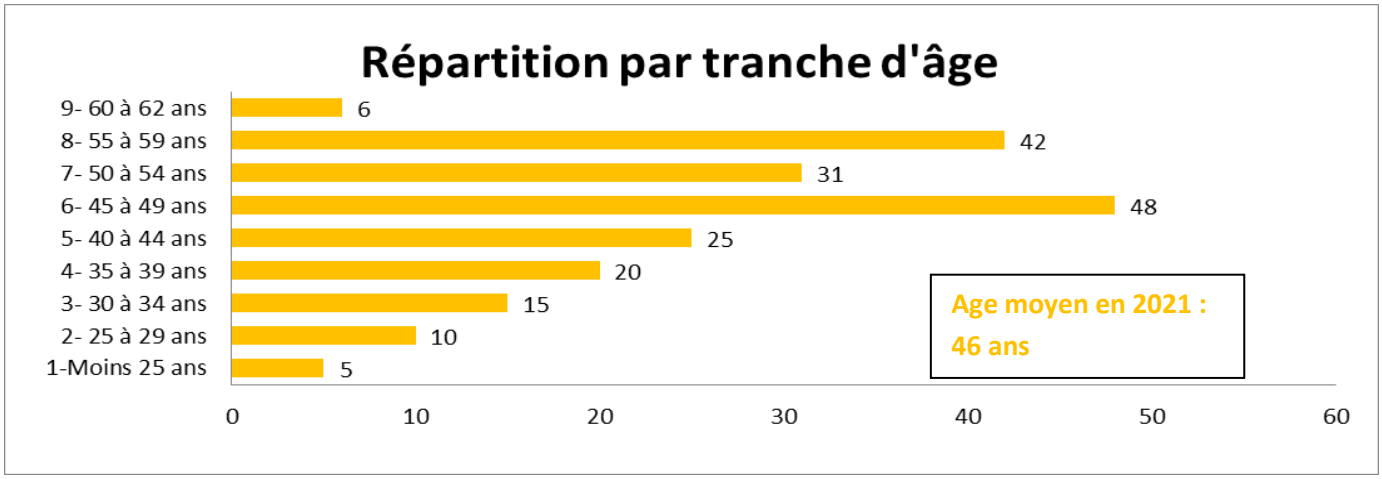

1.2.3.3) Les agents de plus de 60 ans sont des hommes dans les services techniques. Parmi ceux qui sont sur des postes opérationnels, il peut être difficile de les maintenir sur poste au regard de pathologies médicales (actuellement un agent en congé longue maladie et un autre en attente d'une retraite pour invalidité).

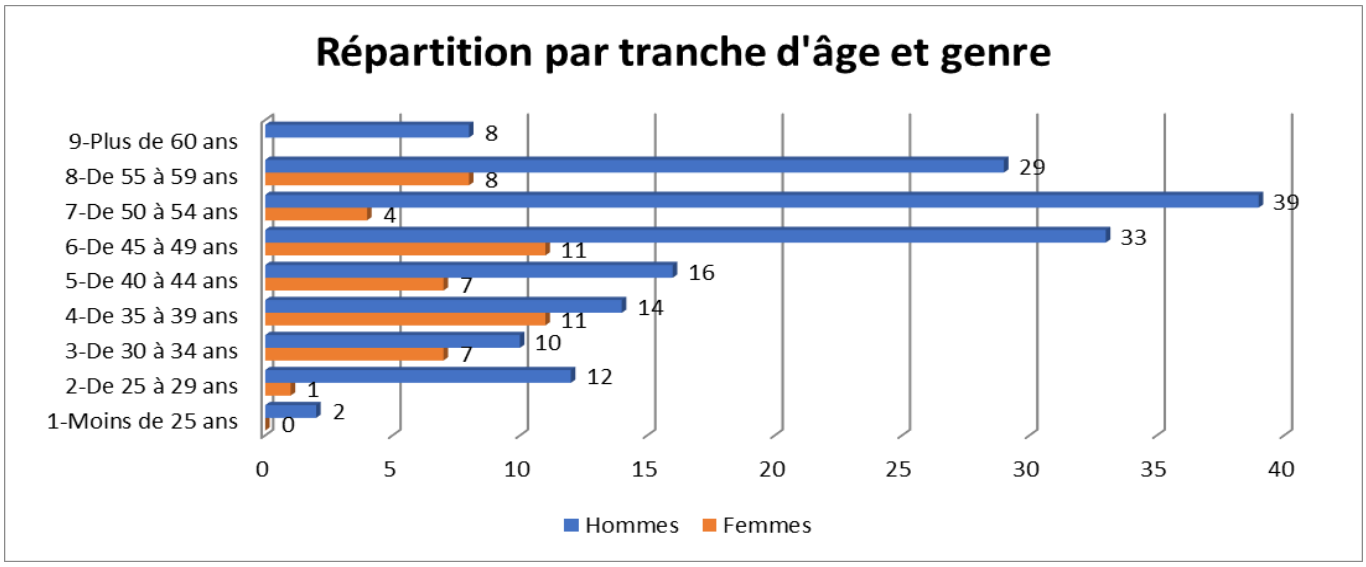

Pour rappel 2021

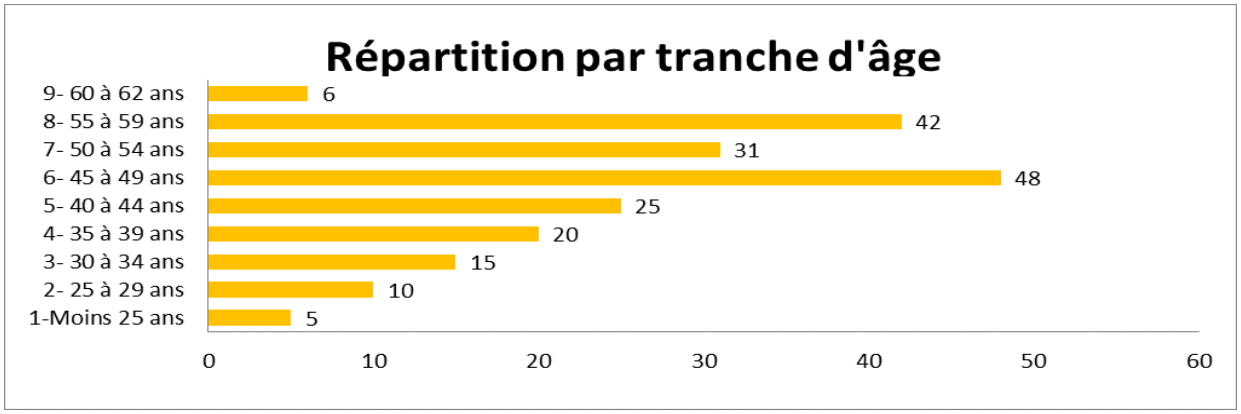

1.2.3.3) Les agents de plus de 60 ans sont des hommes dans les services techniques. Parmi ceux qui sont sur des postes opérationnels, il peut être difficile de les maintenir sur poste au regard de pathologies médicales (actuellement un agent en congé longue maladie et un autre en attente d'une retraite pour invalidité).

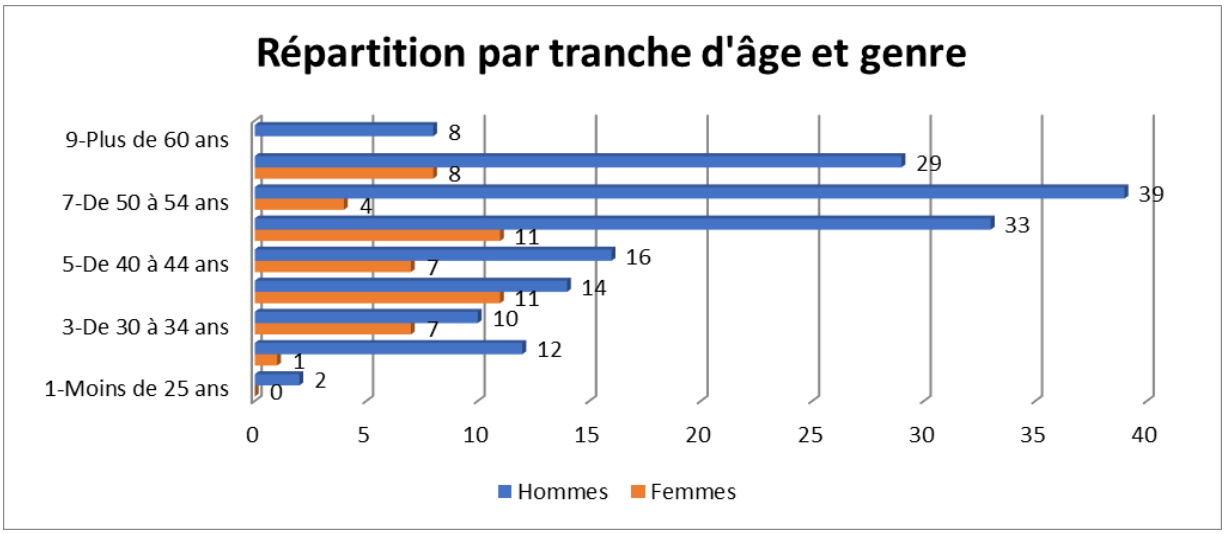

Pour rappel 2021

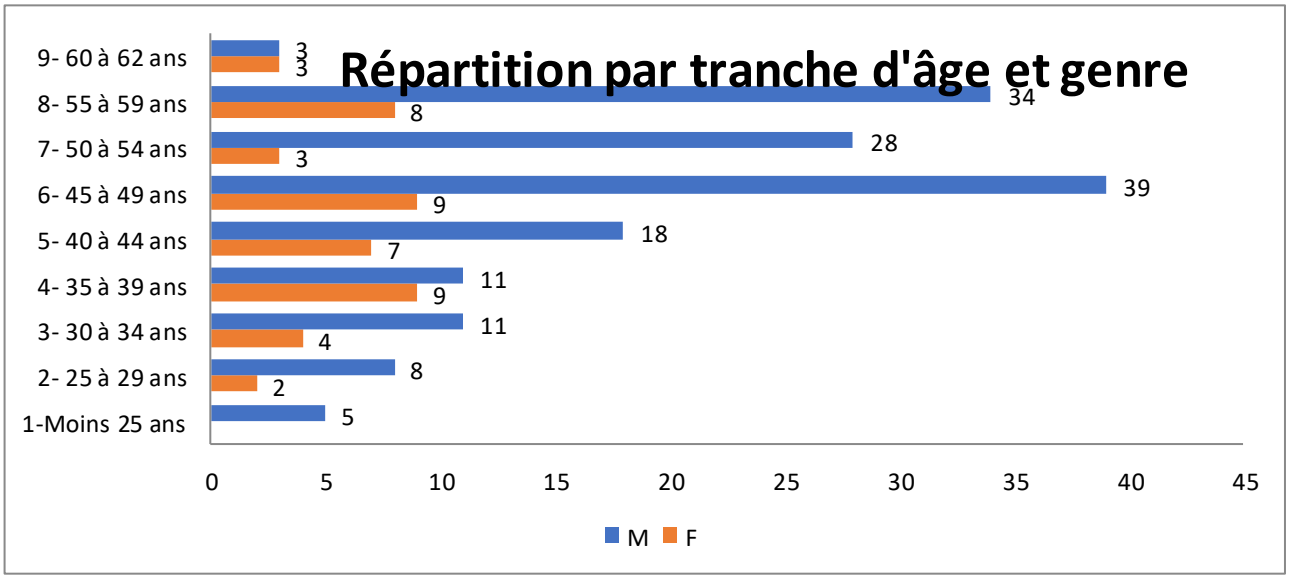

2) ***Dépenses de personnel***

2.1. Dépenses 2021

Les dépenses de personnel brutes mandatées se sont élevées à 9 239 430 € pour l'année 2021. Hors personnel pour le centre de vaccination, les dépenses étaient de 9 098 945€, soit un taux d'exécution de 98,7 % (9 217 732 € votés au budget prévisionnel 2021). Elles représentent 42.2 % du budget de fonctionnement du budget principal de la CCLLA en 2021.

Les dépenses brutes se décomposent ainsi :

DÉPENSES	CA 2020	CA 2021
Rémunération des personnels sur poste permanent (1)	7 940 070€	8 305 611 €
SOUS TOTAL 1 – PERSONNELS	7 974 935 €	8 305 611 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers) (2)	358 958 €	681 522 €
SOUS TOTAL 2 - PERSONNELS ET CONTRACTUELS	**8 333 893€**	**8 987 132 €**
Autres personnels (apprentis, stagiaires, …)	29 740 €	23 701 €
Autres charges de personnel (assurance, médecine du travail, œuvres sociales, …) (3)	311 588 €	167 552 €
TOTAL HORS CENTRE DE VACCINATION	**8 675 221€**	**9 098 945 €**
SOUS TOTAL 3 - CENTRE DE VACCINATION – PERSONNELS		**140 485 €**
Personnel engagé par la CCLLA		79 440 €
Personnel mis à disposition de l'ARS		61 045 €
TOTAL AVEC CENTRE DE VACCINATION	**8 675 221€**	**9 239 430 €**

(1) : la hausse est liée à l'effet année pleine des recrutements intervenus en 2020 en plus des postes créés au 1er janvier 2021 : notamment structuration du service Assainissement (AC et ANC), du service petite enfance et gens du voyage (2 postes qui étaient non pourvus durant une partie de l'année 2020) et création du poste responsable voirie à la DST.

L'effet statutaire est toujours présent (GVT Glissement Vieillesse et Technicité et l'augmentation des premiers échelons de la catégorie C au 01/10/21 avec l'augmentation du SMIC). A ceci, s'ajoute la politique RH communautaire avec l'effet de la mise en place des planchers par catégorie d'IFSE votée en décembre 2020, les effets des avancements de grade 2020 sur l'année entière et de ceux de 2021 sur 6 mois et ceux de la promotion interne) à hauteur de 40k€.

(2) : la hausse est liée à l'augmentation des demandes d'agents contractuels non permanents principalement pour des renforts et des remplacements et à la mise en place de l'indemnité de fin de contrat pour les contractuels ayant moins d'un an d'ancienneté : A noter, l'augmentation des demandes de renfort pour les services administratifs en 2021.

(3) : diminution liée à l'absence de contrat d'assurance au 1er janvier 2021 (auto-assurance)

L'impact de la crise sanitaire sur les RH en 2021 :

- 237 jours d'arrêts de travail en lien avec la covid-19 (70% dans les services techniques compte tenu que les agents opérationnels ne peuvent télétravailler). Pour les services dont les fonctions sont télétravaillables, il y a eu arrêt de travail lorsque l'état de santé des agents le justifiait, sinon il s'agissait d'un certificat d'isolement permettant aux agents de télétravailler.

- 111 jours d'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour garde d'enfants (école à la maison et fermetures de classe), 80% d'agents sont dans les services techniques à ceux-ci s'ajoutent des ASA cas contacts et pour les agents qui vont se faire tester.

2.2. Les recettes

Les recettes perçues en 2021 se décomposent comme il suit :

RECETTES	2020	2021
Hors remboursement de personnel :	**202 850€**	**112 288 €**
Assurance	184 192 €	112 288 €
Fonds de compensation SFT	18 658 €	0
FIPHFP	0€	0
Remboursement de personnel :	**303 536€**	**450 171 €**
Personnel mis à disposition	*34 891€*	*29 145 €*
Décharges d'activité syndicales	*61 335 €*	*62 967 €*
Postes compétences communales (ADS + adressage SIG)	*207 310€*	*217 574 €*
Centre de vaccination personnel employé directement		*79 440 €*
Centre de vaccination personnel extérieur		*61 045 €*
Auto-assurance services communs depuis 01/01/21	**Sans objet**	**126 083 €**
S1		24 553 €
S2		24 075 €
S3		21 536 €
S4		20 657 €
S5		35 262 €
Remboursement de personnel pour les budgets annexes	**266 041 €**	**425 039 €**
Développement économique	147 204 €	158 100 €
Assainissement	105 005 €	239 121 €
Déchets	13 832 €	27 818 €
TOTAL	**772 427€**	**1 113 581€**

3) Prévisions 2022

En 2022, le budget du personnel sera impacté par :

- *L'évolution statutaire des effectifs :*
  - *La revalorisation de la catégorie C : les 1ers échelons de la catégorie C (lié à l'augmentation du SMIC au 01/01/22) et une réduction d'ancienneté pour des avancements d'échelon (20k€)*
  - *Les avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents, le paiement de jours de CET et la mise en place du forfait mobilité durable (l'enveloppe pour 2022 est provisionnée à hauteur de 65 k€) ;*
- *Des créations de poste hors services communs : environ 450 k€*
  - *service finances : poste de responsable process et poste d'assistant comptabilité*

- *service ressources numérique : poste de directeur du schéma directeur des systèmes d'information et un poste de technicien (renfort en 2021)*
- *service aménagement et habitat : poste d'urbaniste*
- *service culture : poste de chargé de mission culturelle*
- *service tourisme : poste de chargé des collections (non permanents)*
- *archiviste*
- *brigade de 2 postes de remplacement dans les services techniques (rattachés à la DST, sous réserve audit services communs)*
- *service bâtiments : un technicien bâtiments (non permanents)*
- *service ADS : un poste d'instructeur et un poste dématérialisation (non permanent)*
- *service assainissement : un poste d'assistant administratif*

- *Pour les services techniques : 130k€*

DÉPENSES	BP 2022
Rémunération des personnels sur poste permanent	8 184 367 €
Personnel extérieur mis à disposition	0
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	1 344 450€
Autres personnels (apprenti, stages, décharge syndicale à 100%, mis à disposition)	114 000€
Autres charges de personnel (médecine du travail, œuvres sociales, FIPHFP …)	99 780€
Enveloppe dédiée aux avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents et paiement des jours de CET	65 000 €
Vaccinodrome (personnel employé par la CCLLA et personnel extérieur)	80 000€
TOTAL	**9 887 597 €**

REPARTITION :

CCLLA (hors SC, voirie, ADS, adressage et budgets annexes)	**2 607 592 €**
Rémunération des personnels sur poste permanent	2 339 567€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	232 000€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	36 025€
CCLLA : compétence voirie	**1 375 085€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	1 328 005€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	37 700€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	9 380€

Les services communs :

SECTEUR 1	935 480 €
Rémunération des personnels sur poste permanent	874 300€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	40 700€
Autres personnels (apprenti, stages, enveloppe de remplacement, astreintes…)	12 500€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	7 980 €
SECTEUR 2	**958 060€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	850 400€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	85 600€
Autres personnels (apprenti, stages, enveloppe de remplacement, astreintes…)	14 000€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	8 060€
SECTEUR 3	**1 059 660€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	898 500€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	143 600€
Autres personnels (apprenti, stages, enveloppe de remplacement, astreintes…)	10 000€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	7 560€
SECTEUR 4	**811 920€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	724 400€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	66 900€
Autres personnels (apprenti, stages, enveloppe de remplacement, astreintes…)	13 500€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	7 120€
SECTEUR 5	**1 321 695€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	1 209 195€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	80 900€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	19 900€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	11 700
TOTAL DES SECTEURS	**5 086 815€**

L'ADS et l'adressage :

ADS	246 530€
Rémunération des personnels sur poste permanent	211 534€

Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	33 016€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	1 980€
Adressage	**10 000€**
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts)	10 000€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	
TOTAL ADS et Adressage	**256 530€**

Les budgets annexes :

Assainissement non collectif	**114 355€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	113 500€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	855€
Assainissement collectif	**194 180€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	193 000€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	1 180€
Déchets	**10 200€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	10 200€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	
TOTAL des budgets annexes	**318 735€**

Développement économique	**177 970€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	176 100€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	600€
Coûts annexes (SMIA, visites médicales, CNAS, …)	1 270€

La politique de ressources humaines

Sur l'année 2021, les éléments les plus significatifs ont été :

Recrutement, structuration et mise en place d'une organisation au service des ressources humaines en adéquation avec les attentes de la communauté de communes et les objectifs du projet de territoire.

Gestion de la crise sanitaire : l'impact de celle-ci sur la charge de travail du service des RH fut non négligeable (gestion des positions agents, travail sur le plan de formation etc….).

Élaboration des lignes directrices de gestion pour les avancements de grade et du plan d'actions égalité professionnelle hommes/femmes

Élaboration des modalités d'application du CIA et des principes d'attribution.

Les orientations 2022 sont les suivantes :

Mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences.

Transformation digitale, transition écologique, évolution des métiers, les ruptures qu'elles soient économiques, climatiques ou sociales se multiplient. Adapter et anticiper ces mutations au travers d'une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) robuste est incontournable.

La politique de sécurité et de santé au travail

Le déploiement du document unique devra permettre d'évaluer les risques professionnels et les mesures correctives nécessaires à mettre en place.

Reprise des lignes directrices de gestion

Faire évoluer les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Déploiement du CIA.

Application du CIA en lien avec les entretiens individuels

Préparer le déploiement du CIA collectif à partir de la mise en place d'indicateurs spécifiques et appropriés.

Le plan de formation.

L'année 2021 ayant ciblé les formations obligatoires des agents des services techniques. 2022 sera plus orientée vers une formation individuelle notamment pour les managers.

Égalité hommes/femmes.

Poursuivre et décliner le plan d'action en terme d'accès à l'emploi, de formation, de mobilité et de promotion.

-